



**ibsa**  
**perspective .brussels**   
institut bruxellois de statistique et d'analyse

# CAHIER DE L'IBSA n° 17

**La structure urbaine belge :  
quelle est la place de  
la Région de Bruxelles-Capitale ?**

MAI 2026

## **ÉQUIPE DE RÉALISATION**

### **Auteurs**

Charlotte BERNIER, Hubert MALDAGUE, Bruno BIANCHET (Lepur-ULiège) et Pierre-François WILMOTTE (IBSA)

### **Direction scientifique de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)**

Astrid ROMAIN

### **Comité scientifique**

Aina ASTUDILLO FERNANDEZ, Jean-Pierre HERMIA, Symi NYNS, Xavier DEHAIBE, Aynah GANGJI (IBSA) et Julien CHARLIER (IWEPS)

### **Remerciements**

Nous remercions pour leurs conseils le Conseil scientifique de l'IBSA, les autres membres du comité d'accompagnement de l'IBSA du marché public (Dries CUYVERS, Thomas ERMANS et Gwendoline MOREAU) et les autres personnes consultées informellement pour la mise à jour des régions urbaines.

Nous remercions Christophe Breuer (ULiège) pour la mise à disposition de ses illustrations pédagogiques des villes.

## **PHOTO DE COUVERTURE**

IBSA

## **MISE EN PAGE**

IPM

## **TRADUCTION**

Traduit du français vers le néerlandais par Oneliner Translations bvba

Relecture par Dries CUYVERS

## **POUR PLUS D'INFORMATIONS**

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

ibsa@perspective.brussels - <https://ibsa.brussels>

## **ÉDITRICE RESPONSABLE**

Astrid ROMAIN, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)

Reproduction autorisée moyennant mention de la source

© Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

# CAHIER DE L'IBSA n° 17

**La structure urbaine belge :  
quelle est la place de  
la Région de Bruxelles-Capitale ?**

# TABLE DES MATIÈRES

<b>L'ESSENTIEL</b>	<b>6</b>
<b>1 INTRODUCTION</b>	<b>8</b>
<b>2 LA CARTOGRAPHIE DE L'ÉTALEMENT DES VILLES DANS L'ESPACE PAR LA MÉTHODE DES RÉGIONS URBAINES</b>	<b>10</b>
2.1. Identifier les agglomérations	11
2.2. Opérationnaliser les agglomérations par rapport au découpage communal	15
2.3. Délimiter la banlieue grâce à des critères fonctionnels	16
2.4. La zone résidentielle des migrants alternants (ZRMA) : la périphérie éloignée	18
<b>3 LA DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE DES RÉGIONS URBAINES ACTUALISÉES EN 2025</b>	<b>19</b>
3.1. Les pôles urbains majeurs (PUM) en Belgique	19
3.2. Les Pôles urbains majeurs sont-ils des régions urbaines ?	23
3.3. Les zones résidentielles des migrants alternants et la reconnaissance des complexes résidentiels urbains	26
<b>4 QUELLE EST LA HIÉRARCHIE URBAINE AU TRAVERS DE L'ANALYSE DES 17 COMPLEXES RÉSIDENTIELS URBAINS ?</b>	<b>30</b>
4.1. Sous l'angle démographique	30
4.2. Sous l'angle de l'emploi	34
<b>5 IDENTIFIER LES PÔLES ISOLÉS ET LES TERRITOIRES MULTIPOLARISÉS VIA LA MÉTHODE DES AIRES URBAINES</b>	<b>37</b>

<b>6</b>	<b>PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS</b>	<b>41</b>
6.1.	Sur le plan méthodologique	41
6.2.	Sur la hiérarchie urbaine en Belgique	42
6.3.	Sur la dynamique récente des villes belges	45
6.4.	Sur le développement urbain à travers le complexe résidentiel urbain de Bruxelles	46
	<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>48</b>
	<b>GLOSSAIRE</b>	<b>50</b>

# L'ESSENTIEL

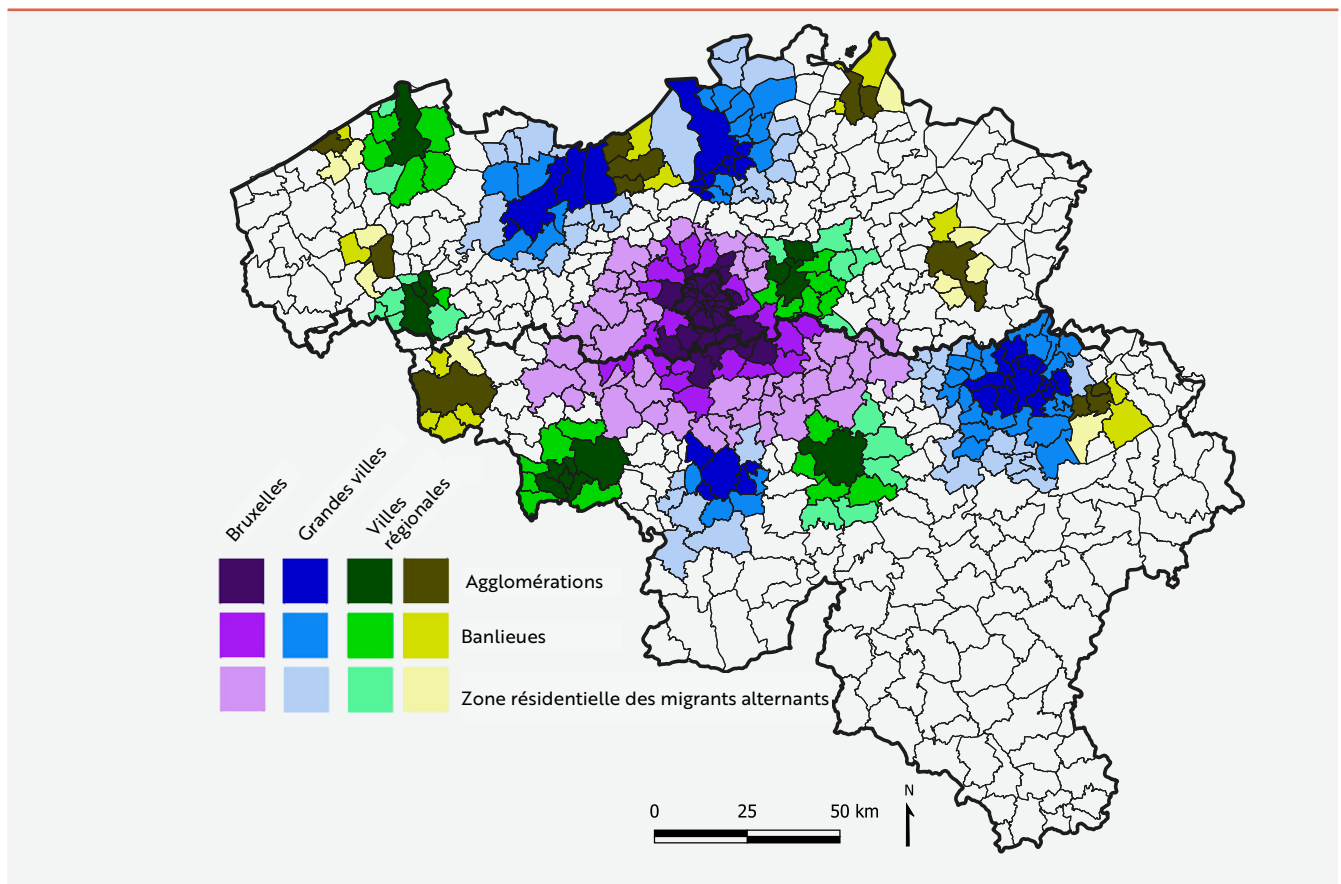
Au cours de ces deux derniers siècles, les villes ont connu une croissance sans précédent de leur population et dans l'espace. Ce phénomène est universel : cette croissance urbaine a démarré à des moments différents et s'effectue avec des rythmes différents selon les pays et les régions. En Belgique, ce double mouvement s'est amorcé dès l'industrialisation au XIX<sup>ème</sup> siècle (croissance de la population) et s'est prolongé avec un étalement urbain prononcé au XX<sup>ème</sup> siècle. Désormais, une ville se définit par une agglomération morphologique, un continu bâti, et par une périphérie fonctionnelle, c'est-à-dire une zone d'influence au sein de laquelle s'exerce l'attraction de la ville. La délimitation des principales villes dépasse largement les limites communales.

Délimiter les villes dans l'espace permet de suivre l'évolution de ces dernières, notamment sur un plan statistique. Cela permet également d'identifier le territoire pertinent pour traiter des problématiques urbaines comme l'aménagement du territoire, la mobilité, le développement économique, les infrastructures... L'objectif de ce Cahier est de délimiter

l'étendue des villes belges en général et de Bruxelles en particulier. En Belgique, la méthode de délimitation des régions urbaines permet de suivre l'évolution de cette délimitation dans le temps, car elle fait l'objet d'actualisations à la suite des recensements/Census décennaux. Cette méthode, appliquée sur le découpage communal en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025 avec les données du Censur 2021, délimite 17 villes en Belgique, dont Bruxelles, au travers de trois composantes (→ Carte 1), à savoir :

- › le Pôle Urbain Majeur (PUM), correspondant à l'agglomération ;
- › la banlieue, qui est la périphérie fonctionnelle avec d'importantes interactions avec le PUM ;
- › la Zone Résidentielle des Migrants Alternants (ZRMA), qui est la périphérie fonctionnelle où les navettes domicile-travail se font en grande partie vers le PUM.

**CARTE 1 :** Régions urbaines et ZRMA en 2021, basées sur le découpage communal de 2025 (Sources : Statbel (Censur 2021), Paradigm (Urbis), Perspective.brussels (PRAS), Service Public de Wallonie (PICC), Digital Vlaanderen (GRB) ; Calculs Lepur-ULiège).



Le PUM et la banlieue forment la région urbaine. La région urbaine et la ZRMA forment le Complexe Résidentiel Urbain (CRU) des villes. L'actualisation des régions urbaines proposée dans ce Cahier introduit également des évolutions méthodologiques visant à davantage de répliquabilité de la méthode et le recours à des données en accès libre.

Sur la base de l'actualisation, une analyse statistique de la population et de l'emploi intérieur permet de dégager la hiérarchie urbaine belge. Bruxelles (au sens de son CRU) reste la principale ville du pays, avec 2,9 millions d'habitants et 1,3 millions d'emplois. Anvers est la seconde ville du pays (1,2 millions d'habitants et 540 000 emplois dans le CRU). Liège et Gand suivent avec 700 000 à 800 000 habitants et 300 000 emplois dans leurs CRU. Enfin, Charleroi est la 5ème grande ville du pays (450 000 habitants et 150 000 emplois dans le CRU). Douze autres villes sont suffisamment polarisantes sur leurs alentours pour qu'au moins une commune puisse être considérée comme leur banlieue et forment, ensemble, une région urbaine. À l'occasion de cette actualisation, Genk perd le statut de région urbaine.

L'analyse des dynamiques démographiques et de l'emploi permet d'identifier des évolutions contrastées au sein des CRU. Ces dernières années sont marquées par le dynamisme observé à Gand et à Louvain et par le déclin relatif observé à Charleroi, à Tournai ou à Verviers. Sur le plan démographique, les CRU de Flandre et de Bruxelles ont connu des croissances démographiques plus fortes au centre des villes (les PUM ou les banlieues, selon les cas) qu'en périphérie (les banlieues ou les ZRMA, selon les cas). Quant aux CRU de Wallonie, la croissance de la population a favorisé une dispersion de la population, au profit des ZRMA plutôt que des PUM. Ce schéma se vérifie dans le cas du CRU de Bruxelles : la population s'est davantage concentrée dans le PUM et la banlieue en RBC et en Flandre qu'en Wallonie. Dans la partie wallonne du CRU de Bruxelles, la croissance de la population (et de l'emploi) est plus forte à mesure qu'on s'éloigne du centre de Bruxelles. Cela engendre des divergences de développement urbain de Bruxelles (au sens large) entre la RBC, la Flandre et la Wallonie.

Si la méthode des régions urbaines permet de monitorer l'évolution des principales villes belges dans le temps, elle élude l'importance des villes sans banlieue autour de Bruxelles comme Malines, Termonde, Alost, Ninove, Zaventem, Ottignies-Louvain-la-Neuve et Nivelles. C'est pourquoi la méthode de l'INSEE des aires urbaines a été appliquée à la Belgique. Au départ des PUM identifiés précédemment, les périphéries sont délimitées tout en représentant les PUM sans périphéries. Cela permet de représenter l'ensemble des 32 PUM identifiés en Belgique dont les PUM cités ci-dessus.

De surcroît, cette méthode intègre l'importance grandissante des périphéries, notamment sur le plan de l'emploi en

- › intégrant les flux de navettes entre périphéries pour établir ces dernières ;
- › identifiant des communes multipolarisées, c'est-à-dire sous l'influence de plusieurs villes simultanément.

Cela permet une représentation plus précise des villes les plus importantes autour de Bruxelles. Ainsi, l'influence de Bruxelles en Flandre est davantage limitée et est complémentaire à plusieurs PUM situés entre Bruxelles, Anvers et Gand. En Wallonie, l'influence de Bruxelles est à plus longue portée, en l'absence de PUM importants dans le Brabant wallon et en raison des difficultés socio-économiques persistantes de plusieurs grandes villes wallonnes, en particulier Mons, La Louvière et Charleroi.

Ces cartographies des principales villes wallonnes permettent d'esquisser des enjeux de développement urbain pour Bruxelles :

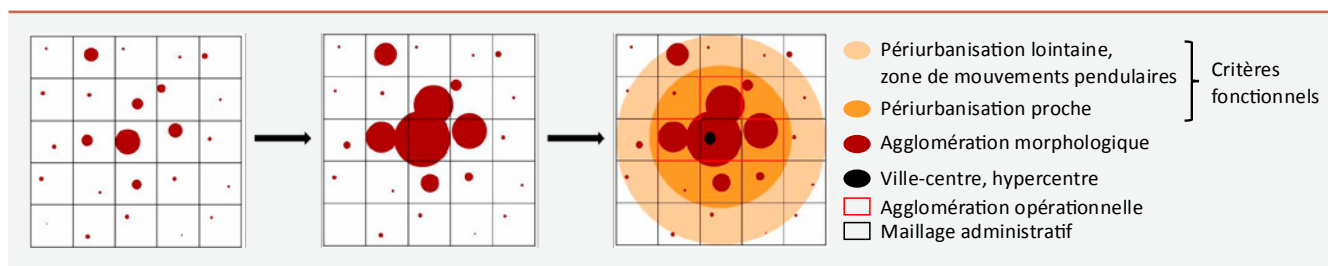
- › la collaboration entre les régions pour organiser le développement polycentrique autour de Bruxelles, entre les plus grandes villes (avec Anvers, Gand, Louvain, Charleroi, Mons, Charleroi ou Namur), mais aussi avec les PUM inclus dans le complexe résidentiel urbain de Bruxelles (avec Alost, Malines, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Nivelles, Ninove, Termonde) ;
- › la gestion des dynamiques territoriales différentes entre la Flandre et la Wallonie qui induisent un développement différencié entre la partie wallonne et la partie flamande du complexe résidentiel urbain de Bruxelles ;
- › la répartition de la croissance de la population et de l'emploi intérieur dans le CRU de Bruxelles, en particulier la dispersion en Wallonie, ayant des impacts en termes de mobilité et de développement économique ;
- › la faible croissance de l'emploi intérieur en RBC.

# 1 INTRODUCTION

À travers le monde, les villes tendent à s'étendre dans l'espace. **L'amélioration des moyens de transport, l'accès à du foncier urbanisable mais aussi la croissance de la population et la multiplication et la diversification des fonctions urbaines expliquent l'étalement des villes dans l'espace.** Cela prend des formes particulières selon les pays et les régions en fonction des passés respectifs. **En Belgique, l'étalement urbain est le produit d'une culture de l'aménagement peu favorable aux grandes villes qui s'est traduit par trois phénomènes** (De Vries, 2015) (→ Figure 1).

1. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, **les différents gouvernements** – catholiques ou libéraux – **ont cherché à limiter l'exode rural vers les villes** (→ Figure 1 (2)), notamment pour limiter la constitution de bastions acquis aux idées socialistes en ville. Le pouvoir politique a encouragé l'accès à la propriété et a aménagé un vaste réseau de transport ferroviaire pour développer les navettes (depuis les villages vers les villes) vers les emplois à un prix démocratique (Kesteloot & De Maesschalck, 2001). Le développement précoce de la navette a élargi l'espace de fonctionnement des villes aux villages environnants.
2. Lors de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, **l'exode urbain a été renforcé par le développement des infrastructures de mobilité** (comme les autoroutes) **et par la démocratisation de l'automobile** au détriment, dans bien des cas, de la qualité de vie en ville. **Conjugué à une offre foncière urbanisable importante**, l'étalement urbain (ou périurbanisation → **Glossaire**) est, en Belgique, particulièrement important par rapport à d'autres pays ayant davantage contenu ce phénomène, comme les Pays-Bas (Blain *et al.*, 2022). Les villes continuent à s'étendre au travers des agglomérations qui s'affranchissent du découpage administratif communal et d'une banlieue toujours plus étendue (→ Figure 1 (3)).
3. Plus récemment, l'étalement des villes a mené à une urbanisation continue. **Les limites des différentes villes dans l'espace deviennent floues : elles sont difficiles à distinguer les unes des autres.** Grâce à la généralisation de l'équipement automobile des ménages, chaque membre peut accéder à des villes différentes pour travailler ou pour d'autres activités avec des chaînes de déplacement de plus en plus complexe (Mérenne, 2013).

**FIGURE 1 :** Schéma explicatif de l'étalement urbain morphologique et fonctionnel en fonction du découpage administratif communal (Adaptation de Breuer, 2025).



En dépit des fusions de communes opérées en Belgique, **il subsiste une divergence croissante entre le découpage communal et les limites de l'extension des villes** sur les plans morphologiques, du bâti, et fonctionnel, lié aux activités urbaines (travail, éducation, loisirs, santé...). Ces fonctions sont situées dans ou autour des villes. Elles peuvent attirer des personnes qui résident à plusieurs dizaines de km.

**La cartographie de l'étendue** (morphologique et fonctionnelle) **des villes est importante pour quantifier et qualifier leur importance, leur zone d'influence ainsi que l'évolution des dynamiques territoriales.** La coordination des politiques publiques liées aux compétences « territoriales » est importante au sein de ces zones : organisation des transports, aménagement du territoire, répartition des équipements... Dans le cas de Bruxelles, cela permet d'identifier le territoire pertinent de coopération entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Flandre et la Wallonie.

**L'objectif de ce Cahier de l'IBSA est de cartographier et de mesurer l'extension bâtie et fonctionnelle des principales villes en Belgique et, en particulier, de Bruxelles.** Cela passe par l'application de deux méthodes complémentaires.

- › D'une part, **la mise à jour du la délimitation des régions urbaines** (→ **Glossaire**) en Belgique. Il s'agit d'une méthode appliquée en Belgique à partir du recensement de 1971. La mise à jour sur la base des données du Censur 2021 permet de suivre l'évolution spatiale des principales villes en Belgique à travers le temps long. Ces régions urbaines identifient trois composantes aux villes : l'agglomération (→ **Glossaire**), la banlieue (→ **Glossaire**) et la Zone Résidentielle des Migrants Alternants (ZRMA) (→ **Glossaire**). Ce suivi dans le temps permet de cartographier la zone d'influence de Bruxelles.
- › D'autre part, **l'application à la Belgique de la méthode de cartographie des aires urbaines** (→ **Glossaire**) de l'Institut National [français] de Statistique et d'Études Économiques (INSEE). En complément de la méthode des régions urbaines, cette approche permet de cartographier les limites des villes importantes soumises à la concurrence d'autres villes proches, les communes soumises à l'influence de plusieurs villes et d'intégrer les flux entre les périphéries. En résumé, cette méthode apporte davantage de finesse d'analyse, notamment pour cartographier les pôles secondaires dans l'hinterland de Bruxelles, comme Alost ou Nivelles.

Cette analyse permet de dégager la structure urbaine belge, c'est-à-dire l'organisation spatiale des villes principales du pays, au travers de la géographie des villes, de leur taille ou de leurs interactions. Au-delà de ce système des villes belges, c'est la place de Bruxelles qui est examinée en détail.

Le Cahier de l'IBSA est structuré en plusieurs sections, comme suit :

- › la méthodologie pour cartographier les régions urbaines, y compris les évolutions apportées à la méthode ;
- › l'analyse géographique des régions urbaines identifiées, incluant l'analyse spécifique de la région urbaine de Bruxelles ;
- › l'analyse statistique de l'évolution démographique et de l'emploi intérieur dans les régions urbaines ;
- › la cartographie des aires urbaines et des communes multipolarisées, pour compléter la cartographie des régions urbaines précédemment analysées ;
- › une discussion finale, reprenant les principaux résultats identifiés.

## 2 LA CARTOGRAPHIE DE L'ÉTALEMENT DES VILLES DANS L'ESPACE PAR LA MÉTHODE DES RÉGIONS URBAINES

Comme cela vient d'être exposé en introduction, l'extension d'une ville dans l'espace repose sur deux dimensions.

1. Une dimension morphologique, c'est-à-dire l'extension bâtie de la ville dans l'espace ou la concentration de population ou d'emplois sur un périmètre restreint.
2. Une dimension fonctionnelle, c'est-à-dire une zone d'influence au sein de laquelle s'exerce l'attraction de la ville. Cette aire d'influence est délimitée, en général, sur la base des statistiques de navettes domicile-travail.

Au niveau européen, divers travaux visent à standardiser la définition des périmètres des villes. Eurostat, l'office européen de la statistique, a développé et met à jour les *Functional Urban Areas* (FUA), ou aires urbaines fonctionnelles (→ [Glossaire](#)) en français (European Commission. Statistical Office of the European Union, 2019). Cette méthode est développée pour identifier les villes principales au niveau européen. Sur la base de données de population disponibles au niveau de carreaux de 1 km<sup>2</sup> quadrillant l'Union européenne, les villes sont identifiées selon la méthode de la Commission européenne, au départ de l'agrégation d'un certains nombres de carreaux où la population est supérieure à 1500 habitants (soit > 1500 habitants par km<sup>2</sup>), formant un ensemble contigu de plus de 50 000 habitants (Charlier, 2023). Une ville est donc identifiée, par la méthode d'Eurostat, au départ d'une agglomération densément peuplée de 50 000 habitants. Ensuite, on y agrège la périphérie fonctionnelle. Cette méthode ne permet pas d'identifier de nombreuses villes « moyennes » en Belgique, comme Hasselt, Courtrai, Tournai ou Mons. Ces dernières ont un centre-ville trop peu densément peuplé, entre autres en raison d'un faible développement urbain en Belgique (→ [Section 1](#)). Cependant, des services importants sont implantés dans ces villes (universités, hôpitaux...) et sont des maillons d'un développement urbain basé sur plusieurs centres (polycentriques) autour de Bruxelles, en Flandre et en Wallonie.

Cela justifie de s'intéresser à la méthode des régions urbaines (→ [Glossaire](#)), spécifiquement développée et appliquée en Belgique. Elle permet de représenter les deux dimensions (morphologique et fonctionnelle) sur la base de la dimension morphologique, rapportée, ensuite, au découpage communal.

Les régions urbaines ont été délimitées pour la première fois en 1979, au départ du recensement de 1971 (Van Der Haegen & Pattyn, 1979). Cette cartographie des régions urbaines a été mise à jour sur la base des recensements de 1981 (Leemans et al., 1990), de 1991 (Van Der Haegen et al., 1996), de l'Enquête socioéconomique 2001 (Van Hecke et al., 2009), puis du *Census*<sup>1</sup> 2011 (Vanderstraeten & Van Hecke, 2019).

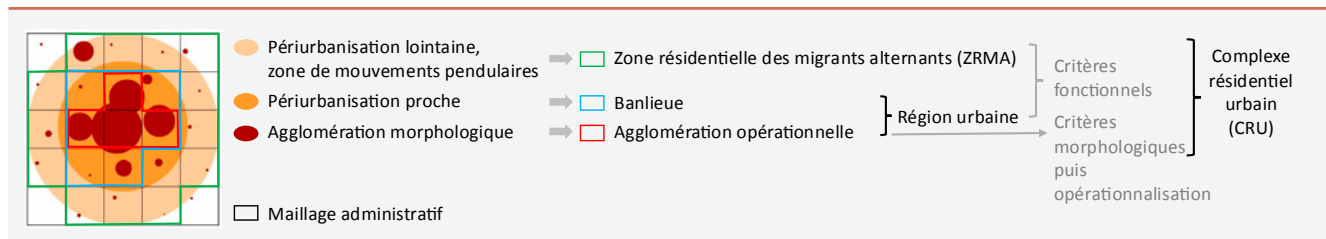
La mise à jour décennale des régions urbaines permet de suivre l'extension morphologique et fonctionnelle des villes dans l'espace depuis 50 ans, et d'analyser les dynamiques territoriales concomitantes. La mise à jour proposée dans ce Cahier est principalement comparée aux mises à jour de 2001 (Van Hecke et al., 2009) et de 2011-2017 (Vanderstraeten & Van Hecke, 2019), y compris pour les aspects méthodologiques. Une région urbaine se définit par la combinaison de deux ensembles, d'après Vanderstraeten & Van Hecke (2019).

- › Premièrement, une **agglomération opérationnelle** (→ [Glossaire](#)) **formée d'une ou plusieurs communes englobant un noyau d'habitat** (→ [Glossaire](#)) (→ [point 2.1.1](#)) : il s'agit de l'extension bâtie de la ville (dimension morphologique), rapportée (« opérationnalisées ») au découpage administratif communal.
- › Secondement, une banlieue (→ [Glossaire](#)), **formée de minimum une commune, entretenant de fortes interactions avec l'agglomération opérationnelle** (→ [Section 2.3](#). pour les détails). Ces interactions correspondent à :
  - différents motifs de déplacements de ou vers l'agglomération opérationnelle comme les navettes domicile-travail, les navettes scolaires ou les déménagements (migrations résidentielles) ;
  - une forte croissance induite par la proximité à l'agglomération opérationnelle.

Une fois les régions urbaines délimitées, la Zone Résidentielle des Migrants Alternants (ZRMA) (→ [Glossaire](#)) est ensuite définie. La ZRMA est formée d'une ou de plusieurs communes où plus de 20 % de la population en emploi travaille dans l'agglomération opérationnelle<sup>2</sup>. Une région urbaine et sa ZRMA forment, ensemble, un Complexe Résidentiel Urbain (CRU) (→ [Glossaire](#)) (→ [Figure 2](#)).

1 Le développement du Registre National dans les années 80 a rendu le comptage administratif de la population au travers des recensements progressivement superflu. En 2001, le recensement est devenu l'Enquête Socio-Économique, gardant son utilité d'analyse socio-économique. À partir de 2011, le recensement est devenu le *Census* où l'enquête est remplacée par l'exploitation des données administratives.

2 Les communes reprises dans la banlieue ne sont pas éligibles à former la ZRMA. Chaque composante du Complexe Résidentiel Urbain est indépendante l'une de l'autre : aucune commune ne peut appartenir simultanément à deux composantes d'un Complexe Résidentiel Urbain.

**FIGURE 2 :** Schéma d'une région urbaine et du complexe résidentiel urbain (Adaptation de Breuer, 2025).

Les méthodes pour délimiter les agglomérations opérationnelles, les banlieues et les ZRMA ont évolué depuis la première cartographie de 1979. Par rapport aux dernières mises à jour, nous proposons des évolutions de la méthode selon plusieurs principes.

1. Tendre vers une méthode répliquable, notamment en supprimant les références directes aux anciennes mises à jour, qui peuvent être établies selon des méthodes différentes (→ Section 2.1.).
2. Recourir le plus fréquemment à des données en accès libre ou des statistiques publiques qui sont l'objet d'une production récurrente.

3. Utiliser les techniques informatiques, limitant la charge de travail de mise à jour et limitant le recours aux interprétations.

Ces principes permettent d'être plus économes en ressources et d'améliorer la transparence de la méthode, en s'appuyant sur les développements des outils informatiques, des données et des statistiques administratives qui sont intervenus depuis les mises à jour de 2001 et de 2011-2017. Ci-après, la méthode pour identifier les agglomérations, les banlieues, puis les ZRMA est détaillée. Les changements dans la méthodologie, par rapport aux précédentes mises à jour, sont précisés.

## 2.1. IDENTIFIER LES AGGLOMÉRATIONS

La **première étape** pour cartographier l'étendue des villes est **d'identifier l'extension du bâti dans l'espace**. La méthode des régions urbaines (→ Glossaire) se base historiquement sur les noyaux d'habitat (→ Glossaire). Ces noyaux d'habitat ont été établis par un travail manuel des analystes chargés de l'interprétation de la définition. Laisser une part à l'interprétation de l'analyse présente un avantage et un inconvénient.

L'avantage est la finesse de l'analyse : l'étalement urbain (→ Glossaire) s'est effectué, en Belgique, le long des axes de communication, en « ruban » (→ Glossaire). Cela rend difficile la fixation unilatérale d'une limite à l'extension du bâti (un constat confirmé par Van Hecke *et al.*, 2009, p. 13-14). Le recours à l'interprétation et à la vérification de l'analyste permet un découpage fin et de s'appuyer sur une définition davantage complexe, proposée par Van Der Haegen *et al.*, (1981, p. 266-267). Chaque mise à jour s'appuyait sur le noyau d'habitat délimité lors de la mise à jour précédente, étendu là où l'étalement urbain s'était produit sur la base de l'interprétation de la définition par l'analyste.

Cet avantage est *de facto* un inconvénient : cette méthode n'est pas reproductible car elle repose sur des choix – non documentés tant ils sont nombreux – des différents analystes impliqués dans les différentes mises à jour. Or, ces interprétations furent discutées entre les analystes, mais certains choix pouvaient engendrer des différences importantes (Van Hecke *et al.*, 2009, p. 13-14). De surcroît, cette approche nécessite d'importantes ressources humaines et se base sur le découpage en secteurs statistiques, ces derniers pouvant évoluer (concernant la RBC, voir : Decroly *et al.*, 2025).

La dernière mise à jour majeure des noyaux d'habitat date de 2001<sup>3</sup>. L'actualisation des régions urbaines de 2017 s'appuie sur les noyaux d'habitat de 2001 comparés à la délimitation des agglomérations opérée par Statbel dans le cadre du règlement européen fixant l'organisation des recensements (Vanderstraeten & Van Hecke, 2019, p. 5-6)<sup>4</sup>. La mise à jour de 2017 est davantage automatisée que les précédentes mises à jour, mais elle repose toujours sur les anciens découpages et sur des critères complexes. Cette méthode reste peu répliquable.

<sup>3</sup> Vu la poursuite de l'étalement urbain, reprendre les périmètres définis en 2001 n'était pas une option pertinente.

<sup>4</sup> Quant à cette approche, elle mêle le principe d'antécédence (reprise automatique des noyaux d'habitats de 2001) à une approche innovante basée sur la fonction résidentielle (localisation de la population). La méthode est hybride, impliquant des critères complexes, ce qui la rend difficilement répliquable.

Dès lors, **l'actualisation de la délimitation des régions urbaines proposée dans ce Cahier se base sur une nouvelle méthode inspirée de la méthode de l'INSEE (2025), des taches de bâti continu**<sup>5</sup> (→ [Glossaire](#)). Il s'agit de la méthode française de cartographie de l'extension bâtie des villes dans l'espace<sup>6</sup>. Cette déclinaison « belge » permet une analyse plus répliquable, à l'aide des outils informatiques qui progressent de mises à jour en mises à jour. Dans le cadre de ce Cahier, **les agglomérations sont délimitées au travers des Taches de Bâti Résidentiel Continu (TBRC)** (→ [Glossaire](#)), la déclinaison en Belgique de la méthode de l'INSEE.

Identifier des TBRC en Belgique implique de :

- › définir le type de bâti considéré comme représentant l'agglomération, incluant la question de sources de données à mobiliser ;
- › définir un seuil de distance à partir duquel on limite l'extension des agglomérations ;
- › définir un seuil de population pour inclure/prendre en compte les villes et non les villages.

## 2.1.1. Au moyen du bâti résidentiel

L'extension des agglomérations est définie au moyen du bâti résidentiel. **La délimitation de l'agglomération par la fonction résidentielle est une option méthodologique retenue tant au niveau européen<sup>7</sup> qu'au niveau belge lors de la dernière mise à jour des régions urbaines<sup>8</sup>**. La différence est que l'identification des TBRC repose sur le bâti, et non sur la densité d'habitants, comme le pratique Eurostat. Les TBRC excluent les zones monofonctionnelles sans habitant comme les parcs d'activités économiques, les grands équipements collectifs ou les infrastructures de transports<sup>9</sup>. Ces zones monofonctionnelles sont d'ailleurs fréquemment des « coupures urbaines » (→ [Glossaire](#)), c'est-à-dire des espaces difficilement franchissables, notamment pour le piéton.

## 2.1.2. Au moyen de sources de données en open access

Les sources de données de l'occupation du sol sont produites et diffusées en accès libre par les trois régions. En l'absence actuelle d'un registre harmonisé des bâtiments pour les trois régions<sup>10</sup>, des sources régionales ont été utilisées<sup>11</sup> :

- › Urbis pour la Région de Bruxelles-Capitale ;
- › PICC pour la Région wallonne ;
- › GRB pour la Région flamande.

Le PICC identifie la fonction résidentielle au sein du bâti, au contraire d'Urbis et du GRB qui ne permettent d'identifier que le bâti dans son ensemble. Pour isoler le bâti résidentiel en RBC et en Flandre, le bâti est croisé avec le Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) de la RBC<sup>12</sup> et le *Gewestplan* en Flandre. Le bâti situé dans des affectations du sol non dévolues à l'habitat est exclu<sup>13</sup>.

## 2.1.3. Avec l'aide d'un seuil pour limiter l'extension des agglomérations

**Pour déterminer s'il y a une continuité entre deux TBRC** (→ [Glossaire](#)), **il faut fixer un seuil de distance**. Si la distance entre deux TBRC est inférieure à ce seuil, les deux TBRC sont fusionnées en une seule TBRC. À l'inverse, si la distance dépasse ce seuil, les deux zones de bâti forment deux TBRC disjointes. La distance de référence reprise dans le règlement européen CE N°1201/2009 est de 200m (Statbel, 2016).

En Belgique, ce seuil mène à la formation d'une coalescence d'agglomération, associant Bruxelles, Anvers, Gand, Louvain... En effet, l'étalement urbain en Belgique s'appuie sur une urbanisation « en ruban » (→ [Glossaire](#)), joignant quasiment ces différentes villes. La notion de « ruban » fait référence à ces nombreuses ramifications de l'urbanisation, joignant les villes les unes aux autres (→ [Carte 2](#)).

5 La méthode d'identification des noyaux d'habitat a évolué à chaque mise à jour. Dès lors, proposer une modification substantielle n'est pas problématique en termes de continuité. De surcroît, les fusions de communes intervenues en 2019 et 2024 sont des facteurs influençant autant les découpages que le changement de méthodologie proposé.

6 Cette méthode est une base à l'identification des aires urbaines (→ [Section 5](#)). Ceci permet d'avoir une délimitation commune des agglomérations.

7 Au travers de critères tels que la densité de population dans la classification DEGURBA (European Commission. Statistical Office of the European Union., 2021)

8 La délimitation des agglomération au travers de la méthode des régions urbaines repose historiquement sur la fonction résidentielle. Par exemple, les zones économiques étaient jointes aux agglomérations si elles étaient contiguës à une agglomération existante et développée au départ d'une zone densément peuplée (Van Hecke et al., 2009, p. 11-12).

9 Dans la méthode des noyaux d'habitat, ces zones étaient agglomérées sur la base de critères et de l'interprétation des analystes sur chaque cas (Van Hecke et al., 2009, p. 11-12).

10 Les différences d'approches selon les régions étaient déjà appliquées lors des précédentes mises à jour des régions urbaines, avec, parfois, des différences de sources et de méthodes de travail.

11 Il s'agit des données publiées le 25 février 2025.

12 En RBC, la « situation existante » (Sitex), carte de l'occupation effective du sol, est un outil préalable à l'établissement du PRAS.

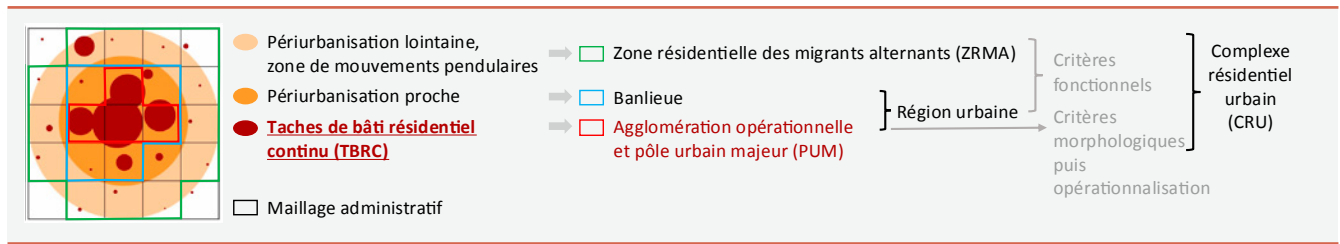
À terme, cette source pourrait être privilégiée si elle est plus fréquemment mise à jour.

Voir : <https://perspective.brussels/fr/enjeux-urbains/occupations-et-tissus-urbains/situation-existante-de-loccupation-du-bati-et-non-bati-sitex>

13 C'est-à-dire les zones d'activités économiques et les zones d'équipements communautaires. En effet, il s'agit de ne pas exclure l'habitat dispersé ancien pouvant être situé, par exemple, en zone agricole.



**FIGURE 3 :** Représentation de l'agglomération morphologique (résidentielle) parmi les différents ensembles représentant l'extension des villes dans l'espace (Adaptation de Breuer, 2025).



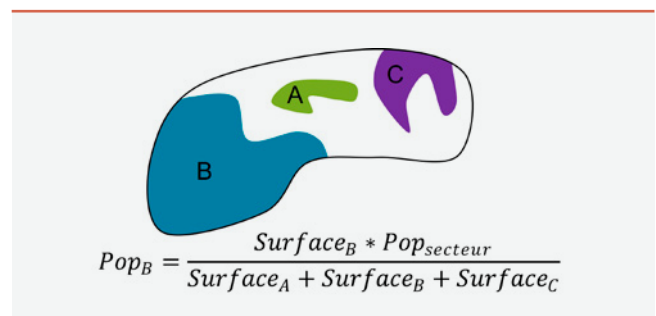
## 2.1.4. Par la sélection des taches de bâti résidentiel continu (TBRC) en fixant une population minimale pour les agglomérations

Étant donné qu'il s'agit de délimiter les régions urbaines (→ **Glossaire**) en Belgique, les plus petites TBRC (→ **Glossaire**) sont exclues de la suite de l'analyse. Pour débiter, **seules les TBRC de plus de 2 000 habitants sont conservées pour la suite de l'analyse**<sup>17</sup>. En général, les régions urbaines reprennent les villes de plus de 100 000 habitants, il n'est pas opportun de retenir les plus petites TBRC.

Pour parvenir à estimer la population des TBRC, les statistiques démographiques à l'échelle des secteurs statistiques<sup>18</sup> sont employées. Les secteurs statistiques sont initialement définis sur la base du bâti et des fonctions urbaines, ils sont révisés à échéances fréquentes (Van Hecke, 1973; Decroly *et al.*, 2025). Sur la base de la méthode de l'INSEE (2025, pp. 4-5), les TBRC et les secteurs statistiques sont croisés :

- › dans le cas où le secteur statistique est intersecté par une TBRC, la population est attribuée intégralement à la TBRC ;
- › dans le cas où le secteur statistique est intersecté par plusieurs TBRC, la population est répartie au prorata de la superficie de chaque TBRC dans le secteur statistique (→ **Figure 4**).

**FIGURE 4 :** Illustration de la répartition de la population d'un secteur statistique (périmètre noir) en fonction des taches urbaines (taches colorées) présentes en son sein



Source : élaboration propre, inspirée de INSEE, 2025.

<sup>17</sup> Un seuil retenu par l'INSEE. Ce seuil est « technique » : il s'agit avant tout de supprimer les TBRC composé d'un nombre réduit d'habitant. La suite de la méthode permet de sélectionner les villes les plus importantes par la suite. La plus petite des régions urbaines est Roulers, peuplé de 78 584 habitants au 1er janvier 2025. On comprend donc que ce seuil n'élimine aucune région urbaine potentielle.

<sup>18</sup> Il s'agit des secteurs statistiques de 2001. Les secteurs statistiques actualisés en 2025 n'étaient pas disponibles au moment où les analyses ont été conduites (1er semestre 2025)

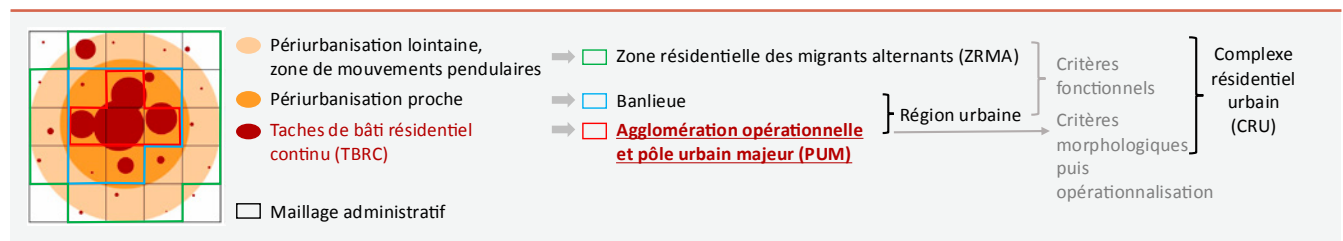
(Voir : <https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/opendata/Statistische%20sectoren/R/C3%A9forme%20des%20secteurs%20statistiques%202025.pdf>).

## 2.2. OPÉRATIONNALISER LES AGGLOMÉRATIONS PAR RAPPORT AU DÉCOUPAGE COMMUNAL

Les taches de bâti résidentiel continu (TBRC) (→ [Glossaire](#)) représentent les agglomérations. Cependant, ces découpages ne sont pas opérationnels. Ils ne correspondent pas à des entités administratives : **il faut donc rapporter ces découpages à celui des communes correspondant à des entités politiques et**

**statistiques. Il s'agit de délimiter les « agglomérations opérationnelles »** (→ [Glossaire](#)) (→ [Figure 5](#)). Ces agglomérations opérationnelles sont nécessaires car les statistiques utiles à la définition de la composante fonctionnelle de la ville ne sont disponibles qu'au niveau des entités administratives (communes).

**FIGURE 5 :** Représentation de l'agglomération opérationnelle parmi les différents ensembles représentant l'extension des villes dans l'espace (Adaptation de Breuer, 2025).



Les agglomérations opérationnelles sont établies selon la règle suivante, communes aux méthodes des régions urbaines et de l'INSEE : si plus de 50 % de la population d'une commune

est reprise dans un TBRC, la commune est intégrée à l'agglomération opérationnelle issue de la TBRC. Derrière ce principe général se cachent quelques subtilités (→ [Encadré 1](#)).

### Encadré 1 : l'opérationnalisation des agglomérations.

En pratique, trois cas peuvent se présenter et, parfois, se combiner.

1. Une commune contient une TBRC : si la TBRC contient plus de 50 % de la population de la commune, la commune forme l'agglomération opérationnelle héritée de la TBRC.
2. Une commune contient plusieurs TBRC : si une TBRC contient plus de 50 % de la population de la commune, celle-ci prend automatiquement le dessus et la commune forme l'agglomération opérationnelle héritée de la TBRC.
3. Une TBRC s'étend sur plusieurs communes : si plus de 50 % de la population communale est reprise dans la TBRC, la commune est intégrée à l'agglomération opérationnelle pluri-communale.

Par exemple, le cas de Mons illustre la combinaison des cas de figure 2 et 3. La commune de Mons regroupe à la fois l'agglomération de Mons et plusieurs villages aux alentours. Cela dit, la TBRC de l'agglomération de Mons déborde les limites communales. Or, certains villages forment eux aussi des TBRC. La règle 2 permet d'associer la TBRC de l'agglomération morphologique de Mons à l'entité communale de Mons. Ensuite, la règle 3 permet d'agréger les autres communes du Borinage (Frameries, Dour ou Quaregnon) à l'agglomération opérationnelle de Mons<sup>19</sup>.

Pour cartographier l'étendue des villes en Belgique, on s'appuie sur le découpage communal belge, formé de communes fusionnées. On sélectionne donc les agglomérations susceptibles d'exercer une influence sur plus d'une commune.

Pour la suite de l'analyse, **seules les agglomérations opérationnelles de plus de 20 000 emplois<sup>20</sup> sont retenues, dénommée par la suite Pôles Urbains Majeurs (PUM)<sup>21</sup>** (→ [Glossaire](#)). Ce seuil a fait l'objet d'une analyse empirique par Halleux et al (2021). Les régions urbaines sont définies sur la base de ces PUM. Les PUM sont une base pertinente à la fois pour les régions urbaines et pour les analyses complémentaires (→ [Section 5](#)).

<sup>19</sup> La méthode de l'INSEE (2025, p. 5) introduit un ordre pour appliquer l'algorithme : le cas 1, puis le cas 3, enfin le cas 2. Cet ordre pose un problème avec les communes belges fusionnées, au contraire de la majorité des communes françaises. Nous avons permuté l'ordre des cas dans l'application de l'algorithme : le cas 1, le cas 2 puis le cas 3. Cela résout le problème illustré par le cas de Mons.

<sup>20</sup> L'introduction de ce seuil permet de ne retenir que les PUM les plus importants. Aucune région urbaine de 2011-2017 n'est éliminée par ce critère car ce sont les critères pour définir la banlieue qui sont déterminants. Or, ces

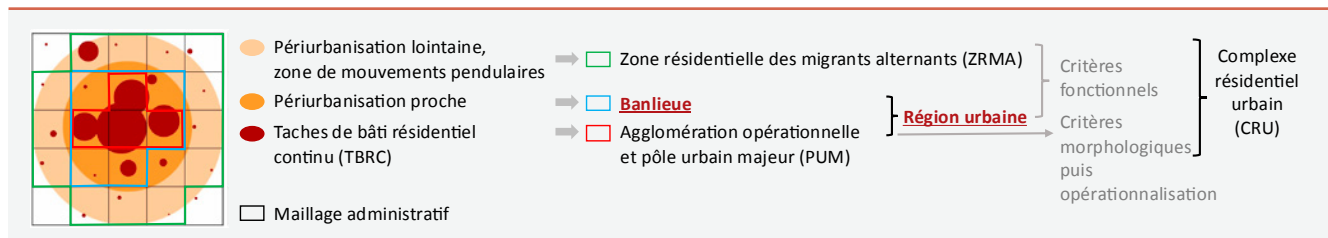
<sup>21</sup> Le choix d'un autre terme qu'agglomération opérationnelle est voulu : il s'agit d'insister sur le changement de méthode pour identifier les agglomérations.

## 2.3. DÉLIMITER LA BANLIEUE GRÂCE À DES CRITÈRES FONCTIONNELS

Après avoir délimité les agglomérations au moyen des Pôles Urbains Majeurs (PUM) (→ [Glossaire](#)), il s'agit de délimiter la périphérie fonctionnelle des villes. **La méthode des régions urbaines (→ [Glossaire](#)) permet de délimiter les banlieues (→ [Glossaire](#)) au moyen de critères fonctionnels (→ [Figure 6](#)).**

La banlieue correspond à l'espace périurbain proche de l'agglomération. La banlieue connaît une forte influence de l'agglomération sur son territoire ainsi que d'importants échanges.

**FIGURE 6 :** Représentation de la banlieue et de la région urbaine parmi les différents ensembles représentant l'extension des villes dans l'espace (Adaptation de Breuer, 2025).



Ces interactions sont multiformes :

- › navette domicile-travail ;
- › navettes scolaires ;
- › migrations résidentielles ;
- › forte demande de la part des ménages pour s'y installer (donc des logements).

La délimitation des banlieues repose sur une analyse multicritère : **une commune est considérée comme appartenant à la banlieue d'une agglomération si elle remplit un certain nombre de critères** (pondérés). Le principe de l'analyse multicritère est conservé dans cette mise à jour, pour refléter différentes dimensions des interactions avec les PUM.

Cette modification des critères s'inscrit dans la philosophie des précédentes mises à jour : « *Une région urbaine est, par définition, une donnée dynamique soumise aux développements sociaux. C'est pourquoi il est nécessaire de constamment remettre en question et, le cas échéant, de revoir, les indicateurs d'abord, et les valeurs limites ensuite.* » (Baltus et al., 2009, p. 90). Dans le cadre de cette mise à jour, l'analyse a été simplifiée et adaptée selon les principes suivants (Comparaison détaillée des critères → [Encadré 2](#)) :

- › suppression des critères liés aux anciennes actualisations tels que la diminution du score à atteindre pour les communes déjà reprises en banlieues lors des précédentes actualisations ;
- › suppression des critères liés aux arrondissements, ces découpages ne sont pas adaptés aux plus grandes villes,

qui s'étendent sur plusieurs arrondissements comme Bruxelles, Anvers et Liège ;

- › adaptation des critères au regard de l'évolution socio-économique des banlieues, qui deviennent des espaces plus hétérogènes sur le plan socio-économique (ralentissement démographique, baisse de du niveau socio-économique de la population...) (voir de Maesschalck et al., 2015 ; De Laet, 2018 ; Charlier & Debuissin, 2024) ;
- › pondération identique des critères par rapport aux analyses précédentes et modification des seuils pour correspondre aux dynamiques actuelles.

**Pour être considérée comme une commune de banlieue, une commune doit obtenir la moitié (6,5) des points (13) de l'analyse multicritère.** Chaque commune qui n'est pas reprise dans un PUM est testée vis-à-vis de chaque PUM. L'analyse multicritère repose sur quatre composantes (→ [Encadré 2](#)) : la dynamique d'urbanisation (logement et ménages) (2 critères pour 1,5 points chacun), les migrations résidentielles (2 critères relatifs aux émigrations et aux immigrations résidentielles pour 2 points chacun), les navettes domicile-travail (1 critère pour 3 points) et les navettes scolaires (1 critère pour 3 points).

À la suite de cette analyse multicritère, des banlieues sont délimitées autour des PUM. **Sont alors considérées comme régions urbaines les villes reprenant à la fois un PUM (identifié par des critères morphologiques, puis opérationnalisés) et une banlieue (identifiée par des critères fonctionnels)**<sup>22</sup>. Certains PUM ne génèrent pas suffisamment de flux de et vers leurs communes voisines pour que ces dernières deviennent des communes de banlieue (→ [Section 3](#)). C'est le cas, par exemple, de Malines ou d'Alost.

<sup>22</sup> Auparavant, les régions urbaines devaient être peuplées de minimum 80 000 habitants. L'introduction, en amont, du critère de 20 000 emplois dans le PUM permet d'effectuer un filtrage analogue. C'est pourquoi ce critère n'est plus appliqué.

## Encadré 2 : critères pour définir une commune de banlieue lors des mises à jour de 2001, de 2011-2017 et de 2021-2025.

Le tableau ci-après est un inventaire des critères de reconnaissance d'une commune comme faisant partie d'une banlieue lors des actualisations des régions urbaines de 2001, de 2011-2017 et de 2021. La pondération est fournie par le nombre de points entre parenthèses à la suite du critère.

	Actualisation de 2001	Actualisation de 2011-2017	Actualisation de 2021
<b>Dynamique d'urbanisation liée à la proximité au PUM</b>			
<b>Accroissement de la population et/ou des ménages</b>	Accroissement de la population $\geq 15$ % en 2003 par rapport à 1981 (1 pt)	Accroissement du nombre de ménages $\geq 15$ % en 2016 par rapport à 2001 (1,5 pt)	Accroissement du nombre de ménages $\geq 15$ % en 2021 par rapport à 2011 (1,5 pt)
<b>Surface bâtie et/ou nombre de logements</b>	$\geq 20$ % de surface bâtie en 2003 ou croissance de la surface bâtie $\geq 30$ % pour une commune flamande et $\geq 28$ % pour une commune wallonne (entre 1991 et 2003) (1 pt)	Accroissement de la surface bâtie $\geq 14,2$ % pour une commune flamande et $\geq 16,5$ % pour une commune wallonne entre 2001 et 2015 (1,5 pt)	Accroissement du nombre de logements $\geq 9,0$ % pour une commune flamande et $\geq 10,4$ % pour une commune wallonne entre 2011 et 2021 (1,5 pt)
<b>Migrations résidentielles</b>			
<b>Immigration en provenance de la ville centrale ou du PUM</b>	$\geq 40$ % de l'immigration résidentielle en provenance de l'agglomération opérationnelle OU $\geq 25$ % de l'émigration résidentielle est à destination de la ville centrale <sup>23</sup> (critère testé sur la période 1992- 2001) (1 pt)	$\geq 40$ % de l'immigration résidentielle totale ou des 30-39 ans en provenance de l'agglomération opérationnelle entre 2006 et 2016 (2 pt)	$\geq 40$ % de l'immigration résidentielle totale ou des 30-44 ans en provenance de l'agglomération opérationnelle entre 2011 et 2021 (2 pt)
<b>Émigration à destination de la ville centrale ou du PUM</b>		$\geq 25$ % de l'émigration résidentielle totale ou des 20-24 ans à destination de la ville centrale <sup>22</sup> entre 2006 et 2016 (2 pt)	$\geq 25$ % de l'émigration résidentielle totale ou des 20-29 ans à destination du PUM entre 2011 et 2021 (2 pt)
<b>Navettes scolaires ou liées au travail</b>			
<b>Navette de travail</b>	$\geq 25$ % de la population en emploi travaille dans l'agglomération opérationnelle ou $\geq 50$ % de la population travaillant hors de sa commune de résidence travaille dans l'agglomération opérationnelle en 2001 (1 pt)	$\geq 30$ % de la population en emploi travaille dans l'agglomération opérationnelle ou $\geq 50$ % de la population travaillant hors de sa commune de résidence travaille dans l'agglomération opérationnelle en 2014 (3 pt)	$\geq 30$ % de la population en emploi travaille dans le PUM ou $\geq 50$ % de la population travaillant hors de sa commune de résidence travaille dans le PUM en 2021 (3 pt)
<b>Navette scolaire</b>	$\geq 35$ % des élèves du secondaire et des étudiants du supérieur suivent leurs cours dans l'agglomération opérationnelle en 2001 (1 pt)	$\geq 35$ % des élèves du secondaire suivent leurs cours dans l'agglomération opérationnelle en 2015-2016 (3 pt)	$\geq 35$ % des élèves du secondaire suivent leurs cours dans le PUM en 2023-2024 (3 pt)
<b>Revenu médian</b>	Revenu médian de la commune supérieur au revenu médian de l'arrondissement (1 pt)	Suppression du critère	
<b>Seuil de reconnaissance d'une commune comme banlieue</b>			
	$\geq 5$ points si la commune n'était pas reconnue comme banlieue lors de l'actualisation de 1991 ; $\geq 4$ points si la commune était déjà reconnue comme banlieue en 1991	$\geq 6,5$ points si la commune n'était pas reconnue comme banlieue lors de l'actualisation de 2001 ; maintien des communes déjà reconnues comme banlieue si min 1 critère de migration résidentielle et min 1 critère de navette sont remplis	$\geq 6,5$ points

23 Dans le cas de Bruxelles, il s'agit de la RBC dans son ensemble.

Les principales modifications sont intervenues lors de la mise à jour précédente (2017). Par rapport à cette évolution majeure, quelques adaptations ont été apportées :

- › le critère d'accroissement du nombre des ménages est maintenu et est plus restrictif (basé sur 10 ans au lieu de 16 ans) ;
- › le critère d'urbanisation est modifié au profit d'un critère relatif à la demande en logements, reflétant davantage la pression résidentielle pour une commune de banlieue (le seuil est adapté en fonction des moyennes régionales observées) ;
- › les critères liés aux migrations sont modifiés pour tenir compte de l'évolution du cycle de vie, notamment la formation plus tardive des ménages (décohabitation parentale, cohabitation et/ou arrivée d'enfant) ;
- › la confirmation de l'abandon du critère de revenus, reflétant mal l'hétérogénéité des banlieues, et comparés aux arrondissements, une référence géographique parfois peu pertinente (certains PUM concernent plusieurs arrondissements) ;
- › l'abandon de critères plus souples pour les communes anciennement de banlieue.

Les sources de données pour analyser les critères de l'actualisation de 2021 sont les suivantes :

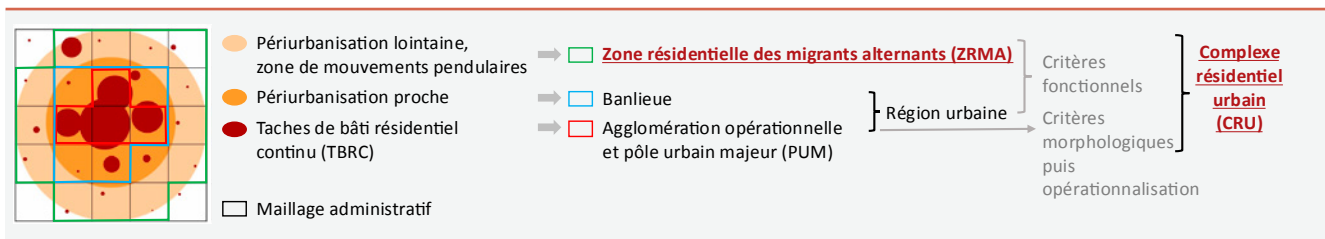
- › Censuses 2021 pour le stock de logement (comparé au Censuses 2011) et les navettes domicile-travail ;
- › statistiques de la navette scolaires de l'enseignement secondaire provenant des trois communautés, compilées à l'IBSA, pour les années 2023-2024 ;
- › statistiques des migrations résidentielles « résultantes », basées sur la comparaison des lieux de résidence pour chaque individu d'une année à l'autre, pour la décennie 2011-2021<sup>24</sup> ;
- › statistiques de la population de Statbel pour 2011 et 2021, sur la base du registre national.

## 2.4. LA ZONE RÉSIDENTIELLE DES MIGRANTS ALTERNANTS (ZRMA) : LA PÉRIPHÉRIE ÉLOIGNÉE

### La Zone résidentielle des migrants alternants (ZRMA)

(→ [Glossaire](#)) est la couronne entourant la région urbaine, au-delà de la banlieue (→ [Figure 7](#)). Comme la banlieue, la ZRMA est identifiée par un critère fonctionnel. Sa définition repose sur les navettes domicile-travail vers le PUM : une commune est intégrée à la ZRMA d'une région urbaine si plus de 20 % de la population au travail sont actifs dans le PUM <sup>25</sup>.

**FIGURE 7 :** Représentation de la ZRMA et du complexe résidentiel urbain parmi les différents ensembles représentant l'extension des villes dans l'espace (Adaptation de Breuer, 2025).



### Ensemble, la région urbaine (pôle urbain majeur + banlieue) et la ZRMA forment le complexe résidentiel urbain (CRU)

(→ [Glossaire](#)). Les villes sont donc délimitées par les complexes résidentiels urbains au moyen de cette méthode dite des régions urbaines.

<sup>24</sup> Cela ne prend donc pas en compte chaque déménagement, mais les personnes qui n'habitent plus au même endroit au 1er janvier de l'année t+1 par rapport à l'année t.

<sup>25</sup> Ce seuil est passé de 15 % à 20 % lors de la dernière mise à jour (Vanderstraeten & Van Hecke, 2019). Ce critère est inchangé dans cette mise à jour. Ce seuil est plus restrictif que ce qui est utilisé par Eurostat ou l'INSEE (voir : <https://www.insee.fr/fr/information/4803954>).

# 3 LA DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE DES RÉGIONS URBAINES ACTUALISÉES EN 2025

Cette section est consacrée à l'exposé de l'application de la méthode actualisée sur la Belgique, à l'aide des données du Censur 2021 ou de statistiques ou de données complémentaires récentes, le cas échéant.

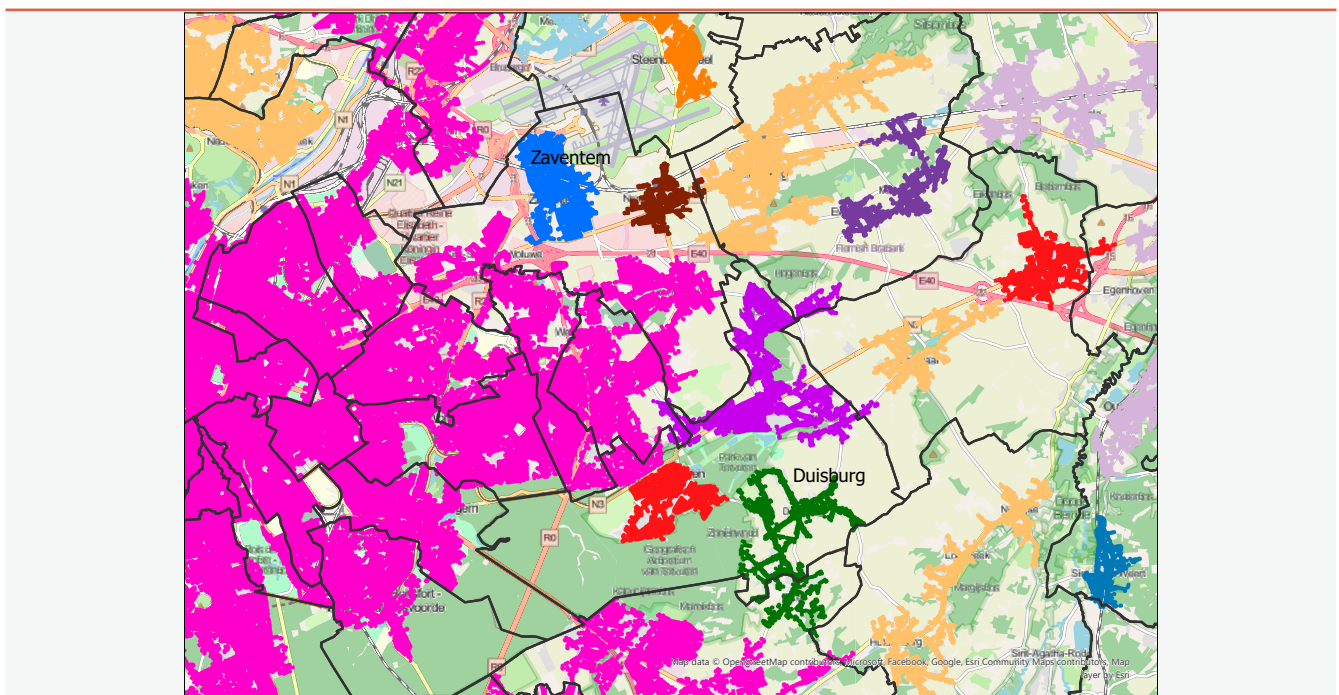
## 3.1. LES PÔLES URBAINS MAJEURS (PUM) EN BELGIQUE

Les pôles urbains majeurs (PUM) (→ [Glossaire](#)) sont les agglomérations opérationnelles (→ [Glossaire](#)) de plus de 20 000 emplois. Ces mêmes agglomérations opérationnelles correspondent à la conversion au découpage communal des taches de bâti résidentiel continu (TBRC) (→ [Glossaire](#)) de plus de 2 000 habitants. Ces étapes appliquées à la Belgique sont décrites ci-après.

### 3.1.1. Identifier les agglomérations dans un contexte d'urbanisation en ruban : une illustration par le cas de Zaventem

Pour illustrer l'application de la méthode, le cas de Zaventem est intéressant : à la marge de Bruxelles, avec de nombreuses coupures urbaines (→ [Glossaire](#)) (aéroport, lignes de chemin de fer et autoroutes). Cela permet de tester la robustesse de la méthode proposée. Dans ce cas, trois TBRC (→ [Glossaire](#)) couvrent la commune de Zaventem : la TBRC de Bruxelles (rose), s'étendant vers Woluwe-Saint-Étienne et Sterrebeek ; la TBRC de la localité de Zaventem (bleu) et la TBRC de Nossegem (brun) (→ [Carte 3](#)).

**CARTE 3 :** Taches de bâti résidentiel continu autour de Zaventem.



Sources : Paradigm (Urbis), Perspective.brussels (PRAS), Service Public de Wallonie (PICC), Digital Vlaanderen (GRB, Gewestplan) ; Cartographie C. Bernier, Lepur-ULiège.

Les effets de seuil sont importants dans ce cas : un seuil (plus permissif) de distance entre deux zones bâties continues fixé à 100 m aurait mené à l'intégration de Zaventem dans la TBRC de Bruxelles et, in fine, dans l'agglomération de Bruxelles.

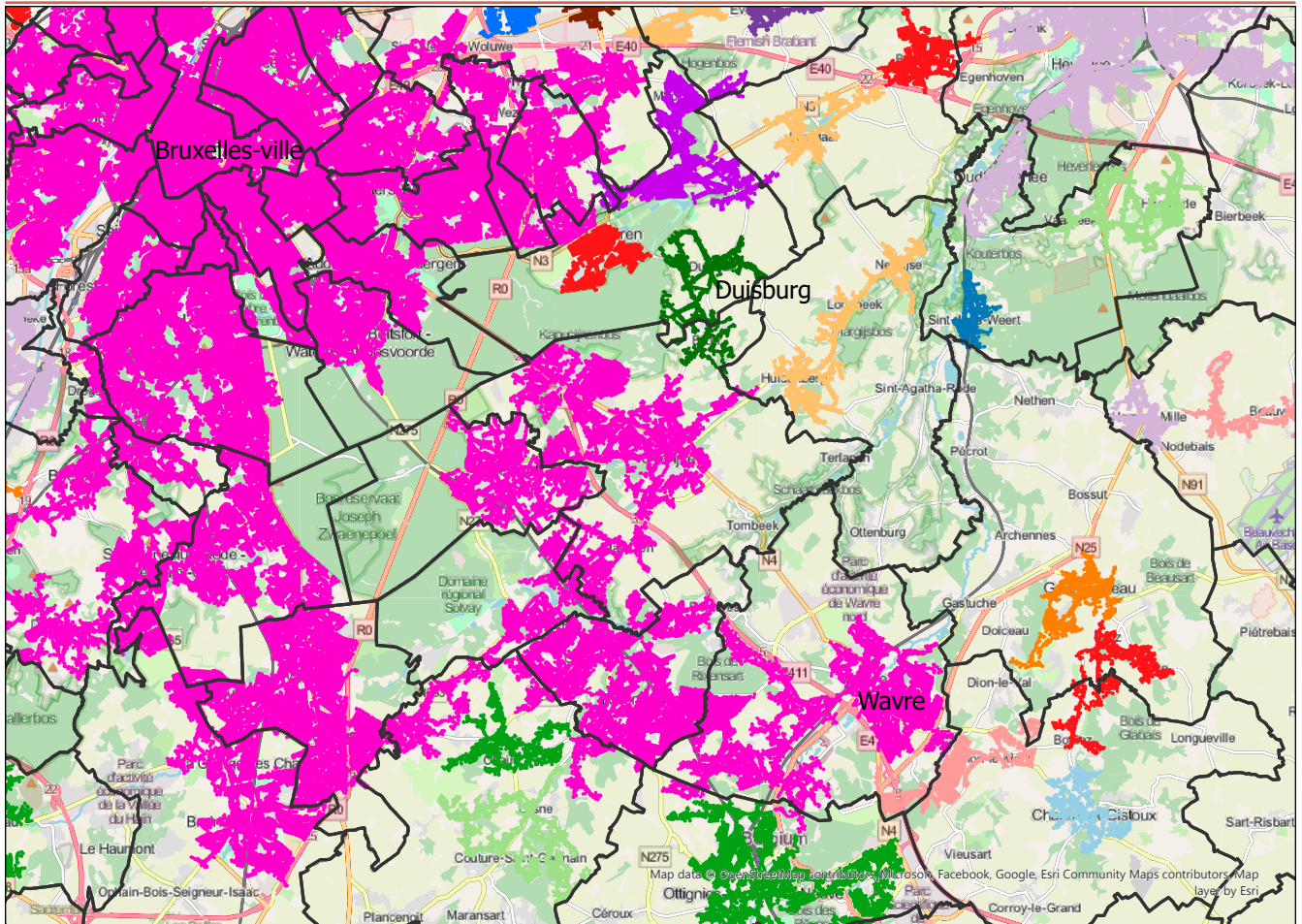
Par application des règles (→ Section 2.2.), une agglomération opérationnelle (→ Glossaire) indépendante couvre la commune de Zaventem. En effet, la TBRC de Bruxelles contient moins de la moitié de la population de la commune de Zaventem. Dès lors, Zaventem n'est pas rattachée à l'agglomération opérationnelle de Bruxelles. La TBRC de la localité de Zaventem concentre plus de la moitié de la population de la commune. La commune de Zaventem forme donc un PUM (→ Glossaire) indépendant<sup>26</sup>.

À l'aide de la méthode d'identification des TBRC, les agglomérations sont délimitées avec des formes variées, en raison de l'étalement urbain en ruban (→ Glossaire) :

- » peu compactes et très édentées comme Duisburg (→ Carte 3) ;
- » des grandes villes qui peuvent s'étendre sur plusieurs dizaines de km, comme l'extension jusque Wavre de la TBRC de Bruxelles (→ Carte 4).

Parfois, comme le cas de Zaventem l'illustre, certaines agglomérations restent distinctes d'après la méthode des TBRC en raison de la présence de coupures générant un espace supérieur à 80 m entre deux habitations.

**CARTE 4** : Extension de la tache de bâti résidentiel continu de Bruxelles autour de la forêt de Soignes.



Sources : Paradigm (Urbis), Perspective.brussels (PRAS), Service Public de Wallonie (PICC), Digital Vlaanderen (GRB, Gewestplan) ; Cartographie C. Bernier, Lepur-ULiège.

<sup>26</sup> Zaventem ne forme pas pour autant une région urbaine indépendante. Aucune commune ne remplit les critères pour en former sa banlieue. Sans banlieue, Zaventem reste un PUM. D'ailleurs, Zaventem remplit les critères pour devenir une commune de banlieue de Bruxelles (→ Section 3.2.).

### 3.1.2. L'opérationnalisation des agglomérations et la sélection des pôles urbains majeurs en Belgique

Au départ des TBRC (→ [Glossaire](#)), délimitant les agglomérations à un niveau fin, il s'agit d'obtenir une délimitation reposant sur le découpage communal (→ [Section 2.2.](#)). 32 PUM (→ [Glossaire](#)) sont identifiés à travers la Belgique, c'est-à-dire des agglomérations opérationnelles (→ [Glossaire](#)) de plus de 20 000 emplois (→ [Carte 5](#)). Le tableau 1 détaille le nombre de chaque entité, par région administrative.

**TABLEAU 1 :** Nombre d'agglomérations selon les différentes définitions.

	Nombre de TBRC	Nombre de TBRC de plus de 2000 habitants	Nombre d'agglomérations opérationnelles	Nombre de PUM
Bruxelles-Capitale	234	1	1	1
Flandre	54.086	386	189	21
Wallonie	40.558	192	127	10
<b>Belgique</b>	<b>94.878</b>	<b>578</b>	<b>317</b>	<b>32</b>

Note de lecture : si le TBRC ou l'agglomération est multirégionale, l'ensemble est compté une fois, dans la région principale. Par exemple, Bruxelles est associée à la Région de Bruxelles-Capitale.

**Le PUM de Bruxelles, représentant l'agglomération, comprend (→ [Tableau 2](#)) (→ [Carte 5](#)) :**

- › **les 19 communes de la RBC ;**
- › **certaines communes du Rand flamand** (les six communes à facilités linguistiques pour les francophones, les communes situées dans l'axe du Canal de Hal, Beersel, Machelen et Vilvorde et les communes résidentielles de Hoeilaart et Overijse) ;
- › **les communes du nord du Brabant wallon** comme Waterloo, Braine-l'Alleud, Wavre, La Hulpe et Rixensart.

**TABLEAU 2 :** Liste des communes appartenant au pôle urbain majeur (PUM) de Bruxelles par région administrative.

<b>RBC (19 communes) 161 km<sup>2</sup></b>	Anderlecht, Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles, Etterbeek, Evere, Forest, Ganshoren, Ixelles, Jette, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Uccle, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre
<b>Flandre (13 communes) 266 km<sup>2</sup></b>	Beersel, Dilbeek, Drogenbos, Hal, Hoeilaart (B), Machelen, Overijse (B), Vilvorde, Kraainem, Linkebeek, Rhode-Saint-Genèse, Wemmel et Wezembeek-Oppem
<b>Wallonie (5 communes) 148 km<sup>2</sup></b>	Braine-l'Alleud, La Hulpe (B), Rixensart (B), Waterloo et Wavre (MA)

Note de lecture : entre parenthèse, la position dans l'ancienne délimitation des régions urbaines 2011-2017 si ce n'était pas l'agglomération (B = Banlieue ; MA = ZRMA).

Historiquement, la forêt de Soignes constituait une barrière naturelle à l'extension de Bruxelles, comme l'Escaut pour Anvers ou les versants des vallées de la Meuse et de l'Ourthe pour Liège. Pour Bruxelles, ce n'est désormais plus le cas : **les communes autour de la forêt de Soignes, à l'exception de Tervuren, font partie du PUM de Bruxelles.** L'absence d'urbanisation résidentielle continue entre Wavre et Ottignies-Louvain-la-Neuve empêche – pour le moment – l'extension du PUM de Bruxelles jusqu'à cette dernière commune. Jusqu'à présent, conscients de cette « barrière naturelle », les précédentes actualisations intégraient une notion d'agglomération « élargie » pour tenir compte de l'extension de l'urbanisation depuis Bruxelles par-delà de la forêt de Soignes (Vanderstraeten & Van Hecke, 2019).

Outre les barrières naturelles (forêts, cours d'eau ou versants abrupts), **les coupures urbaines (→ [Glossaire](#)) limitent l'extension de l'urbanisation, ce qui se marque sur la délimitation de la TBRC puis la délimitation du PUM de Bruxelles.** Les principales coupures urbaines dans le cas de Bruxelles sont l'aéroport de Zaventem, les autoroutes et les parcs d'activités. Par rapport à la précédente actualisation de Vanderstraeten & Van Hecke (2019), l'agglomération opérationnelle de 2011-2017 était plus étendue que la délimitation du PUM de Bruxelles de 2021 : Zaventem, Grimbergen, Asse, Kortenberg, Tervuren et Steenokkerzeel n'en font plus partie. L'implémentation de la nouvelle méthode des TBRC explique cette rétraction du PUM de Bruxelles en Flandre (→ [Carte 3](#)) :

- › Steenokkerzeel est exclu par la présence de l'aéroport, limitant la propagation de la TBRC de Bruxelles sur le territoire communal ;
- › Tervuren est exclu par la largeur de la nationale 3, limitant la propagation de la TBRC de Bruxelles, au sud de la nationale 3, vers la localité de Tervuren ;

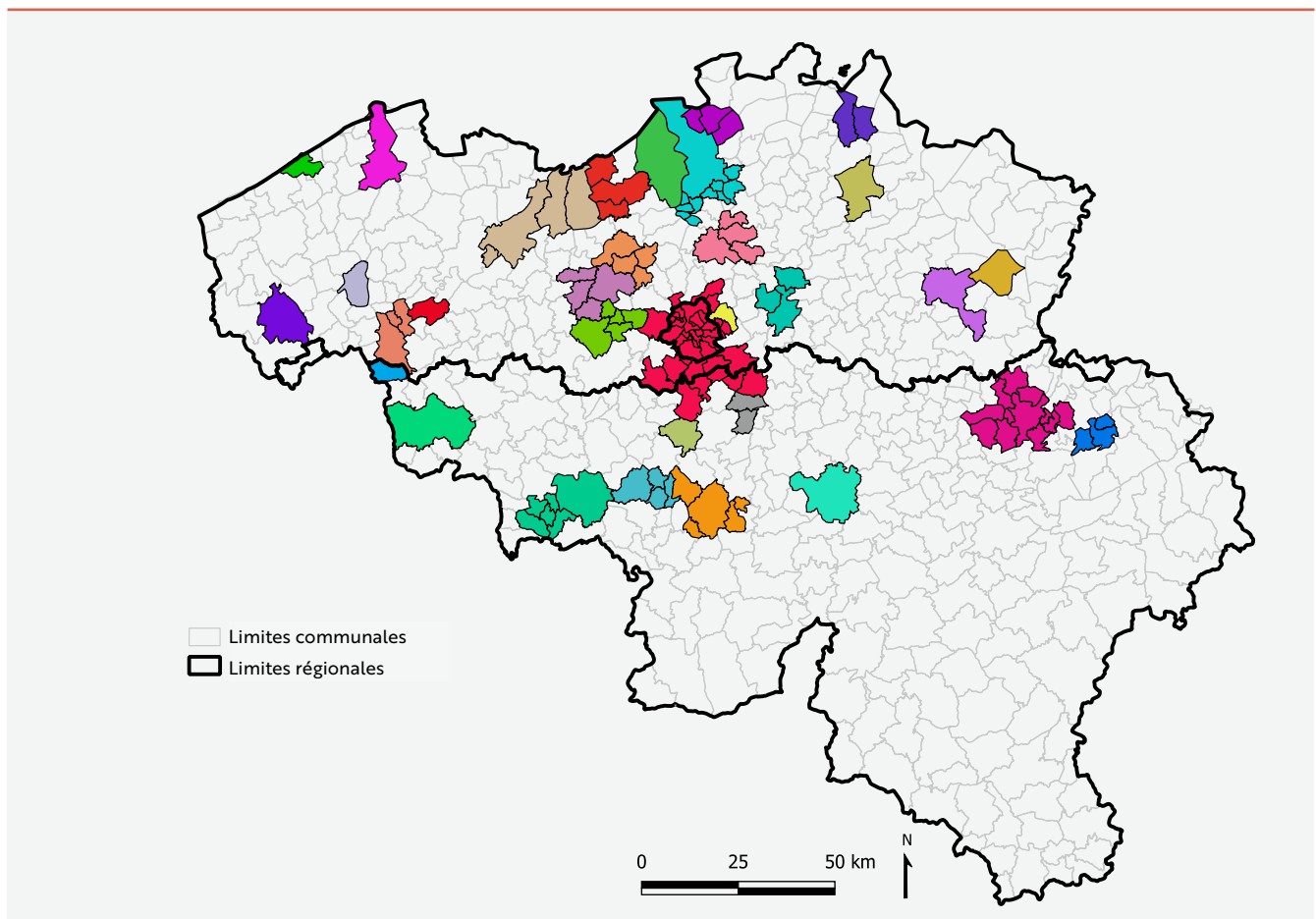
- Zaventem est exclu par la présence du ring et de parcs d'activités économiques, limitant la propagation de la TBRC de Bruxelles vers la localité de Zaventem ;
- Kortenberg est de *facto exclue*, étant donné que Tervuren et Zaventem le sont déjà ;
- Grimbergen est exclu par les coupures urbaines du plateau du Heysel, du parc de Laeken, puis de l'axe économique du Canal, limitant la propagation de la TRBC de Bruxelles vers le nord, y compris à Neder-over-Heembeek (section de la ville de Bruxelles) ;
- Asse est exclue car la TBRC de Bruxelles est limitée par les coupures urbaines des deux autoroutes au sud et à l'est de la commune, ainsi que la présence de nombreux parcs d'activités autour de Zellik.

Cette rétraction résulte du choix de réduire la délimitation de l'agglomération par une méthode, les TBRC, centrée sur le bâti résidentiel. Cela ne présente pas que des avantages, mais ce choix méthodologique participe à la partition de la « méga-agglomération », centrée sur la Flandre, en plusieurs agglomérations. Cette partition reflète, pour rappel, davantage les espaces vécus et l'organisation de l'espace belge (→ Section 2.1).

La RBC est donc l'espace central et principal d'une agglomération, représentée par la délimitation du PUM, qui s'étend en Flandre et en Wallonie (→ Carte 5). La RBC représente, au sein de cet espace, 74 % de la population pour 28 % de la superficie. La RBC reste donc :

- prépondérante, sans négliger l'importance du PUM bruxellois<sup>27</sup> situé en Flandre ou en Wallonie en incluant Hal, Vilvorde ou Wavre ;
- très densément peuplé, au regard de l'agglomération flamande ou wallonne de Bruxelles, avec trois quart de la population sur un quart de la superficie du PUM de Bruxelles.

**CARTE 5 : Pôles urbains majeurs en Belgique.**



Sources : Statbel (Census 2021), Paradigm (Urbis), Perspective.brussels (PRAS), Service Public de Wallonie (PICC), Digital Vlaanderen (GRB, Gewestplan) ; Cartographie : C. Bernier, Lepur-ULiège.

27 Même « réduite » par l'application de la nouvelle méthode des TBRC.

En Flandre, deux PUM de 2021 ont évolué par rapport aux précédentes délimitations des agglomérations opérationnelles (→ **Glossaire**) de 2001 ou de 2011-2017.

- › La délimitation de l'agglomération de Gand par son PUM évolue avant tout à la suite des fusions de communes :
  - extension au nord-est, vers Lochristi et Lokeren, deux communes ayant connu des fusions au 1/1/2025, incluant les anciennes communes de Wachtebeke et Moerbeke ;
  - rétraction au sud, la commune fusionnée de Nazareth-De Pinte n'est pas reprise dans le PUM, ce qui engendre la sortie de De Pinte de l'agglomération de Gand ;
  - Evergem et Melle-Merelbeke ne sont pas reprises dans le PUM à la suite de l'évolution de la méthodologie (du fait, essentiellement, des coupures autoroutières).
- › le PUM d'Anvers est plus restreint qu'auparavant, car deux PUM indépendants émergent à Kappelen et Brasschaat et dans la commune fusionnée de Beveren-Kruibeke-Zwijndrecht, en raison des coupures urbaines que sont les autoroutes qui séparent la TBRC d'Anvers de celle de Kappelen-Brasschaat et de celle de la localité de Beveren ;

- › les autres évolutions sont mineures (plus ou moins une commune), liée au changement de méthode et/ou à une fusion de commune intervenue depuis lors (comme l'intégration de Kortesse lié à la fusion de cette dernière avec Hasselt, le 1<sup>er</sup> janvier 2025).

En Wallonie, la délimitation des PUM correspond aux anciennes délimitations des agglomérations opérationnelles de 2001 et 2011-2017. Seule la délimitation du PUM de Liège est modifiée :

- › Juprelle intègre l'agglomération en raison de l'urbanisation en ruban (→ **Glossaire**), autorisant la propagation de la TBRC de Liège dans cette commune (donc in fine sa reprise dans le PUM de Liège) ;
- › Engis et Oupeye ne sont plus reprises dans l'agglomération en raison de la présence de deux parcs d'activités économiques limitant la propagation de la TBRC de Liège à la limite des communes.

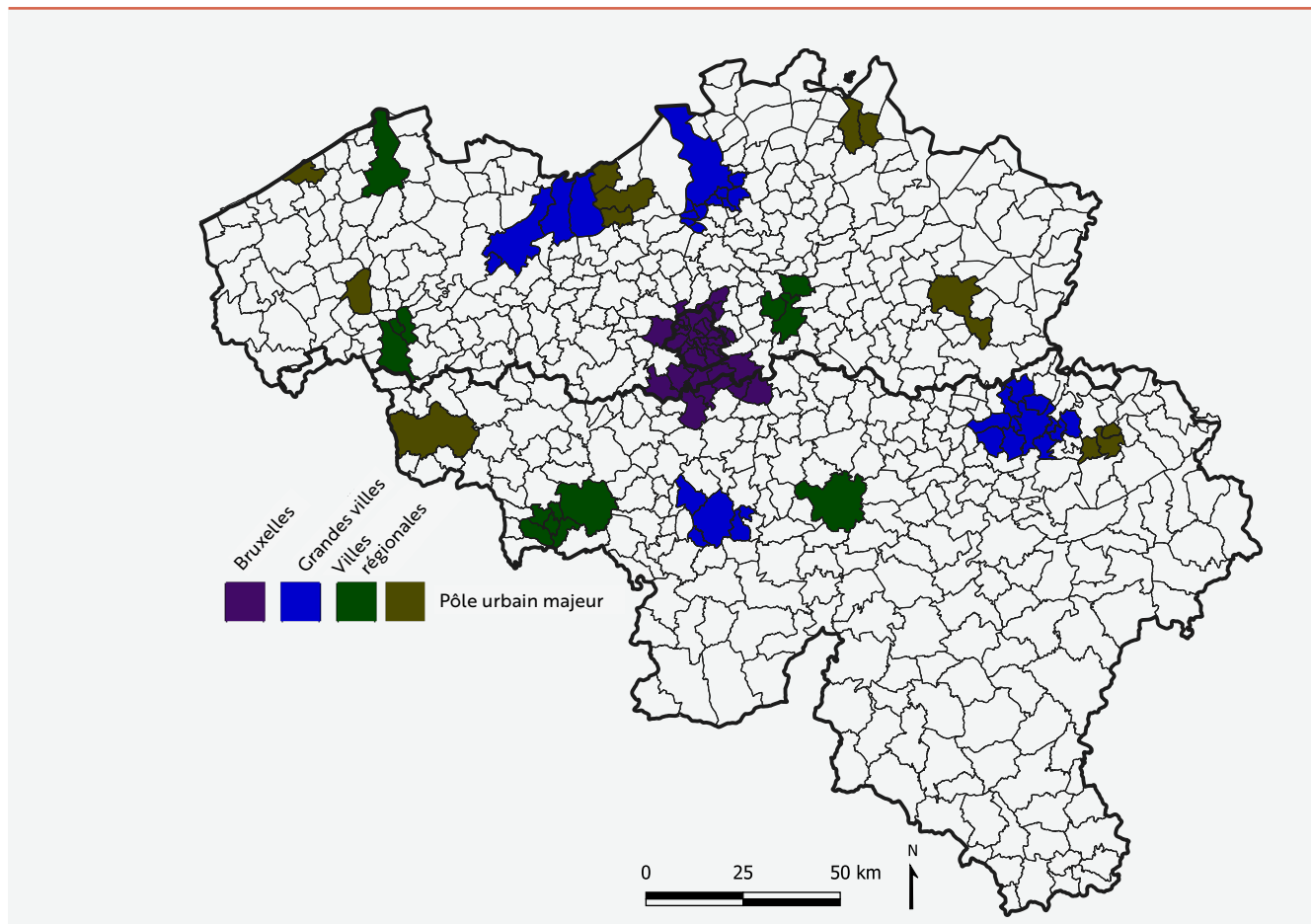
La délimitation des agglomérations par les TBRC puis les PUM mène à des changements dans les plus grandes villes (Bruxelles, Anvers, Gand et Liège) en raison du changement de méthode, davantage sensible aux coupures urbaines ou aux zones monofonctionnelles inhabitées. Cela dit, les fusions de communes intervenues en 2019 puis 2024-2025 participent à la modification des délimitations.

## 3.2. LES PÔLES URBAINS MAJEURS SONT-ILS DES RÉGIONS URBAINES ?

Une région urbaine (→ **Glossaire**) est l'association d'un PUM (→ **Glossaire**), c'est-à-dire une agglomération opérationnelle (→ **Glossaire**) d'une certaine importance (> 20 000 emplois), et d'une banlieue (→ **Glossaire**), c'est-à-dire de communes sous l'influence fonctionnelle du PUM (→ **Section 2.3.** pour plus de détails).

Parmi les 32 PUM identifiés à l'étape précédente (→ **Carte 5**), seuls 17 PUM (→ **Carte 6**) disposent d'un pouvoir d'attraction suffisant pour qu'ils disposent d'une banlieue. Ces 17 PUM constituent alors la partie centrale d'une région urbaine (→ **Carte 6**). Historiquement, on distingue deux types de régions urbaines d'après leur importance :

- › les cinq grandes villes : Bruxelles, Anvers, Charleroi, Gand et Liège ;
- › les douze autres régions urbaines sont des « villes régionales ».

**CARTE 6** : PUM disposant d'une banlieue en 2021 basée sur le découpage communal de 2025.

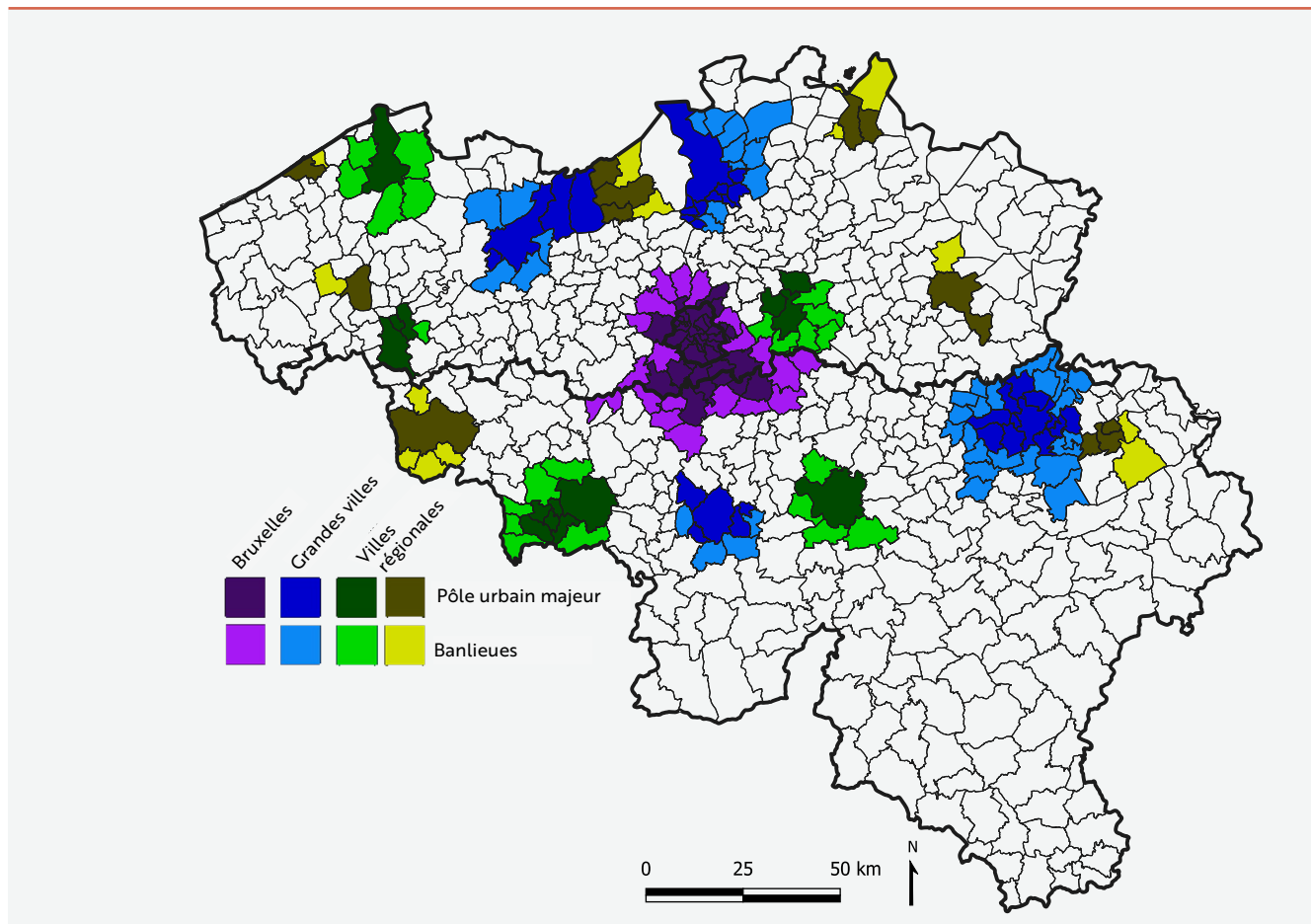
Sources : Statbel (Census 2021), Paradigm (Urbis), Perspective.brussels (PRAS), Service Public de Wallonie (PICC), Digital Vlaanderen (GRB) ; Calculs Lepur-ULiège.

Par rapport aux dernières actualisations, quelques changements apparaissent parmi les villes régionales (→ **Carte 7**). Dans ces cas, les effets de seuil peuvent jouer un rôle prépondérant : le statut de région urbaine dépend d'un nombre réduit de communes remplissant les critères.

- › La région urbaine de Genk disparaît car aucune commune ne remplit les critères pour en devenir la banlieue. La ville est récente, liée au développement de l'activité minière puis industrielle au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Ces activités déclinent : le PUM de Genk est peu attractif (avec un petit cœur urbain central), surtout au regard du PUM d'Hasselt, proche (ville plus ancienne, offre de services et d'emplois plus larges...)
- › La région urbaine de Malines disparaît car aucune commune ne remplit les critères pour en devenir la banlieue. Dans les précédentes actualisations, le statut de région urbaine ne tenait qu'à un fil : seule Zemst subsistait dans l'actualisation de 2011-2017. En effet, Malines est au cœur du « diamant flamand » (→ **Glossaire**), ce vaste espace fortement urbanisé compris entre Anvers, Gand, Bruxelles et Louvain. Malines fait donc face à une concurrence importante à proximité. Cela limite le nombre de communes pouvant remplir les critères pour en devenir une banlieue.
- › Hasselt reste une région urbaine grâce à la fusion de communes. Avec la fusion entre Hasselt et Kortesseem, Heusden-Zolder remplit les critères pour devenir une banlieue.
- › Roulers confirme le statut de région urbaine, acquis lors de l'actualisation de 2011-2017.
- › Mouscron correspond probablement à une partie d'un PUM transfrontalier autour de Lille-Roubaix-Tourcoing. La délimitation des banlieues repose sur une analyse multicritère menée à l'aide de statistiques n'intégrant pas le fait transfrontalier<sup>28</sup>.

28 Les statistiques employées pour délimiter les banlieues n'existent pas, en particulier pour les migrations résidentielles ou les navettes scolaires.

**CARTE 7 :** Régions urbaines en 2021 basées sur le découpage communal de 2025.



Sources : Statbel (Census 2021), Paradigm (Urbis), Perspective.brussels (PRAS), Service Public de Wallonie (PICC), Digital Vlaanderen (GRB) ; Calculs Lepur-ULiège.

La banlieue bruxelloise correspond à un ensemble de communes entretenant des relations fonctionnelles fortes avec le PUM de Bruxelles (→ **Tableau 3**). Dans le cas de Bruxelles, l’extension de la banlieue est limitée dans l’espace par la présence de régions urbaines (Louvain) ou des PUM (Alost, Malines, Ninove, Nivelles ou Ottignies-Louvain-la-Neuve) ou de plus petites villes (Termonde).

**TABLEAU 3 :** Liste des communes appartenant à la banlieue de Bruxelles par région administrative.

<b>Flandre</b> <b>(10 communes)</b> <b>363 km<sup>2</sup></b>	Anderlecht, Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles, Etterbeek, Evere, Forest, Ganshoren, Ixelles, Jette, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Uccle, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre
<b>Wallonie</b> <b>(10 communes)</b> <b>414 km<sup>2</sup></b>	Beauvechain (MA), Braine-le-Château (B), Chaumont-Gistoux (B), Grez-Doiceau (MA), Ittre (B), Nivelles (MA), Tubize (B), Lasne (B), Ottignies-Louvain-la-Neuve (MA) et Enghien (MA).

Note de lecture : entre parenthèse, la position dans l’ancienne délimitation des régions urbaines 2011-2017 (A = Agglomération ; B = Banlieue ; MA = ZRMA).

**En Flandre, la banlieue de Bruxelles correspond aux communes :**

- › du **Rand flamand** (→ **Glossaire**) qui ne sont pas reprises dans l’agglomération (par exemple, Zaventem, Grimbergen, Asse) ;
- › de **quelques communes non-contiguës à la RBC**, mais en forte interactions avec cette dernière ou avec d’autres communes reprises dans le PUM de Bruxelles (par exemple, Huldenberg proche de Tervuren et Overijse ou Pepingen proche d’Hal).

La rétraction du PUM de Bruxelles en Flandre, par rapport à 2011-2017, implique de valider les critères vis-à-vis d’un ensemble (le PUM de Bruxelles) moins important comme dans la Pajottenland (au sud-ouest, c’est-à-dire Lennik ou Gooik intégré à la commune fusionnée de Pajottegem) et au nord-est (Kamphenout ne remplit plus les critères d’une banlieue, notamment car les flux de et vers Zaventem et Steenokkerzeel ne sont plus comptabilisés).

**En Wallonie, l’intégration de trois communes importantes dans le Brabant wallon (Wavre, La Hulpe et Rixensart) au PUM de Bruxelles influence la délimitation de la banlieue à travers la Wallonie.** En effet, les critères de délimitation de la banlieue sont définis vis-à-vis du PUM de Bruxelles incluant ces communes. Dès lors, les navettes domicile-travail vers ces

trois communes sont incluses, tout comme les navettes scolaires ou les migrations résidentielles. Cela explique l'extension de la banlieue de Bruxelles en Wallonie à cinq communes, anciennement dans la ZRMA de Bruxelles<sup>29</sup>.

La banlieue de Bruxelles intègre deux PUM formés d'une seule commune : Zaventem et Nivelles. Elle intègre aussi un PUM formé de deux communes ; celui d'Ottignies-Louvain-la-Neuve-Court-Saint-Etienne. Aucune commune limitrophe de ces trois PUM n'a rempli les critères pour devenir leur « banlieue ». En parallèle, ces trois communes remplissent les critères pour être incorporées à la banlieue de Bruxelles.

La géographie de la banlieue de Bruxelles diffère donc entre la Flandre et la Wallonie. **La banlieue flamande est plus proche du centre-ville, tandis que la banlieue située en Wallonie est plus étendue.** En Flandre, certaines villes limitent l'extension de la région urbaine de Bruxelles : Louvain, Alost, Malines, Termonde, Ninove... sont des pôles scolaires, d'emplois et de vie offrant davantage d'alternatives que les pôles – plus petits ou plus éloignés – en Wallonie.

À cela s'ajoute l'évolution démographique et de l'emploi dans le CRU de Bruxelles (→ [Section 4](#)). **La croissance de l'emploi et de la population est davantage déconcentrée dans la partie wallonne du CRU de Bruxelles, alors qu'il est concentré dans le Rand, en Flandre, au plus près des frontières de la RBC.**

La région urbaine de Bruxelles, formée du PUM et de la banlieue, est la principale du pays avec 2 099 294 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (→ [Section 4](#)). **Au sein de la région urbaine, la RBC accueille 60 % de la population.**

Ailleurs en Belgique, certaines banlieues connaissent des évolutions importantes.

- › La banlieue d'Anvers est reconfigurée : d'une part, elle intègre les PUM de Kappelen-Brasschaat<sup>30</sup> et de Beveren-Kruibeke-Zwijndrecht<sup>31</sup> et, d'autre part, elle perd des communes au nord-est (Essen, Kalmthout et Wuustwezel)<sup>32</sup>. Dans ce cas, la présence d'un PUM indépendant (Kappelen-Brasschaat) de celui d'Anvers, a des répercussions sur la délimitation de la banlieue au nord-est : les critères doivent être remplis vis-à-vis d'un PUM sans Kappelen et Brasschaat, qui accueillent des emplois et une offre d'enseignement secondaire.
- › La banlieue de Charleroi se réduit par rapport aux actualisations de 2001 et de 2011-2017. Plusieurs communes ne remplissent plus les critères (Fleurus, Walcourt, Thuin ou les Bons Villers) en raison d'une baisse de la polarisation du PUM de Charleroi et d'une concurrence grandissante d'autres PUM comme Bruxelles. Cela traduit les difficultés socio-économiques persistantes de Charleroi (Wilmotte, 2026b).
- › La banlieue de Gand est influencée par les fusions de communes intervenues en 2019 ou en 2025 : elle est désormais composée d'un nombre réduit de communes fusionnées, ce qui n'était pas le cas en 2001 (5 communes contre 10 communes de banlieue en 2001).
- › Les banlieues des autres régions urbaines varient peu - à une commune près - selon les contextes locaux. Cela dit, les régions urbaines d'Ostende, de Roulers, de Courtrai et d'Hasselt se maintiennent grâce à une seule commune formant leurs banlieues. Dans ces cas, les effets de seuils peuvent s'avérer déterminant lors de prochaines actualisations.

### 3.3. LES ZONES RÉSIDENTIELLES DES MIGRANTS ALTERNANTS ET LA RECONNAISSANCE DES COMPLEXES RÉSIDENTIELS URBAINS

La ZRMA (→ [Glossaire](#)) forme une couronne extérieure aux régions urbaines. Ensemble, cela forme le Complexe Résidentiel Urbain (CRU) (→ [Glossaire](#)) (→ [Section 2.4](#)). S'appuyant sur la définition de Vanderstraeten & Van Hecke (2019), cela correspond aux communes dans lesquelles plus de 20 % de la population au travail se rend dans le PUM (→ [Glossaire](#)) pour y travailler.

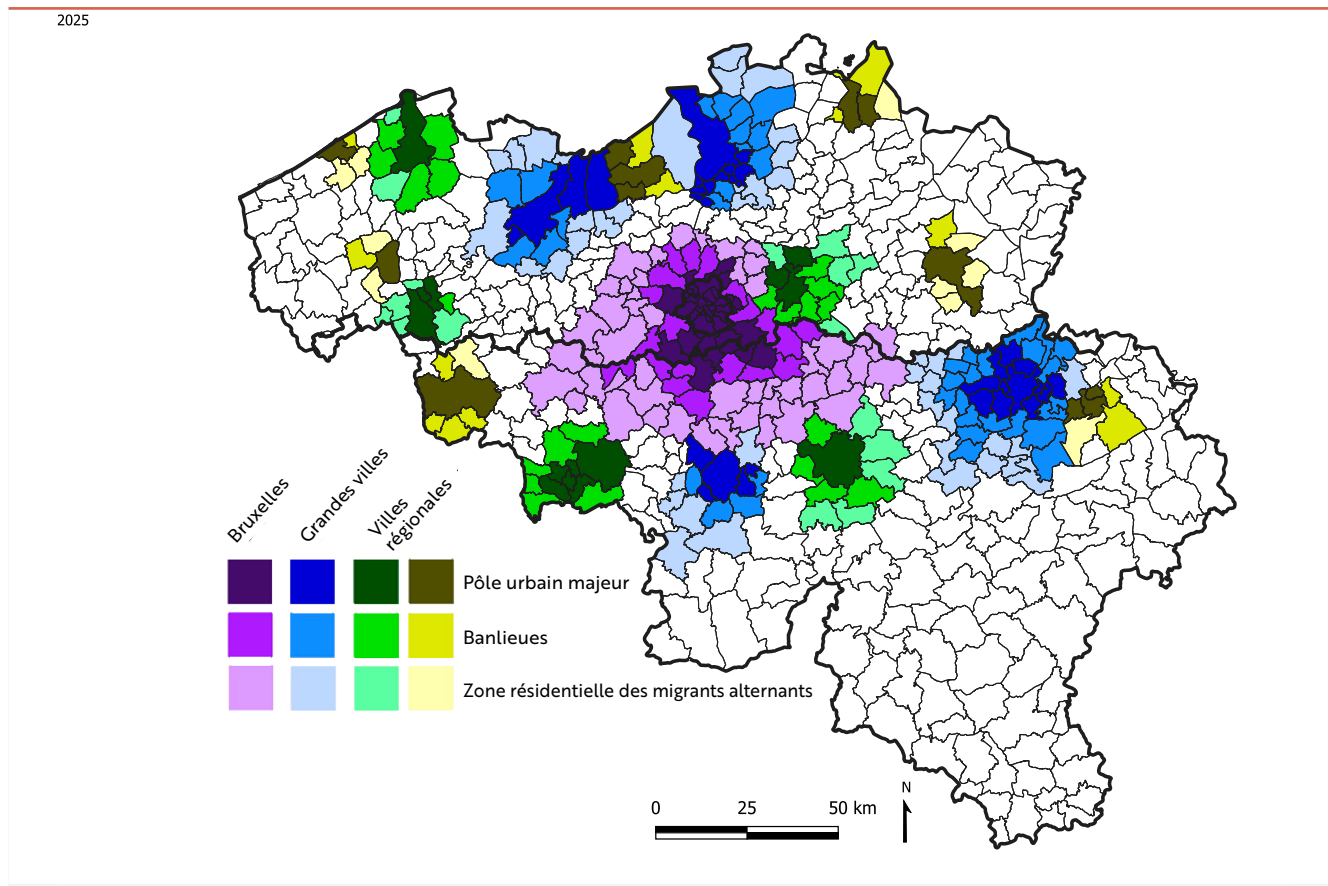
29 Signalons que ces communes étaient reprises dans la banlieue de Bruxelles lors de l'actualisation de 2001 (Vanderstraeten & Van Hecke, 2019).

30 Kappelen-Brasschaat était repris dans l'agglomération opérationnelle lors des précédentes actualisations, sur la base de l'ancienne méthodologie reposant davantage sur les choix de l'analyste. Dans cette présente actualisation, cet ensemble forme un PUM distinct de celui d'Anvers. Toutefois, il ne génère pas une dynamique propre permettant à Kappelen-Brasschaat d'être une région urbaine. En revanche, ces communes remplissent les critères pour être des communes de la banlieue d'Anvers.

31 L'ancienne commune de Zwijndrecht appartenait à l'agglomération d'Anvers, lors de la précédente actualisation. La fusion de ces trois communes implique que la part de la population de la « nouvelle » commune attribuée au TBRC d'Anvers est minoritaire dans le nouvel ensemble. La commune fusionnée forme un ensemble indépendant finalement intégré, par la suite, au complexe résidentiel urbain d'Anvers. Cela était le cas des anciennes communes de Kruibeke et de Beveren lors de la précédente actualisation.

32 En conséquence, entre autres, de la sortie de Kappelen-Brasschaat du PUM d'Anvers.

**CARTE 8 :** Régions urbaines et ZRMA en 2021 basées sur le découpage communal de 2025.



Sources : Statbel (Census 2021), Paradigm (Urbis), Perspective.brussels (PRAS), Service Public de Wallonie (PICC), Digital Vlaanderen (GRB) ; Calculs Lepur-ULiège.

La ZRMA de Bruxelles est la plus vaste du pays, polarisant des communes situées jusqu'à 60 km du centre de Bruxelles côté wallon, comme Ath ou Hannut (→ **Tableau 4**). 790 365 personnes habitent dans les communes formant la ZRMA. Cela est bien supérieur aux ZRMA des autres grandes villes belges, peuplées de 100 000 à 300 000 habitants.

La ZRMA de Bruxelles regroupe:

- les communes de l'arrondissement d'Hal-Vilvorde non reprises dans la région urbaine,
- les villes moyennes de la vallée de la Dendre (Alost, Ninove, Grammont),
- l'est de la Wallonie picarde (Ath, Lessines, Enghien),
- les petits pôles industriels au nord de La Louvière (Soignies et Seneffe) ;
- le reste de la province du Brabant wallon, non reprise en PUM ou en banlieue,
- et les petits pôles de Hesbaye plus éloignés comme Gembloux ou Hannut.

**TABLEAU 4 :** Liste des communes appartenant à la banlieue de Bruxelles par région administrative.

<p><b>Flandre</b> <b>(20 communes)</b> <b>776 km<sup>2</sup></b></p>	<p>Affligem (MA), Alost (MA), Biévène (H), Boortmeerbeek (MA), Denderleeuw (MA), Grammont (MA), Haaltert (MA), Kampenhout (B), Kapelle-op-den-Bos (MA), Kortenberg (A), Landen (MA), Lennik (B), Liedekerke (MA), Londerzeel (MA), Ninove (MA), Opwijk (MA), Pajottegem (fusion B+MA), Roosdaal (MA), Steenokkerzeel (A) et Zemst (B de Malines).</p>
<p><b>Wallonie</b> <b>(28 communes)</b> <b>1601 km<sup>2</sup></b></p>	<p>Ath (MA), Braine-le-Comte (MA), Brugelette (MA), Chastre (MA), Court-Saint-Etienne (MA), Écaussinnes (MA), Eghezée (B de Namur), Gembloux (MA), Genappe (MA), Hélécinne (MA), Hannut (MA), Incourt (MA), Jodoigne (MA), Lessines (MA), Les Bons Villers (MA), Lincint (MA), Mont-Saint-Guibert (MA), Orp-Jauche (MA), Perwez (MA), Pont-à-Celles (MA), Ramillies (MA), Rebecq (MA), Seneffe (MA), Silly (MA), Soignies (MA), Sombreffe (MA), Villers-la-Ville (MA) et Walhain (MA).</p>

Note de lecture : entre parenthèse, la position dans l'ancienne délimitation des régions urbaines 2011-2017 (A = Agglomération ; B = zone résidentielle des migrants alternants (ZRMA) ; MA = ZRMA ; H = Hors complexe résidentiel urbain).

**La ZRMA de Bruxelles est davantage étendue en Wallonie mais davantage peuplée en Flandre (430 000 habitants)** qu'en Wallonie (360 000 habitants). En Flandre, la ZRMA de Bruxelles comprend une partie de la région de la Dendre, densément peuplée, dont Alost (92 000 habitants). Le PUM d'Alost n'est pas reconnu comme région urbaine car elle ne dispose pas d'une banlieue (→ **Glossaire**). Dès lors, elle est intégrée à la ZRMA de Bruxelles en raison de l'importance relative du phénomène de navettes (> 20 % de la population au travail effectue la navette vers le PUM de Bruxelles).

Lors des actualisations précédentes, la ZRMA de Bruxelles était plus étendue à travers la Flandre orientale (Erpe-Mere, Lede, Brakel ou Zottegem), mais aussi dans le Brabant flamand (Tirlemont et Hoegaarden). Ce recul de la ZRMA est essentiellement le produit de deux facteurs :

- › le PUM de Bruxelles intègre moins de communes du Rand (Asse, Grimbergen ou Zaventem) que les précédentes actualisations de l'agglomération opérationnelle (→ **Section 2.1**), réduisant l'importance de la navette vers l'agglomération de Bruxelles ;
- › la croissance économique et de l'emploi intérieur d'autres régions urbaines comme Gand ou Louvain et de ce fait la baisse relative de la polarisation de Bruxelles (→ **Section 5**).

En Wallonie, l'étendue de la ZRMA se réduit de quelques communes en Wallonie picarde (Flobecq, Chièvres, Lens), peu peuplées. **Dans l'ensemble, cette ZRMA se maintient en Wallonie** car

- › **le PUM s'est étendu en Wallonie**, intégrant désormais Wavre (incluant les navettes vers celle-ci) ;
- › **et atteignait déjà le nord des agglomérations de Mons, de Charleroi et Namur**, en « grignotant » leurs complexes résidentiels urbains (par exemple, Eghezée est incorporée dans la ZRMA de Bruxelles, alors qu'elle était reprise en banlieue de Namur en 2011-2017).

Cela traduit l'influence du PUM de Bruxelles à travers le nord du sillon Sambre-et-Meuse. La ZRMA wallonne de Bruxelles est la plus dynamique sur le plan de la croissance de la population en Wallonie (+0,78 %/an).

Au-delà du cas de Bruxelles, **les évolutions de la délimitation des ZRMA reflètent les dynamiques socio-économiques des agglomérations de référence**. Deux cas de figure se présentent : soit un maintien de la ZRMA, soit une rétraction. Hormis le cas particulier<sup>33</sup> de Saint-Nicolas, aucune ZRMA ne s'étend à l'occasion de cette actualisation.

- › La ZRMA de Charleroi se réduit au fil des actualisations des régions urbaines. Cela traduit les difficultés structurelles de la ville sur le plan socio-économique. Cette stagnation induit un affaissement de la position de Charleroi dans la hiérarchie urbaine (→ **Glossaire**) des villes belges. Plusieurs communes de l'Entre-Sambre-et-Meuse, l'espace au sud de Charleroi, ne font plus partie de la ZRMA de Charleroi<sup>34</sup>. Dans cette région, on se rend moins qu'avant dans l'agglomération de Charleroi pour y travailler.
- › Les ZRMA des autres grandes villes se réduisent au fil des actualisations. L'ampleur de la rétraction à Anvers, à Gand ou à Liège est limitée à quelques communes (Sint-Laureins par rapport à Gand, Malle par rapport à Anvers ou Wanze par rapport à Liège). Ce phénomène existe pour les villes régionales comme Ostende, Roulers, Turnhout ou Mons. Cette dernière n'a plus de ZRMA depuis l'actualisation de 2011-2017, notamment en raison de la concurrence de Bruxelles au nord et de La Louvière à l'est.

Bien que présent à des degrés divers, **le phénomène de rétrécissement des ZRMA semble général**. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer ce phénomène :

- › une rupture méthodologique provenant des bases de données, lié à l'inclusion des indépendants, dont une partie importante n'a pas de navette enregistrée (domicile = lieu de travail) (→ **Encadré 3**) ;
- › une rétraction de la délimitation de certains PUM (cf. méthode) limitant la taille de l'ensemble à partir duquel on vérifie le critère de > 20 % des personnes en emploi qui travaillent dans le PUM ;
- › une évolution de la géographie de l'emploi intérieur au profit des périphéries, limitant la capacité d'attraction des PUM, ce qui analysé dans la section suivante (→ **Section 4**) ;
- › une augmentation des navettes vers d'autres PUM que le PUM le plus proche et/ou de référence, (→ **Section 6**).

33 Lié à l'extension du PUM à 3 communes alors que les agglomérations opérationnelles de 2001 et 2011-2017 étaient limitées à la commune de Saint-Nicolas.

34 Alors que le périmètre de l'agglomération de Charleroi n'a pas évolué depuis l'actualisation de 2001.

### Encadré 3 : les conséquences géographiques de l'usage de sources différentes pour les navettes domicile-travail.

La délimitation des régions urbaines repose notamment sur des statistiques en matière de navettes domicile-travail. Cela dit, les sources ont changé lors des trois dernières actualisations des régions urbaines.

En ce qui concerne l'actualisation de 2001, les statistiques de navettes domicile-travail provenaient de l'Enquête Socio-Économique de 2001. Ces statistiques reposaient sur les déclarations des répondants, ce qui permettait d'obtenir des informations précises sur le lieu de travail effectif, qui pouvait différer des données administratives de l'époque. Le désavantage de ces statistiques est qu'elles sont ponctuelles : aucune actualisation n'a été effectuée. Elles reposent aussi sur la bonne volonté du répondant.

En ce qui concerne l'actualisation de 2011-2017, les statistiques de navettes domicile-travail des salariés provenaient de l'ONSS (l'Office National de la Sécurité Sociale). Depuis l'application de la sixième Réforme de l'État en 2014, les statistiques des navettes sont plus précises. La régionalisation de politiques liées à l'emploi impliquait, de la part des entreprises, de détailler la répartition de l'emploi au niveau des établissements, surtout pour les entreprises installées dans plusieurs régions. Avant 2014, la qualité de l'information sur la répartition de l'emploi par établissement était moins bien renseignée à l'ONSS. En conséquence, l'emploi était parfois localisé au siège social, ce qui pouvait surévaluer l'importance des navettes vers Bruxelles (où de nombreux sièges sont installés). De plus, ces statistiques ne tenaient pas compte des indépendants ou des fonctionnaires internationaux (non soumis à la sécurité sociale belge), nombreux à travailler en RBC (~ 50 000).

Quant à cette présente actualisation, les statistiques de navettes domicile-travail proviennent du Censur 2021. Ces statistiques bénéficient de divers croisements de bases de données administratives, qui ont permis d'améliorer la qualité des statistiques (voir Statbel, 2025). Cela intègre les fonctionnaires internationaux et les indépendants mais le lieu de travail imputé fait l'objet d'hypothèses particulières ou de croisements avec d'autres bases de données (Statbel, 2025, p. 31-32). Cette actualisation tient compte de ces deux groupes de personnes en emploi, contrairement à l'actualisation 2011-2017.

L'intégration des indépendants aux statistiques lors de cette présente actualisation peut contribuer à la rétraction des ZRMA. En effet, le siège social est fréquemment associé au domicile des indépendants. Or, cela ne correspond pas toujours à leur lieu de prestation effectif. Cela tend à sous-estimer le nombre de navetteurs.

# 4 QUELLE EST LA HIÉRARCHIE URBAINE AU TRAVERS DE L'ANALYSE DES 17 COMPLEXES RÉSIDENTIELS URBAINS ?

À la section précédente, 17 Complexes Résidentiels Urbains (CRU) (→ [Glossaire](#)) ont été identifiés par la méthode des régions urbaines. Pour rappel, le CRU est l'association :

- › d'un Pôle Urbain Majeur (PUM) (→ [Glossaire](#)) et de sa banlieue (→ [Glossaire](#)), formant une région urbaine (→ [Glossaire](#));
- › et d'une Zone Résidentielle des Migrants Alternants (ZRMA) (→ [Glossaire](#)).

La banlieue et la ZRMA représentent, ensemble, la dimension fonctionnelle de la ville, adjointe au PUM, représentant l'agglomération (la dimension morphologique). Au travers de l'analyse de l'emploi et de la population (→ [Encadré 5](#)), la hiérarchie urbaine (→ [Glossaire](#)) belge est esquissée. La hiérarchie urbaine correspond à l'étude de la taille des villes des unes par rapport aux autres.

## Encadré 4 : sources des statistiques employées dans cette section.

Pour appréhender l'évolution dans le temps, les données du Censur ne peuvent pas être utilisées. Cette brève analyse de la hiérarchie urbaine repose sur :

- › les statistiques démographiques publiées par Statbel pour chaque 1<sup>er</sup> janvier, depuis 1992 jusque 2025 ;
- › les statistiques des comptes de l'emploi flamand du Steunpunt Werk<sup>35</sup>, pour chaque année entre 2015 et 2023.

L'analyse démographique repose sur les données au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et sur l'évolution entre le 1<sup>er</sup> janvier 2001 et le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Quant à l'analyse de l'emploi, elle repose sur les données de 2023 (dernières disponibles lors de l'analyse) et sur l'évolution 2015-2023, la plus longue possible.

Les statistiques de l'emploi intègrent les indépendants et les travailleurs internationaux. Vu qu'elles sont publiées depuis 2015, ces statistiques ne souffrent pas de la rupture méthodologique induite par l'application de la Sixième Réforme de l'État (2014) (→ [Section 4](#)).

## 4.1. SOUS L'ANGLE DÉMOGRAPHIQUE

L'actualisation des régions urbaines et des CRU permet de définir la hiérarchie urbaine (→ [Glossaire](#)) sous l'angle démographique, avec les niveaux hiérarchiques suivants (→ [Tableau 5](#)) :

1. le CRU de Bruxelles, où résident 2,9 millions d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
2. le CRU d'Anvers, où résident 1,2 millions d'habitants ;
3. les CRU de Liège et de Gand, où résident entre 700 000 et 800 000 habitants ;
4. le CRU de Charleroi, où résident 430 000 habitants ;
5. des CRU de taille intermédiaires, où résident entre 150 000 et 300 000 habitants, à savoir Louvain, Mons, Courtrai, Bruges, Namur, Hasselt et Saint-Nicolas ;
6. enfin, cinq CRU dépassent les 100 000 habitants (Ostende, Verviers, Turnhout, Tournai et Roulers).

La population du CRU de Bruxelles est répartie comme suit :

- › 43 % en Région de Bruxelles-Capitale ;
- › 33 % en Flandre ;
- › 23 % en Wallonie.

35 Voir : <https://www.steunpuntwerk.be/cijfers/vlaamse-arbeidsrekening>

**TABLEAU 5 :** Croissance annuelle moyenne de la population dans les CRU de 2025.

Complexe Résidentiel Urbain	Population au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	Taux de croissance annuel moyen entre le 1/1/2001 et le 1/1/2025
Bruxelles (85 communes)	2.889.659	0,89 %
Région de Bruxelles-Capitale (19 communes)	1.255.795	1,11 %
Partie flamande (43 communes)	966.702	0,75 %
Partie wallonne (43 communes)	667.162	0,70 %
Anvers (31 communes)	1.228.788	0,67 %
Liège (48 communes)	772.692	0,37 %
Gand (20 communes)	714.439	0,65 %
Charleroi (15 communes)	432.646	0,15 %
Louvain (14 communes)	285.019	0,67 %
Mons (12 communes)	257.148	0,20 %
Courtrai (8 communes)	236.265	0,35 %
Bruges (8 communes)	233.899	0,27 %
Namur (10 communes)	212.344	0,51 %
Hasselt (6 communes)	186.361	0,62 %
Saint-Nicolas (5 communes)	165.575	0,75 %
Ostende (4 communes)	113.361	0,46 %
Verviers (6 communes)	107.250	0,27 %
Turnhout (6 communes)	106.944	0,80 %
Tournai (6 communes)	101.677	0,16 %
Roulers (4 communes)	100.400	0,66 %
<b>Au niveau des régions administratives</b>		
Région de Bruxelles-Capitale	1.255.795	1,11 %
Flandre	6.864.766	0,60 %
Wallonie	3.704.990	0,42 %
<b>En dehors des CRU de Flandre et de Wallonie</b>		
Flandre	2.527.013	0,52 %
Wallonie	1.154.071	0,49 %

Sources : Statbel (RN), IBSA (CRU) ; Calculs IBSA.

Par ailleurs, **tant en Flandre qu'en Wallonie, leur partie respective du CRU de Bruxelles est le second CRU en termes d'importance démographique :**

- › en Flandre, 966 702 personnes habitent dans le CRU de Bruxelles situé en Flandre, juste derrière le CRU d'Anvers

(et devant le CRU de Gand) ;

- › en Wallonie, 667 162 personnes vivent dans le CRU de Bruxelles situé en Wallonie, juste derrière le CRU de Liège (et devant le CRU de Charleroi).

Ceci souligne l'importance de Bruxelles (y compris) dans les deux autres régions belges.

La hiérarchie urbaine évolue lentement, du fait des disparités de croissances démographiques observées (→ **Tableau 5**). En effet, la croissance démographique n'est pas corrélée à la taille des villes. Par exemple, le CRU de Charleroi est la 5<sup>ème</sup> du pays par l'importance démographique, mais a connu, depuis 2001, la plus faible croissance démographique des 17 CRU belges (+0,15 %/an).

Certains CRU ont connu une croissance démographique soutenue, fruit d'une combinaison de facteurs démographiques et économiques. Il s'agit des CRU situés au sein du diamant flamand (→ **Glossaire**). Le diamant flamand est un concept de géographie économique pour décrire la concentration de la population, des emplois et de l'activité économique entre Bruxelles, Louvain, Anvers et Gand. Cette espace connaît une dynamique économique et constitue un *hub* économique international (Wilmotte, 2026b), favorisant également les migrations (notamment internationales) vers cet espace. Ceci explique la croissance démographique soutenue de Bruxelles, mais aussi de Gand, d'Anvers, de Saint-Nicolas et de Turnhout<sup>36</sup> (> 0,65 %/an).

Les CRU situés à l'ouest ou à l'est de la Flandre connaissent des trajectoires diverses, entre Ostende et Bruges, faisant face à une structure démographique (part des personnes âgées élevée) et économique tout-à-fait particulière du fait de l'importance de l'activité touristique<sup>37</sup>. Les CRU de Courtrai, d'Hasselt et de Roulers sont dans une position intermédiaire, liée à un position davantage excentrée en Flandre. La croissance démographique est plus soutenue dans 7 des 10 CRU flamands que dans le reste de la Flandre, en dehors des CRU.

Les CRU wallons post-industriels connaissent une croissance légèrement positive, reflétant leurs difficultés socio-économiques, avec une gradation entre la quasi-stagnation de Charleroi (+0,15 %/an)<sup>38</sup> et la croissance légère de Liège (+0,37 %/an). En Wallonie, seule Namur connaît une croissance démographique équivalente à celle rencontrée hors des villes (respectivement + 0,51 %/an et + 0,49 %/an). La croissance démographique est plus soutenue hors des villes (c'est-à-dire des CRU) que dans celles-ci, excepté Namur.

Bien que la RBC ne représente que la partie centrale d'une agglomération plus large de Bruxelles, la croissance démographique observée depuis 2001 (+1,11 %/an) est d'une ampleur sans équivalent dans le reste du pays. Cela reflète l'importance du défi politique que cela a posé aux autorités régionales bruxelloises. Ce défi se pose également en Flandre et en Wallonie : les parties flamande et wallonne du CRU de Bruxelles connaissent les plus fortes croissances démographiques de leurs régions administratives respectives (+0,75 %/an en Flandre et +0,70 %/an<sup>39</sup> en Wallonie).

Du point de vue la dynamique démographique, la hiérarchie urbaine belge connaît quelques légères évolutions :

- ▶ la **position de Bruxelles au sommet de la hiérarchie se renforce** et ce, dans les trois régions ;
- ▶ les villes du diamant flamand renforcent leur positions relatives (Anvers, Bruxelles, Gand, Louvain, Saint-Nicolas et Turnhout) ;
- ▶ Hasselt, Namur, Roulers ne sont pas au cœur du diamant flamand, mais leur croissance démographique est soutenue (>0,5 %/an), surtout au regard de leurs régions administratives respectives ;
- ▶ Courtrai, Ostende et Liège ont connu une croissance démographique moins soutenue (entre 0,35 et 0,5 %/an), fragilisant davantage leurs positions dans la hiérarchie urbaine ;
- ▶ Bruges, Charleroi, Mons, Tournai et Verviers ont connu une croissance démographique faible (< 0,3 %/an), fragilisant davantage leur position dans la hiérarchie urbaine belge.

L'analyse de la croissance démographique par période (2001-2011, 2011-2021, 2021-2025) permet de constater des dynamiques différentes (→ **Tableau 6**). La croissance démographique s'est récemment accélérée dans la majorité des CRU flamands, y compris la partie flamande du CRU de Bruxelles. C'est également le cas des CRU de Mons, dont la croissance a augmenté à chaque période, et du CRU de Charleroi, porté par une croissance démographique récente élevée, depuis 2021 (+0,36 %/an).

36 Turnhout est plus excentrée, mais l'arrondissement connaît une croissance de l'activité économique soutenue, en lien avec Anvers (position d'arrière-port).

37 En ce compris l'attractivité résidentielle pour des retraités s'installant à proximité de la Côte.

38 La croissance démographique dans le CRU de Tournai est faible, mais celui-ci est moins marqué par le passé industriel que par une stagnation de long-terme. La ville était la seconde en importance en Wallonie, derrière Liège, lors du premier recensement de 1846.

Source : [https://doc.statbel.fgov.be/publications/S210.C1/S210.C1F\\_Recensement\\_1846\\_Tome\\_1a.pdf](https://doc.statbel.fgov.be/publications/S210.C1/S210.C1F_Recensement_1846_Tome_1a.pdf)

39 Seulement dépassé par Turnhout, en Flandre, avec une croissance démographique supérieure à 1 %/an entre 2021 et 2025.

**TABLEAU 6 :** Évolution de croissance au cours de la période 2001-2025.

<b>Croissance moyenne annuelle (2021-2025) plus élevée que la croissance moyenne annuelle (2001-2011)</b>	Anvers, Bruges, Bruxelles (partie flamande), Charleroi, Courtrai, Louvain, Mons, Roulers, Saint-Nicolas et Turnhout
<b>Croissance moyenne annuelle (2021-2025) égale à la croissance moyenne annuelle (2001-2011) (écart inférieur à 0,10 points de pourcentage)</b>	Gand, Hasselt et Namur
<b>Croissance moyenne annuelle (2021-2025) moins élevée que la croissance moyenne annuelle (2001-2011)</b>	Bruxelles (RBC et partie wallonne), Ostende, Liège, Tournai et Verviers

Sources : Statbel (RN), IBSA (CRU) ; Calculs IBSA.

Note de lecture : le CRU de Bruxelles est également scindé par région administrative, du fait des dynamiques différentes.

À l'inverse, la croissance démographique décélère dans le CRU de Bruxelles, en particulier en RBC et dans la partie wallonne de Bruxelles. Cela décélère certes, mais reste à un niveau élevé en RBC (+1,5 %/an entre 2001 et 2011 contre +0,73 %/an entre 2021 et 2025) et dans la partie wallonne de Bruxelles (+ 0,87 %/an entre 2001 et 2011, contre +0,53 %/an entre 2021 et 2025). Ostende, Liège, Tournai et Verviers connaissent la même trajectoire. Tournai et Verviers ont connu une stagnation démographique entre 2011 et 2021 (respectivement +0,02 %/an et -0,01 %/an).

Enfin, la croissance démographique des 17 CRU belges entre 2001 et 2025 peut se décomposer selon les trois composantes du CRU : le pôle urbain majeur, la banlieue et la zone résidentielle des migrants alternants<sup>40</sup>. Des caractéristiques communes à plusieurs CRU émergent (→ **Tableau 7**).

**TABLEAU 7 :** Comparaison de la croissance démographique annuelle moyenne (2001-2025) par composante des 17 CRU.

<b>Taux de croissance annuel moyen (2001-2025) par composante des CRU</b>	<b>CRU concernés</b>
PUM > B > ZRMA	Bruxelles, Gand, Hasselt et Turnhout
PUM > B < ZRMA (PUM > ZRMA)	Anvers
PUM > B = ZRMA	Louvain et Roulers
PUM = B (> ZRMA)	Bruxelles (partie flamande), Courtrai et Saint-Nicolas
<b>Croissance démographique du PUM plus basse que les autres</b>	
PUM < B < (ZRMA)	Bruges, Bruxelles (partie wallonne), Charleroi, Liège et Mons
PUM < B = ZRMA	Tournai
PUM < B > ZRMA	Ostende et Verviers

Sources : Statbel (RN), IBSA (CRU) ; Calculs IBSA.

Note de lecture : PUM = pôle urbain majeur ; B = banlieue ; ZRMA = zone résidentielle des migrants alternants. La mention égale renvoie à un écart inférieur à 0,10 point de pourcentage

La géographie de la croissance démographique au sein des CRU belges diffère :

- › la croissance démographique est plus élevée dans les périphéries fonctionnelles des villes wallonnes<sup>41</sup> mais aussi des villes de Bruges et d'Ostende, en particulier dans les ZRMA que dans les agglomération (c'est-à-dire les communes du PUM) ;
- › la croissance démographique est plus élevée dans les agglomérations de la quasi-totalité des villes flamandes que dans leur banlieue et/ou leur ZRMA.

Diverses raisons expliquent cette géographie contrastée : structure démographique locale, disponibilité foncière, attractivité urbaine, développement économique... La dispersion de la population accroît les coûts collectifs liés à l'étalement urbain (→ **Glossaire**) (Halleux et al., 2008) et limite l'attractivité des villes.

Au sein du CRU, la croissance démographique diffère selon les composantes du CRU et les régions administratives (→ **Tableau 8**). La croissance démographique connue en RBC n'a pas d'équivalent en Flandre ou en Wallonie.

<sup>40</sup> Dans le cas de nombreuses villes régionales, cela peut refléter l'évolution démographique d'une commune ou de deux communes. Un évènement ponctuel comme un développement immobilier majeur ou comme les inondations de juillet 2021 à Verviers peut influencer l'évolution globale. C'est pourquoi l'analyse est limitée à comparer le PUM au reste du CRU.

<sup>41</sup> Ceci concerne également la partie wallonne du CRU de Bruxelles. Par ailleurs, les communes du sud-est de la Wallonie, envoyant >15 % de la population en emploi au Grand-Duché de Luxembourg, connaissent une croissance démographique analogue à la ZRMA wallonne de Bruxelles. Cette dispersion dans la périphérie fonctionnelle éloignée en Wallonie ne concerne pas que Bruxelles.

**TABLEAU 8 :** Croissance annuelle moyenne de la population (2001-2021) selon la composante et la région administrative au sein du CRU de Bruxelles.

CRU de Bruxelles	Région de Bruxelles-Capitale	Partie située en Flandre	Partie située en Wallonie	Total
Agglomération/PUM	1,11 %	0,79 %	0,43 %	0,99 %
Banlieue	-	0,84 %	0,78 %	0,82 %
ZRMA	-	0,66 %	0,78 %	0,72 %
CRU par région administrative	1,11 %	0,75 %	0,70 %	0,89 %

Sources : Statbel (RN), IBSA (CRU) ; Calculs IBSA.

D'ailleurs, la géographie de la croissance démographique diffère entre la Flandre et la Wallonie :

- plus élevée dans l'agglomération et la banlieue flamande de Bruxelles que dans la ZRMA ;
- moins élevée dans l'agglomération wallonne de Bruxelles que dans la banlieue et la ZRMA wallonnes de Bruxelles.

L'agglomération wallonne de Bruxelles fait face à des défis particuliers : vieillissement de la population résidant dans un habitat pavillonnaire dominant. Le foncier urbanisable y est rare et le renouvellement urbain peu développé (Charlier & Debuissin, 2024). Ceci explique la faible croissance démographique rencontrée au regard du reste du CRU de Bruxelles.

Ces évolutions correspondent à une différence notable entre la Flandre et la Wallonie au travers de la situation de Bruxelles : la croissance de la population (et des emplois → [Section 4.2.](#)) est davantage localisée dans les agglomérations en Flandre, tandis que l'étalement urbain de la population (et des emplois → [Section 4.2.](#)) s'est renforcé en Wallonie. Il existe des exceptions à ce schéma général, mais cela impacte l'attractivité urbaine et, in fine, la position des villes dans la hiérarchie urbaine : les villes de Flandre renforcent leurs positions, tandis que les villes wallonnes continuent à rencontrer des difficultés. Cela affecte durablement les trajectoires de développement des régions. Dans ce contexte, Bruxelles est affectée par des trajectoires de développement urbain qui divergent selon les régions administratives (et, donc, les intérêts des différentes régions vis-à-vis de Bruxelles).

## 4.2. SOUS L'ANGLE DE L'EMPLOI

Outre la fonction résidentielle, les villes sont des lieux privilégiés pour la fonction économique et, en particulier pour accueillir les emplois. La hiérarchie urbaine (→ [Glossaire](#)) belge peut être analysé sous l'angle de l'emploi intérieur, entre 2015 et 2023, dans les Complexes Résidentiels Urbains (CRU) (→ [Encadré 4](#)).

Le CRU de Bruxelles est le premier du pays en termes d'emplois intérieurs avec 1,3 millions d'emplois qui y sont implantés. Plus de la moitié de ces emplois sont situés en RBC (55 %), alors que cette dernière compte pour 43 % de la population. Cela témoigne de l'importance de la fonction économique de la RBC pour l'ensemble de son CRU. Le reste de l'emploi intérieur se partage entre la Flandre (28 %) et la Wallonie (17 %).

À l'instar de la population, la partie du CRU de Bruxelles située en Flandre est le second CRU en importance pour la Flandre (370 000 emplois), derrière le CRU d'Anvers (540 000 emplois). De même, la partie d'CRU de Bruxelles située en Wallonie est le second CRU en importance pour la Wallonie (230 000 emplois), derrière le CRU de Liège (280 000 emplois). Il y a davantage d'emplois dans les parties flamande et wallonne du CRU de Bruxelles que dans leurs secondes

grandes villes respectives (Gand et Charleroi). Cela permet également de préciser l'importance économique de Bruxelles au sein même des deux autres régions belges, en dehors des navettes interrégionales domicile-travail.

La hiérarchie urbaine belge, selon l'emploi intérieur, est la suivante (→ [Tableau 9](#)) :

1. Bruxelles (1,3 millions d'emplois) ;
2. Anvers (540 000 emplois) ;
3. Gand et Liège (autour de 300 000 emplois) ;
4. Charleroi et Louvain (entre 130 000 et 150 000 emplois) ;
5. Courtrai, Bruges, Namur, Hasselt et Mons (autour de 100 000 emplois) ;
6. Saint-Nicolas, Roulers, Tournai, Turnhout, Ostende et Verviers (entre 30 000 et 60 000 emplois).

Par rapport à la population, deux différences sont notables.

- Il y a autant d'emplois à Louvain qu'à Charleroi, alors que cette dernière compte 50 % d'habitants en plus, ce qui traduit les disparités économiques entre les deux villes ;
- Saint-Nicolas est plus important sous l'angle démographique<sup>42</sup> que sous l'angle de l'emploi intérieur.

42 Saint-Nicolas se démarque en effet de ces autres villes régionales sur le plan démographique. Ces villes dépassent à peine 100 000 habitants, alors que Saint-Nicolas s'approche davantage des 200 000 habitants, comme Hasselt.

**TABLEAU 9 :** Emploi intérieur par complexe résidentiel urbain belge en 2023 (et la croissance moyenne annuelle depuis 2015).

Complexe résidentiel urbain	Emploi intérieur en 2023	Taux de croissance annuel moyen entre 2015 et 2023
CRU de Bruxelles	1.321.206	1,1 %
<i>Région de Bruxelles-Capitale</i>	720.989	0,7 %
<i>Partie flamande</i>	373.573	1,7 %
<i>Partie wallonne</i>	226.644	1,3 %
CRU Anvers	540.905	1,1 %
CRU Gand	312.941	1,9 %
CRU Liège	281.882	1,2 %
CRU Charleroi	145.508	0,8 %
CRU Louvain	132.131	1,5 %
CRU Courtrai	109.697	1,2 %
CRU Bruges	108.153	0,7 %
CRU Namur	94.934	1,3 %
CRU Hasselt	92.310	0,9 %
CRU Mons	84.210	1,1 %
CRU Saint-Nicolas	57.775	1,1 %
CRU Roulers	57.339	1,4 %
CRU Turnhout	44.142	0,8 %
CRU Tournai	41.703	0,8 %
CRU Ostende	40.731	0,8 %
CRU Verviers	31.361	0,5 %
<b>Au niveau des régions administratives</b>		
Région de Bruxelles-Capitale	720.989	0,7 %
Région flamande	2.853.388	1,3 %
Région wallonne	1.277.049	1,0 %
<b>En dehors des CRU en Flandre et en Wallonie</b>		
<i>Hors CRU en Flandre</i>	983.694	1,1 %
<i>Hors CRU en Wallonie</i>	370.808	0,9 %
<b>Belgique</b>	<b>4.851.426</b>	<b>1,1 %</b>

Sources : Steunpunt Werk, IBSA (CRU) ; Calculs IBSA.

La croissance de l'emploi intérieur n'est pas corrélée à la taille des villes. En raison de la période d'analyse plus courte (2015-2023), l'influence d'un phénomène ponctuel comme la fermeture d'un grand établissement peut être importante, en particulier dans les villes régionales. L'évolution de l'emploi intérieur est liée à une combinaison de facteurs agissant à diverses échelles.

À l'échelle des territoires dans lequel les villes s'inscrivent, deux dynamiques sont à prendre en compte :

- › le positionnement sur un secteur économique porteur comme la pharmacie, les services IT... (voir pour plus de détails : Wilmotte, 2026b) ;
- › l'orientation du territoire dans les services où le nombre d'emploi continue à croître comme l'enseignement, les soins de santé, les services de consultance...<sup>43</sup>

43 Le lecteur peut consulter les statistiques du Steunpunt Werk publiés à l'échelle de la Belgique : <https://www.steunpuntwerk.be/cijfers/vlaamse-arbeidsrekening>

En voici quelques illustrations :

- › la croissance de l'activité économique dans les régions de Gand ou de Louvain (Wilmotte, 2026a) se traduit par la forte croissance de l'emploi intérieur dans ces villes ;
- › la dynamique entrepreneuriale de la Flandre « intérieure », cette région économique au sud-est de Gand, persiste et se vérifie par la forte croissance de l'emploi intérieur à Courtrai ou à Roulers ;
- › le passé industriel pèse toujours sur la croissance de l'emploi intérieur de certaines villes wallonnes, en particulier Verviers et Charleroi où les services sont historiquement moins développés.

À l'échelle des villes, les employeurs implantent leurs activités là où les opportunités foncières et immobilières sont jugées les meilleures, en fonction des politiques publiques d'aménagement du territoire et de mobilité. Par exemple, à Bruxelles, la croissance de l'activité économique et de l'emploi intérieur est plus élevée en périphérie que dans le centre (pour l'activité économique, voir : Wilmotte, 2026a) (→ **Tableau 10**). Cela dit, des différences apparaissent selon la région administrative :

- › au sein du PUM, la partie flamande (+ 1,81%/an) se distingue de la RBC (+ 0,70%/an) et de la partie wallonne (+ 0,72%/an) par une croissance élevée de l'emploi intérieur ;
- › au sein de la banlieue, la croissance de l'emploi intérieur est plus soutenue en Flandre qu'en Wallonie ;
- › au sein de la ZRMA, la croissance l'emploi intérieur est plus soutenue en Wallonie qu'en Flandre.

**TABLEAU 10** : Croissance annuelle moyenne de l'emploi intérieur (2015-2023) selon la composante et la région administrative au sein du CRU de Bruxelles.

CRU de Bruxelles	Région de Bruxelles-Capitale	Partie située en Flandre	Partie située en Wallonie	Total
Agglomération /PUM	0,70 %	1,81 %	0,72 %	0,86 %
Banlieue	-	1,94 %	1,64 %	1,82 %
ZRMA	-	1,28 %	1,55 %	1,40 %
CRU	0,70 %	1,68 %	1,32 %	1,07 %

Sources : Steunpunt werk, IBSA (CRU) ; Calculs IBSA.

Ceci explique, in fine, pourquoi c'est dans la partie flamande du CRU de Bruxelles que la croissance de l'emploi intérieur est la plus soutenue. La dynamique économique des communes du Rand flamand explique cela, en raison de la présence de nombreuses zones économiques (parcs de bureaux, parcs d'activités économiques), en complément des emplois situés dans les tissus urbains.

Plus généralement, l'emploi intérieur croît dans les ZRMA plus que dans les PUM, en Wallonie. La géographie de la croissance de l'emploi intérieur selon les composantes des CRU est identique à la croissance démographique (→ **Section 4.1**).

En Flandre, aucune règle générale n'émerge :

- › la croissance de l'emploi intérieur est plus élevée dans les agglomérations de Gand, de Louvain et de Roulers que dans leurs périphéries fonctionnelles (banlieue et ZRMA ;
- › la croissance de l'emploi intérieur est similaire à travers les différentes composantes des CRU d'Anvers, de Turnhout et de Saint-Nicolas ;
- › la croissance de l'emploi intérieur est plus soutenue en périphérie que dans les agglomérations de Bruges, d'Ostende, d'Hasselt et de Courtrai.

# 5 IDENTIFIER LES PÔLES ISOLÉS ET LES TERRITOIRES MULTIPOLARISÉS VIA LA MÉTHODE DES AIRES URBAINES

La **méthode des régions urbaines** développée en Belgique pour cartographier les villes élargies **présente des avantages** (combinaison de l'urbanisation morphologique et fonctionnelle), **mais aussi des limites** :

- › les Pôles Urbains Majeurs (PUM) (→ **Glossaire**) ne sont pas automatiquement repris comme région urbaine, menant à l'**invisibilisation de villes** comme Alost, La Louvière ou Malines, d'une importance analogue à d'autres villes régionales (→ **Section 4.1.**), en raison de la polarisation exercée par d'autres PUM proches plus importants ou d'une faible attractivité multifonctionnelle ;
- › l'extension des villes mène à la coalescence entre elles et au renforcement des interactions, du fait de la densité initiale des villes et de l'étalement urbain, deux phénomènes marqués en Belgique (→ **Section 1**).

En effet, **les parcours de vie et professionnels se complexifient grâce à la diminution de la contrainte de la distance**. Le remboursement des frais de transports collectifs, la diffusion des voitures de société ou le télétravail sont autant d'innovations plus ou moins récentes autorisant la réalisation de navettes plus longues soit parce que

- › le coût n'est pas supporté par le travailleur ;
- › et/ou parce que le déplacement est moins fréquent (pénibilité moindre).

Cela ouvre des nouvelles perspectives pour les membres d'un même ménage de se rendre dans des PUM différents pour travailler, par exemple. **Ces ménages peuvent dès lors privilégier des territoires situés entre plusieurs PUM**, permettant d'accéder à plusieurs bassins d'emploi et aux infrastructures de plusieurs villes. **Ils peuvent également privilégier la proximité d'un PUM pour le travail de l'un des membres du ménage**, tandis que l'autre acceptera une plus longue navette vers un autre PUM.

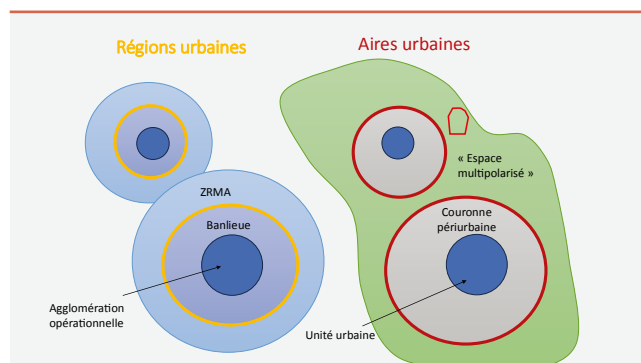
Sur le plan géographique, cela brouille la représentation « traditionnelle » d'une ville qui dispose de sa zone d'influence au sein de laquelle elle représente, pour les habitants, le pôle unique de référence. Cela influence, sur le temps long, les préférences résidentielles et les choix de localisation des entreprises. Cela mène à un développement « polycentrique », c'est-à-dire avec plusieurs pôles de référence. Ces territoires sont polarisés par plusieurs villes de référence.

Bruxelles est déjà au sein d'un espace polycentrique (→ **Glossaire**) (Van Meeteren *et al.*, 2016), composé de grandes villes (Anvers, Gand et, dans une moindre mesure, Charleroi) et de villes régionales (Louvain, Saint-Nicolas) ou d'autres PUM « isolés »<sup>44</sup> (Alost, Malines, Ottignies-Louvain-la-Neuve). Il est donc important de cartographier cela, en complément des régions urbaines, davantage dans une géographie « traditionnelle ».

En appliquant la méthode des aires urbaines (→ **Glossaire**), **développée en France par l'INSEE, la représentation de la structure urbaine belge tient davantage compte** :

- › **des villes « secondaires »**, notamment dans l'hinterland de Bruxelles, permettant d'identifier une hiérarchie urbaine (→ **Glossaire**) plus exhaustive ;
- › **des territoires (des communes) soumis à la polarisation vers plusieurs pôles**, dont Bruxelles, permettant de sortir d'une approche monocentrique avec une ville unique qui influence un hinterland (→ **Figure 8**).

**FIGURE 8** : Représentation schématique des méthodes des régions urbaines et des aires urbaines (Réalisation : Lepur-ULiège).



\* La commune N (en rouge) envoie une proportion significative de travailleurs dans deux aires urbaines.

Le Pôle Urbain Majeur (PUM), représentant la dimension morphologique (l'agglomération) des régions urbaines, est inspiré du concept d'unité urbaine de l'INSEE. Les PUM sont donc communs aux deux méthodes (régions urbaines et aires urbaines). Il s'agit donc de repartir des agglomérations adaptées au découpage communal (dimension opérationnalisées de l'agglomération morphologique). Les méthodologies cherchent à représenter des territoires aux caractéristiques différentes (→ **Encadré 5**).

44 Ne générant pas une région urbaine (cf. supra).

### Encadré 5 : détails méthodologiques pour définir les aires urbaines et les espaces multipolarisés.

Cette méthode permet d'actualiser le précédent découpage réalisé par Halleux *et al.* (2021) sur la base des données de 2011.

#### Comment cartographier une aire urbaine ?

Une aire urbaine correspond à l'association

- › d'un Pôle Urbain Majeur (PUM), application en Belgique du concept de l'INSEE d'unité urbaine (→ [Section 2.2.](#));
- › d'une « couronne périurbaine » (→ [Glossaire](#)) (une périphérie).

Les PUM ayant déjà été définis, il s'agit de définir la « couronne périurbaine ».

Le concept de « couronne périurbaine » est établi sur la base des navettes domicile-travail, à l'aide des données du Censur 2021 (→ [Encadré 4](#)). La périphérie est ici délimitée sur la base de la seule dimension des flux de navetteurs. La couronne périurbaine est constituée via des itérations successives décrites ci-après.

1. Étape 1 : une commune est reprise en **couronne périurbaine si 40 % des personnes en emploi de ladite commune travaillent dans le PUM**. L'incorporation commence par la commune ayant le plus haut taux.
2. Étape 2 : une **seconde commune** est reprise en couronne périurbaine **si 40 % des personnes en emploi de ladite commune travaillent dans le PUM et dans la première commune constituant la couronne périurbaine**
3. Étape 3 : répétition de l'étape 2, en vérifiant le critère précédent sur le PUM et les deux communes de la couronne périurbaine.
4. Fin de l'itération quand toutes les communes ont été testées et qu'elles ne rencontrent pas le critère.

Cette méthode présente deux différences majeures avec la méthode analogue des ZRMA (basée sur les navettes domicile-travail).

- › La ZRMA est établie uniquement sur la base des flux avec le PUM, soit la partie centrale. Elle ne tient pas compte du développement des flux « périphérie-périphérie » au sein d'une ville élargie.
- › Par conséquent, le seuil est plus élevé (> 40 %) pour la méthode des couronnes périurbaines qui intègre ces flux de périphérie à périphérie d'une ville élargie, contrairement à la ZRMA définie sur les navettes « périphérie vers centre ».

Les couronnes périurbaines tendent ainsi à être moins étendues dans l'espace que les ZRMA précédemment établies.

#### Les cas particuliers des PUM sans couronne périurbaine : les PUM « isolés »

Les pôles sont « isolés » dans les cas où aucune couronne périurbaine n'est associée à un PUM. Ils ne constituent pas une aire urbaine. Ils peuvent donc être intégrés à la couronne périurbaine d'un autre PUM. Zaventem, Ninove, Nivelles et Ottignies-Louvain-la-Neuve sont des pôles isolés, intégrés à l'aire urbaine de Bruxelles en tant que couronne périurbaine. Kappelen-Brasschaat est un pôle isolé intégré à l'aire urbaine d'Anvers, tout comme Beveren-Kruibeke-Zwijndrecht. Ces pôles isolés sont cartographiés pour représenter leur rôle de polarité de second ordre dans l'ensemble urbain de Bruxelles.

#### Comment cartographier les espaces multipolarisés ?

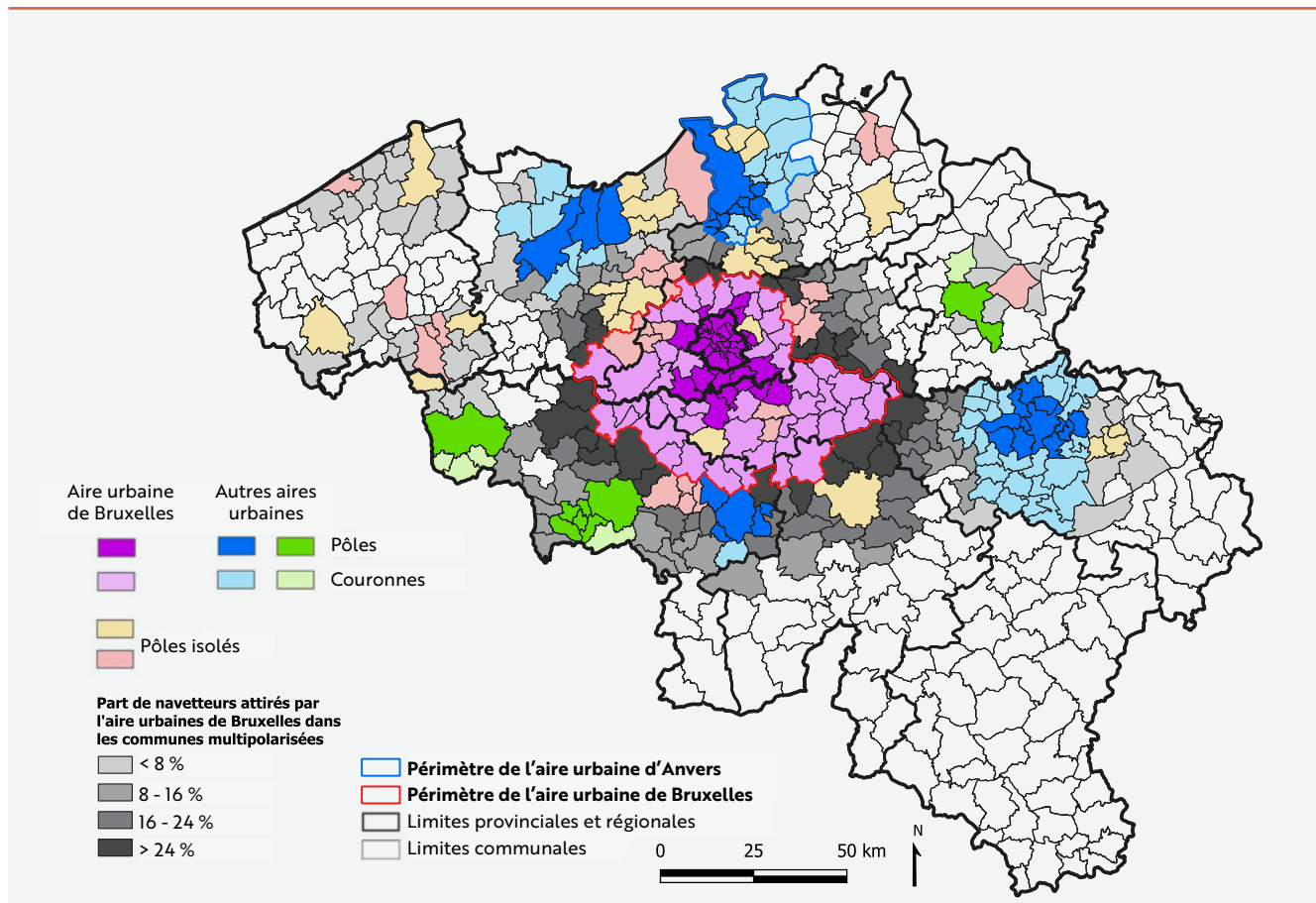
Les espaces multipolarisés sont définis par l'INSEE comme des communes (qui ne sont pas déjà reprises dans une aire urbaine) dont plus de 40 % des personnes en emploi travaillent dans plusieurs aires urbaines différentes. Il faut donc calculer, une fois, pour chaque commune, si le seuil est rencontré.

L'application des aires urbaines sur la Belgique permet d'identifier (à Carte 9) :

- › l'ensemble des PUM en Belgique :
  - formant, avec leur couronne périurbaine, une aire urbaine complète (Bruxelles, Anvers, Liège, Gand, Charleroi, Hasselt, Mons et Tournai) ;
  - sans couronne périurbaine, c'est-à-dire isolés (Alost, Bruges, Courtrai, Geel, Genk, La Louvière, Louvain, Malines, Mouscron, Namur, Ostende, Roulers, Saint-Nicolas, Termonde, Turnhout, Verviers, Ypres et Waregem) ;
- des PUM « isolés » (→ [Glossaire](#)) intégrés dans une aire urbaine plus importante (Kappelen-Brasschaat, Beveren-Kruibeke-Zwijndrecht, Ninove, Nivelles, Ottignies-Louvain-la-Neuve et Zaventem) ;
- › le cas échéant, des **couronnes périurbaines**, définies sur la base de flux importants de navettes centre-périphérie et périphérie-périphérie<sup>45</sup> pour le travail ;
- › enfin, **des espaces multipolarisés** (→ [Glossaire](#)) **représentant les lieux soumis à l'attraction multiples de différentes aires urbaines** (en ce compris leur périphérie), mettant en exergue le phénomène de **multipolarisation à l'échelle interurbaine**.

<sup>45</sup> Au contraire de la méthode des régions urbaines qui ne tient pas compte des navettes entre les périphéries.

CARTE 9 : Aires urbaines et espaces multipolarisés en Belgique.



Sources : Sources : Statbel (Census 2021), Paradigm (Urbis), Perspective.brussels (PRAS), Service Public de Wallonie (PICC), Digital Vlaanderen (GRB) ; Calculs C. Bernier Lepur-Ulège.

La hiérarchie urbaine (→ [Glossaire](#)) suivante se dégage sur la base de la taille des aires urbaines :

- Bruxelles reste au sommet de la hiérarchie urbaine belge, intégrant 4 PUM dans son aire urbaine (Ninove, Zaventem, Nivelles et Ottignies-Louvain-la-Neuve), témoignant de sa capacité de polarisation ;
- Anvers, ensuite, intègre un PUM dans son aire urbaine ;
- Gand et Liège sont des aires urbaines avec une couronne périurbaine composée de plus de 5 communes ;
- Charleroi<sup>46</sup>, Hasselt, Mons et Tournai sont des aires urbaines dont la couronne périurbaine est réduite (< 3 communes), existante avant tout grâce à l'éloignement relatif à d'autres PUM.

Quant aux **pôles isolés**, il s'agit d'un ensemble de PUM d'importance variée entre le PUM d'Alost (150 000 habitants) et le PUM de Waregem (40 000 habitants). Ces pôles isolés en ont commun d'être un pôle d'emploi (> 20 000 emplois) sans que ledit pôle n'ait une couronne périurbaine. Deux raisons expliquent cela : **le pôle n'est pas suffisamment**

**attractif et/ou la concurrence d'autres PUM ou plus petits pôles d'emplois est trop forte**. Ces deux facteurs explicatifs ont des rôles différents pour expliquer le caractère « isolé » de chacun de ces PUM.

La cartographie des aires urbaines en Belgique (→ [Carte 9](#)) permet d'identifier un vaste espace urbanisé au centre de la Belgique composé d'aires urbaines, de pôles isolés et de communes multipolarisées. **Ces espaces multipolarisés** (les différentes communes grisées sur la carte 9) **sont, pour bonne partie, liée à l'aire urbaine de Bruxelles**. Pour chaque commune multipolarisée est figurée la part de navetteurs à destination de l'aire urbaine bruxelloise (→ [Carte 9](#)). Cela permet de voir l'importance locale de la navette vers l'aire urbaine de Bruxelles, contribuant au statut de commune multipolarisée. Cela permet de dégager des ensembles urbains :

- l'aire métropolitaine centrale belge, centrée sur Bruxelles (voir ci-après) ;
- un ensemble de PUM autour de Courtrai<sup>47</sup>, entre la Flandre occidentale et la Wallonie picarde (Courtrai, Mouscron, Roulers, Tournai, Ypres et Waregem) ;

<sup>46</sup> La couronne périurbaine de Charleroi est composée d'Ham-sur-Heure-Nalinnes en 2021, alors que six communes formaient, en 2011, la couronne périurbaine de Charleroi (Halleux et al., 2021). La rupture dans la qualité des statistiques de navettes intervenue en 2014 n'explique pas seule cette importante rétraction de la couronne périurbaine de Charleroi.

<sup>47</sup> Avec des liens – non représentés ici – avec la métropole de Lille, située derrière la frontière.

- › plusieurs bipoles, c'est-à-dire de deux PUM partageant un espace multipolarisé (Liège-Verviers, Bruges-Ostende, Hasselt-Genk) ;
- › des pôles isolés à travers la Campine (Geel et Turnhout) ;
- › aucun pôle au sud du sillon Sambre-et-Meuse.

**Le vaste espace urbanisé au centre de la Belgique, centré sur Bruxelles, est nommé, par les géographes, « l'aire métropolitaine centrale belge »** (Van Meeteren *et al.*, 2016). Il s'agit d'un vaste espace « métropolitain » **composé de nombreuses villes, aux dynamiques diverses, entre la Flandre** (Gand, Anvers, Louvain) **et la Wallonie** (Mons, Charleroi et Namur).

- › **Bruxelles en est le nœud (hub) central au niveau international, mais aussi en tant que trait d'union entre les versants flamand et wallon.**
- › **17 PUM composent ce vaste espace, ne se limitant pas aux grandes villes.** Le maillage des PUM est davantage serré en Flandre qu'en Wallonie, produit d'une urbanisation très ancienne (de plusieurs siècles).
- › Les navettes domicile – travail à destination des emplois situés dans l'aire urbaine de Bruxelles sont importantes, contribuant à **la multipolarisation de communes situées à plus de 70 km du centre de Bruxelles** (par exemple, Gesves ou De Pinte, pourtant plus proches de PUM comme Namur ou Gand).

Enfin, **l'aire urbaine de Bruxelles** est composée :

- › du PUM de Bruxelles, incluant certaines communes du Rand flamand et les communes flamandes et wallonnes autour de la forêt de Soignes (→ **Section 3**) ;
- › d'une couronne périurbaine composée :
  - du reste des communes de l'arrondissement d'Hal-Vilvorde, c'est-à-dire de l'ouest du Brabant flamand, incluant le pôle isolé de Zaventem ;
  - de communes du sud-est de la province de Flandre orientale, incluant le pôle isolé de Ninove ;
  - du reste du Brabant wallon, incluant les pôles isolés de Nivelles et d'Ottignies-Louvain-la-Neuve ;
  - du nord-est de la province du Hainaut, incluant Enghien ou Braine-le-Comte, jusqu'au nord de l'aire urbaine de Charleroi et de Gembloux, dans la province de Namur.

**Cette aire urbaine est limitée par la présence des pôles isolés d'Alost, de Malines, de Louvain et de La Louvière, alors qu'elle s'étend davantage à l'ouest et à l'est, dans des espaces davantage ruraux (Pajottenland et Hesbaye), dépourvus de PUM.**

L'aire urbaine de Bruxelles, définie pour l'année 2011 par Halleux *et al.* (2021) était plus étendue. L'aire urbaine définie sur la base du Censur 2021 est plus réduite d'une dizaine de communes, essentiellement à l'ouest (dans les provinces du Hainaut et de Flandre orientale). **Cette rétraction est le produit de plusieurs facteurs**, difficilement discernables les uns des autres :

- › une croissance de l'emploi intérieur plus faible dans le PUM de Bruxelles, diminuant sa capacité polarisatrice, c'est-à-dire à intégrer des communes comme couronne périurbaine ;
- › un PUM plus réduit qu'en 2011, excluant certaines communes du Rand avec de nombreux emplois comme Zaventem, en lien avec la méthode d'identification des PUM (→ **Section 2.1.**) ;
- › des statistiques de navettes plus précises, notamment pour la localisation au niveau des établissements, depuis 2014 (→ **Encadré 4.**)

## 6 PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Vu l'étalement des villes dans l'espace, il convient **d'actualiser, à échéance régulière, la cartographie de leur étendue**. C'était l'objectif de ce Cahier de l'IBSA au moyen de deux méthodes apportant un éclairage complémentaire :

- › la méthode des **régions urbaines** (→ **Glossaire**) actualisée à plusieurs reprises en Belgique, qui permet un suivi sur le temps long, vu son application déjà ancienne (Van Der Haegen & Pattyn, 1979) ;
- › la méthode de l'INSEE des **aires urbaines** (→ **Glossaire**), qui met davantage en évidence les pôles secondaires d'emploi autour de Bruxelles et les communes soumises à l'influence de multiples villes.

Ces deux méthodes ont été appliquées moyennant quelques adaptations au contexte belge actuel et à l'évolution des statistiques et des outils informatiques à disposition.

L'identification des régions urbaines et des aires urbaines **permet de représenter la position de la Région de Bruxelles-Capitale au sein de Bruxelles en tant que ville**<sup>48</sup> :

- › au sein d'une **agglomération** (→ **Glossaire**) où elle représente les **trois quarts de la population** ;
- › au sein d'une **région urbaine** (→ **Glossaire**) (la première du pays en importance) où elle représente les **trois cinquièmes de la population** ;
- › au sein d'un **complexe résidentiel urbain** (→ **Glossaire**) (le premier du pays en importance) où elle représente les **deux cinquièmes de la population** ;
- › dans une structure urbaine composée de grandes villes (Anvers, Gand, Charleroi), de villes régionales (Mons, Louvain), de Pôles Urbains Majeurs (PUM) « isolés » (→ **Glossaire**) (Alost, Malines, La Louvière) et de PUM situés

sous son influence directe (Ninove, Zaventem, Nivelles ou Ottignies-Louvain-la-Neuve), formant, ensemble, **l'aire métropolitaine centrale belge** ;

- › dans un tissu urbain dense composé de villes en Flandre, limitant son influence directe à l'équivalent de l'arrondissement d'Hal-Vilvorde ;
- › dans un maillage plus lâche de villes moins importantes en Wallonie, ce qui engendre une influence à plus longue portée à travers le nord de la Wallonie.

En résumé, **la RBC représente la majorité de l'agglomération de Bruxelles et une proportion importante du CRU et de l'aire urbaine délimitant Bruxelles**. Bruxelles au sens de l'association d'une agglomération et d'une périphérie, s'étend sur les trois régions. **Le développement urbain de Bruxelles prend des formes différentes en Flandre et en Wallonie notamment en raison de structures et de dynamiques territoriales qui diffèrent**. La délimitation des régions urbaines, des complexes résidentiels urbains et des aires urbaines sont autant de découpages permettant d'approcher l'échelle pertinente pour mener des politiques publiques liées aux matières territoriales (urbanisme, mobilité, logement, développement économique...).

Les principaux enseignements de ce Cahier de l'IBSA sont structurés en quatre points.

1. Les évolutions méthodologiques pour s'adapter aux évolutions du territoire et des technologies.
2. Les évolutions des régions urbaines belges identifiées.
3. Ce que nous disent les régions urbaines de la hiérarchie urbaine (→ **Glossaire**) en Belgique.
4. Les enjeux de cette structure du territoire dans et autour de Bruxelles.

### 6.1. SUR LE PLAN MÉTHODOLOGIQUE

L'actualisation des régions urbaines fut l'occasion d'adapter certaines parties de la méthodologie en vue des objectifs suivants :

- › des gains de productivité par l'usage des outils informatiques ;
- › la répliquabilité de la méthode ;
- › le recours à des statistiques existantes facilement accessibles, quand cela est possible.

La manière de définir les agglomérations a été profondément revue : l'identification des Pôles Urbains Majeurs (PUM), représentant l'agglomération, s'inspire de la méthode de l'INSEE des unités urbaines. Auparavant, la méthode reposait sur l'agrégation de nouvelles zones urbanisées aux précédentes (notion d'antécédence), par des méthodes semi-automatiques. Ces approches impliquaient une latitude d'interprétation de l'analyse. Désormais, l'identification des taches de bâti

<sup>48</sup> Pour rappel, la notion de ville fait ici référence à son approche générale, une agglomération et une périphérie fonctionnelle, et non à l'entité communale.

résidentiel continu (TBRC) est répliquable, automatisée et repose sur des données en accès libre.

Sur le plan des données, le Census pourrait être davantage exploité à l'occasion d'une prochaine actualisation. Par exemple, la géolocalisation des logements est une source de données qui n'a pas pu être exploitée dans le cadre de cette actualisation<sup>49</sup>. Ces données permettraient de s'affranchir de sources différentes selon les régions administratives. Il s'agit d'un arbitrage à opérer entre l'accès à des données open access et l'exploitation maximale des possibilités offertes par le Census. En effet, la géolocalisation précise de la population ou des logements est soumise à la protection des données.

**Les modifications méthodologiques offrent davantage de transparence.** La contrepartie est d'avoir une méthode offrant moins de finesse d'analyse, notamment en ce qui concerne la séparation d'agglomérations par des coupures urbaines (→ **Glossaire**) comme les autoroutes ou des zones d'activités économiques. Cela impacte le découpage pour les quatre principales villes (Bruxelles, Anvers, Liège et Gand) en associant une commune plutôt qu'une autre aux PUM.

Cela dit, l'importance de la rupture liée à la méthode est à relativiser au regard des changements induits par les 21 fusions de communes intervenues en 2019 et 2025. Les régions urbaines de Gand, d'Anvers et d'Hasselt sont concernées. Le remodelage de limites communales engendre le basculement de plusieurs anciennes communes d'une partie à une autre des régions urbaines. Dans le cas d'Hasselt, la fusion avec Kortesseem permet à l'ensemble de demeurer une région urbaine par les effets de seuil. Sans fusion, Heusden-Zolder ne remplissait pas les critères pour devenir la banlieue (→ **Glossaire**) de l'ancienne commune d'Hasselt.

Le reste de la méthode a fait l'objet de modifications mineures, par l'application des principes définis ci-dessus (→ **Section 2**). **La méthode des régions urbaines induit une certaine stabilité d'une actualisation à l'autre.** Le nombre de changements est limité malgré les fusions de communes et les modifications méthodologique. **La stabilité du découpage à travers le temps en fait un découpage intéressant pour la coordination de**

**politiques publiques supracommunales ou interrégionales** (selon les villes), comme le soulignaient Vanderstraeten & Van Hecke, 2019). La méthode de délimitation des régions urbaines ne se limite pas à la délimitation du bâti et aux navettes domicile-travail, elle tient compte d'autres fonctions (mobilité résidentielle, navettes scolaires).

En complément des régions urbaines, l'application de la méthode des aires urbaines (→ **Glossaire**) offre un autre regard sur la structure urbaine belge (voir l'application sur 2011 par Halleux *et al.*, 2021). Elle est basée sur les seules navettes domicile-travail. Cela permet de :

- › représenter les villes qui ne disposent pas d'une périphérie fonctionnelle (une zone périurbaine sous l'influence de la ville) ;
- › de cartographier les zones périurbaines soumises à des influences multiples liées au travail dont, en général, l'aire urbaine de Bruxelles.

Cette méthode identifie des villes qui ne sont pas reprises comme région urbaine, alors qu'il s'agit d'agglomération importante (> 100 000 habitants) comme Malines ou Alost.

Enfin, ces méthodes sont basées sur le découpage communal et sur des critères basés sur certaines fonctions urbaines (travail, école...) qui peuvent être discutés. Il faut garder à l'esprit que cela peut mener à des effets de seuils. Par exemple, la région urbaine d'Hasselt est maintenue en raison de la fusion opérée entre Hasselt et Kortesseem, le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Aucune commune ne remplissait les critères de banlieue vis-à-vis de l'ancienne commune d'Hasselt. Quant au découpage communal, l'usage de données agrégées est soumis au problème d'agrégation spatiale (*Modifiable Areal Unit Problem – MAUP*) qui influe sur les délimitations. Au-delà de ces enjeux méthodologiques, **il reste pertinent et utile de disposer d'une délimitation des villes basées sur un découpage administratif pour les représentations géographiques, la statistique publique, les politiques publiques et la recherche.**

## 6.2. SUR LA HIÉRARCHIE URBAINE EN BELGIQUE

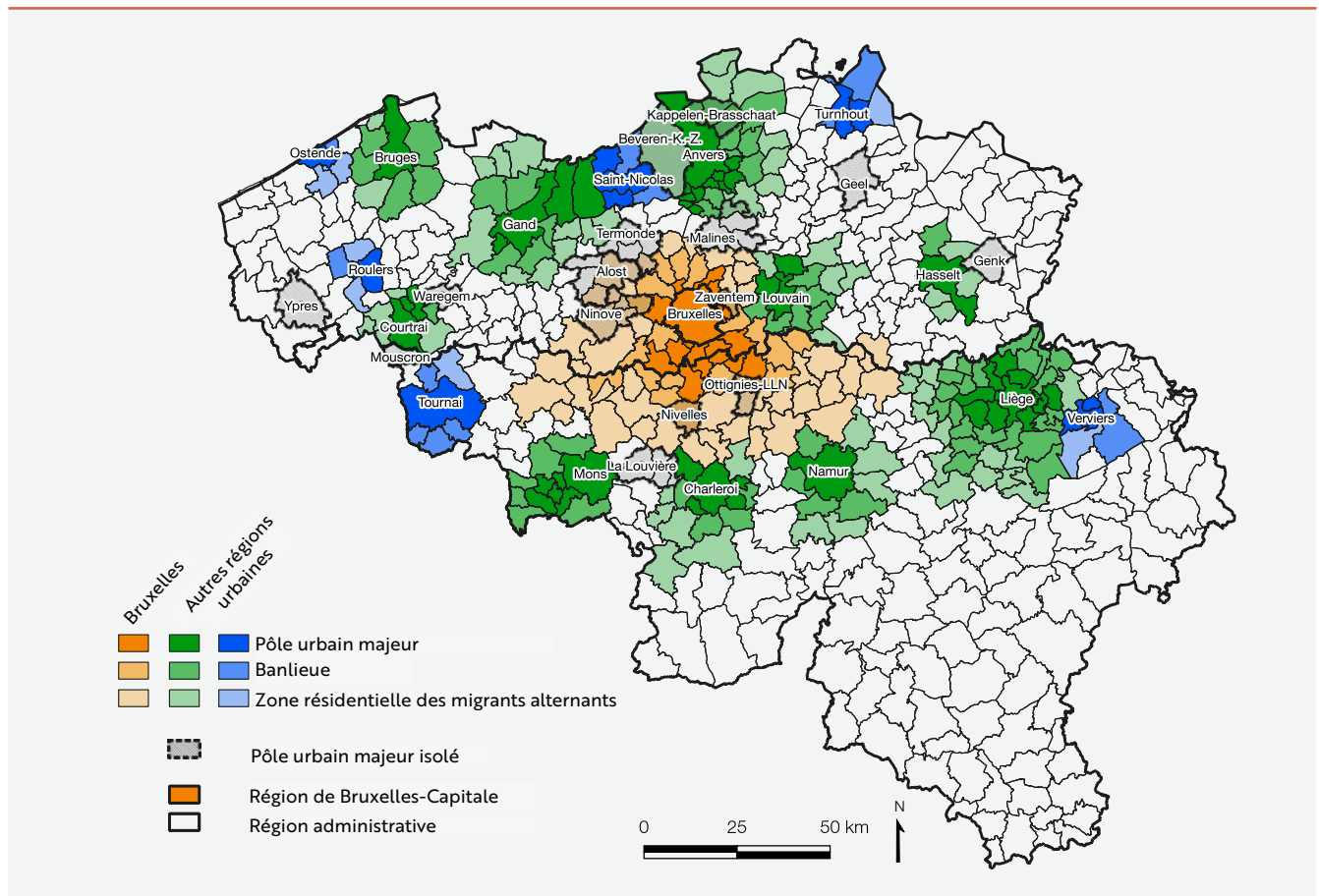
La hiérarchie urbaine (→ **Glossaire**) belge correspond à l'ordre d'importance des villes belges selon les différents critères analysés dans ce Cahier (population, emploi et superficie). Pour rappel, il s'agit bien des villes au sens large, liés aux délimitations réalisées ci-dessus. **Les différentes analyses permettent de dégager la hiérarchie résumée par le tableau ci-après (→ **Tableau 11**).** Les grandes villes correspondent aux quatre premiers niveaux hiérarchiques, dans la lignée des précédentes actualisations des régions urbaines.

Les 32 PUM dont 17 forment une région urbaine peuvent être représentés, ensemble, pour donner une représentation plus complète des villes en Belgique (→ **Carte 10**).

<sup>49</sup> Les données furent délivrées après les traitements exposés dans ce Cahier.

**TABLEAU 11** : Hiérarchie urbaine identifiée par la combinaison des méthodes des régions urbaines et des aires urbaines.

Niveau hiérarchique	Villes (au sens large) concernées	Commentaire
1	Bruxelles	Bruxelles reste la plus importante de Belgique sur le critère démographique (CRU de 2,9 millions d'habitants), de l'emploi et de la superficie. La ville polarise, à des degrés divers, 4 pôles urbains majeurs (Ninove, Nivelles, Ottignies-Louvain-la-Neuve et Zaventem). Bruxelles (au sens large) s'étend sur les trois régions. Bruxelles représente aussi la seconde ville de Flandre et la seconde ville de Wallonie en termes d'emploi intérieur et de population.
2	Anvers	Anvers (au sens large) se distingue du 1er et du 3ème niveau hiérarchique sur l'ensemble des critères de la démographie (CRU de 1,2 million d'habitants) et de l'emploi. Elle polarise les PUM de Kapellen-Brasschaat et de Beveren-Kruibeke-Zwijndrecht, isolé par la présence des coupures autoroutières.
3	Gand et Liège	Gand et Liège ont une taille similaire sur le plan de l'emploi et de la démographie (CRU entre 700 000 et 800 000 habitants). Elles disposent toutes deux d'une périphérie fonctionnelle composée de plusieurs communes. Les deux villes se différencient sur leurs dynamiques : Gand connaît une croissance économique et démographique importante, portée par son centre, alors que Liège a une croissance modérée, portée par sa périphérie.
4	Charleroi	Charleroi occupe une place intermédiaire entre les grandes villes et les villes régionales. Elle reste plus importante que les villes régionales sur le plan démographique (CRU de 400 000 habitants), mais plus sur le plan de l'emploi, rattrapée par Louvain. La stagnation de la ville a engendré la réduction de son aire d'influence : son statut d'aire urbaine ne tient plus qu'à une seule commune remplissant les critères. Le statut historique de « grande ville » de Charleroi est remis en question.
5	Louvain	Louvain est la ville régionale la plus importante du pays sur les critères d'emploi et de population (CRU de 300 000 habitants). Elle génère une dynamique urbaine propre (statut de région urbaine), malgré la proximité de Bruxelles. La ville s'appuie sur une croissance importante de la population et de l'emploi.
6	Bruges, Courtrai, Hasselt, Mons et Namur	Ces cinq villes régionales ont une taille semblable (CRU entre 200 000 et 260 000 habitants). Ces villes disposent d'une périphérie fonctionnelle (banlieue et/ou une couronne périurbaine), reflet de leur capacité à polariser les territoires environnants.
7a	Ostende, Roulers, Saint-Nicolas, Tournai, Turnhout et Verviers	Ces six villes sont les plus petites villes régionales (CRU entre 100 000 et 160 000 habitants). Elles se distinguent des autres villes du 7ème niveau par leur banlieue, signe d'une capacité à polariser les territoires environnants. Cela provient, dans certains cas, d'un relatif isolement des autres villes importantes (Tournai, Turnhout ou Verviers).
7b	Alost, Genk, La Louvière, Malines et Termonde	Ces cinq villes forment des PUM de près de 100 000 habitants. Cependant, contrairement aux autres villes du 7ème niveau, ces villes n'ont pas une périphérie fonctionnelle (ni banlieue, ni couronne périurbaine) selon les critères utilisés dans cette actualisation. Dans le cas d'Alost, de Termonde et de Malines, la proximité aux grandes villes limite le développement d'une périphérie fonctionnelle. Dans le cas de Genk et de La Louvière, ces villes font face à la concurrence de PUM proches et à une reconversion économique importante.
8a	Geel, Waregem et Ypres	Ces trois villes sont des PUM liés à la présence d'importantes zones d'activités économiques sur leur territoire communal. Ces villes offrent un ensemble de services et d'emplois aux habitants des territoires environnants. Elles sont situées à proximité d'autres PUM d'importance moyenne, en Campine ou dans la région de Courtrai.  Le développement de ces villes dépend moins que les autres villes de ce niveau hiérarchique de leur proximité à une grande ville.
8b	Kappelen-Brasschaat Beveren-Kruibeke-Zwijndrecht Ninove, Nivelles, Ottignies-Louvain-la-Neuve et Zaventem Mouscron	Ces six PUM sont des villes dont le développement provient davantage de leur position en périphérie d'une grande ville. Leur développement provient de la périurbanisation d'Anvers (Kappelen-Brasschaat et Beveren-Kruibeke-Zwijndrecht), de Bruxelles (Ninove, Nivelles, Ottignies-Louvain-la-Neuve et Zaventem) ou de Lille (Mouscron) (Charlier, 2023), en raison de leur proximité au PUM de référence.  Ces villes sont intégrées, à des degrés divers, dans le périmètre de leur grande ville de référence (Anvers, Bruxelles ou Lille). Par exemple, Nivelles, Ottignies-Louvain-la-Neuve et Zaventem forment la banlieue de Bruxelles.

**CARTE 10 :** Délimitation des 17 régions urbaines belges et des 15 autres PUM isolés.

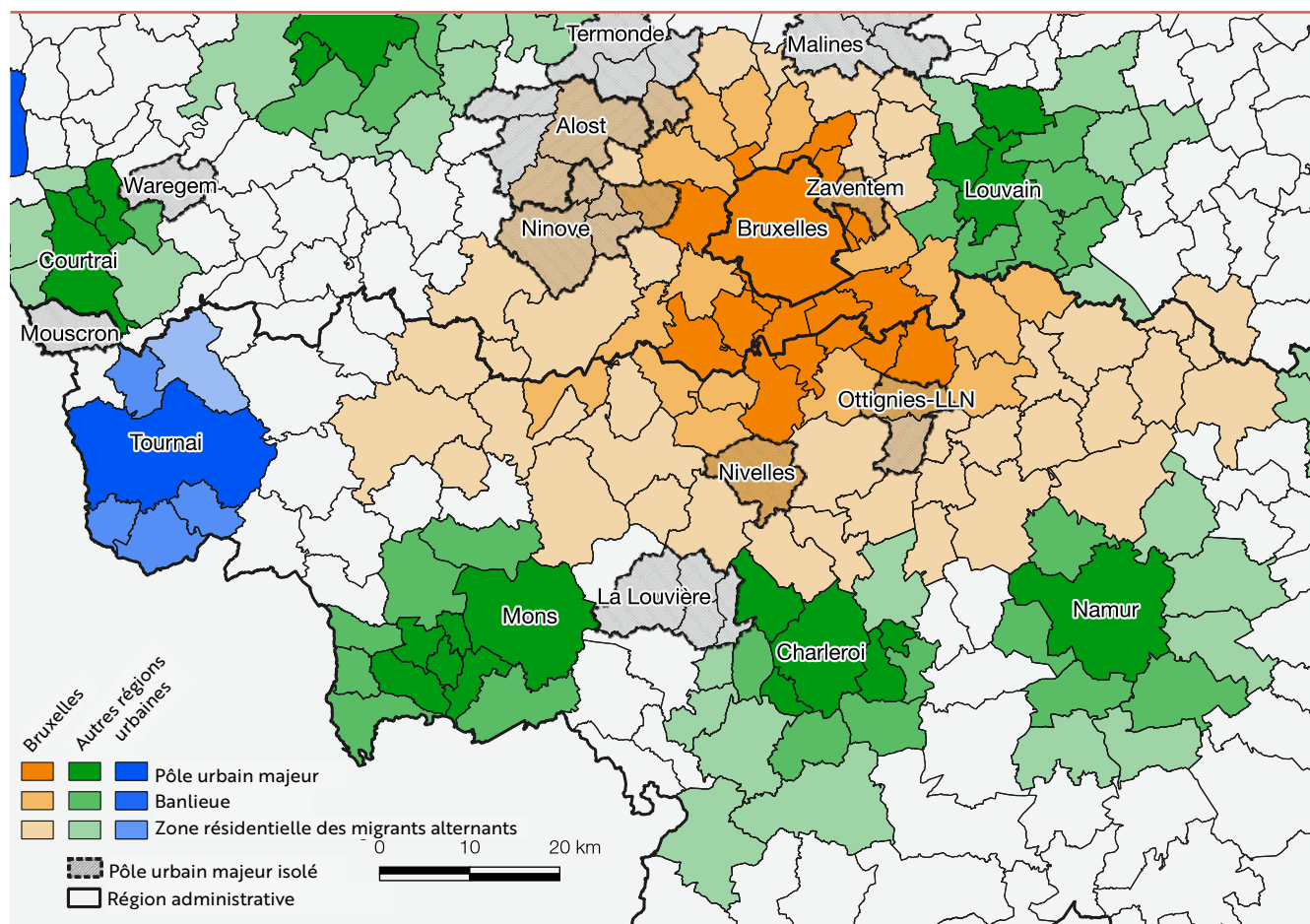
Cartographie IBSA.

À l'échelle bruxelloise, la cartographie des régions urbaines voisines et des PUM « isolés », c'est-à-dire sans une périphérie propre, rend compte de la structure urbaine dans et autour de Bruxelles (au sens large) (→ **Carte 11**) :

- › l'étendue de la délimitation de la ville au sens large de Bruxelles au-delà des frontières de la RBC ;
- › la contiguïté entre, d'une part, Bruxelles (au sens large) et, d'autre part, Louvain, Namur, Charleroi, Mons et Liège (à l'extrême-est) ;
- › la présence de villes sans périphéries fonctionnelles (c'est-à-dire des Pôles Urbains Majeurs isolés), plus ou moins intégrés à la périphérie fonctionnelle de Bruxelles :
  - les PUM de Malines, Termonde et La Louvière sont hors du CRU de Bruxelles ;
  - le PUM d'Alost est à moitié intégré au CRU de Bruxelles ;
  - les PUM de Ninove, Zaventem, Nivelles et Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Cela rend compte d'une plus grande densité de villes importantes en Flandre qu'en Wallonie, expliquant l'extension du CRU de Bruxelles à travers cette dernière.

**CARTE 11 :** Délimitation de la ville au sens large de Bruxelles, incluant la délimitation des villes voisines (complexes résidentiels urbains et pôles urbains majeurs isolés).



Cartographie IBISA.

### 6.3. SUR LA DYNAMIQUE RÉCENTE DES VILLES BELGES

Depuis le début de ce siècle, les villes ont plus ou moins tiré parti de la croissance démographique et de l'emploi observée en Belgique. **La croissance urbaine n'est pas corrélée à la taille initiale des villes.** Une combinaison de deux facteurs explique les évolutions récentes :

- › d'une part, **les dynamiques régionales**, c'est-à-dire celles du territoire dans lequel la ville est située ;
- › d'autre part, de **la capacité** – variable selon les régions administratives belges – **à canaliser le développement dans les agglomérations** plutôt qu'en périphérie (voire en dehors).

En Belgique, Gand et Charleroi illustrent deux trajectoires opposées.

- › La **région de Gand connaît une croissance économique et démographique élevée à l'échelle belge** (voir aussi Wilmotte, 2026b). De surcroît, cette croissance est plus élevée dans l'agglomération, renforçant l'attractivité urbaine, à l'instar de la majorité des villes flamandes. L'attractivité se renforce. Gand rattrape Liège dans la hiérarchie urbaine belge.

- › Le **Hainaut « de tradition industrielle » connaît toujours une trajectoire économique et démographique marquée par une faible croissance voire une stagnation.** Charleroi souffre de ces difficultés structurelles. De surcroît, cette faible croissance s'est dirigée davantage vers la périphérie fonctionnelle que vers l'agglomération. **L'attractivité urbaine de Charleroi continue à diminuer, au regard des autres villes belges et wallonnes.** Cela constitue un cercle vicieux : ces deux phénomènes s'autoentretiennent. Cela entraîne une contraction de la ville : plusieurs communes ne font plus partie de la périphérie fonctionnelle de Charleroi. La position de Charleroi dans la hiérarchie urbaine belge recule.

Plus globalement, **les agglomérations des principales villes flamandes ont connu une croissance démographique et de l'emploi intérieure supérieure à leurs périphéries.** En dehors des cas particuliers de Bruges et d'Ostende, en Flandre, la croissance est plus élevée dans les agglomérations des régions urbaines que dans les périphéries (banlieues et/ou ZRMA). À l'inverse, **en Wallonie, c'est dans les ZRMA que la croissance est la plus soutenue.** Outre le différentiel de dynamique économique, l'offre

foncière urbanisable, la qualité de vie en ville et les politiques publiques régionalisées<sup>50</sup> expliquent probablement cette différence entre la Flandre et la Wallonie (voir pour la situation des villes wallonnes : Halleux *et al.*, 2020).

**Cette géographie de la croissance se vérifie aussi pour la partie flamande du CRU de Bruxelles et pour la partie wallonne du CRU de Bruxelles (→ Tableau 8).** La croissance démographique du CRU de Bruxelles est plus élevée dans la ZRMA wallonne, c'est-à-dire se dissémine à travers le nord de la Wallonie (jusqu'au nord du sillon Sambre-et-Meuse). En Flandre, la croissance est davantage

concentrée à proximité immédiate de la RBC, c'est-à-dire dans les communes du Rand flamand.

Enfin, **la RBC a fait face à une croissance démographique bien supérieure au reste du CRU situé en Flandre et en Wallonie.** Cette croissance démographique ne s'est pas accompagnée d'une croissance analogue de l'emploi (→ Tableau 10). Il s'agit, d'ailleurs, de la principale discordance entre la croissance de la population et de l'emploi au sein du CRU de Bruxelles.

## 6.4. SUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN À TRAVERS LE COMPLEXE RÉSIDENTIEL URBAIN DE BRUXELLES

Quelques enjeux sont identifiés à la suite de ces délimitations des villes en Belgique.

**Une ville qui s'étend sur trois régions au sein d'une aire métropolitaine polycentrique**

**Les cartographies des régions urbaines (→ Glossaire) (→ Carte 5) et des aires urbaines (→ Glossaire) (→ Carte 6) rendent compte d'un vaste espace urbanisé au centre de la Belgique, où vit plus de la moitié de la population du pays.** Si Bruxelles domine la hiérarchie urbaine, le maillage de pôles urbains majeurs est dense, soulignant le caractère polycentrique de cet espace.

L'existence de relations fonctionnelles entre les villes et **la coalescence des villes les unes aux autres pose de nombreux défis** : gestion et coordination d'infrastructures, gestion de la connectivité de l'ensemble de l'espace polycentrique, coordination des politiques d'aménagement du territoire et prise en compte des impacts d'une région (administrative) à l'autre.

**Des dynamiques de développement territorial qui diffèrent d'une région à l'autre, y compris au sein du complexe résidentiel urbain de Bruxelles**

**Les dynamiques démographiques et économiques ne sont pas identiques entre les villes de Flandre, les villes de Wallonie et Bruxelles.** De surcroît, ces dynamiques ne prennent pas place dans les mêmes parties de villes de Flandre et les villes de Wallonie. Voici les principaux constats :

- le **renforcement des centres des villes en Flandre**, renforçant leur attractivité urbaine et la structure urbaine de la région ;
- le **déclin relatif des centres des villes en Wallonie et des régions urbaines en général** où la croissance de l'emploi et de la population est plus faible qu'ailleurs sur le territoire wallon<sup>51</sup> ;
- **Bruxelles structure davantage le territoire wallon**, du fait de grandes villes peu dynamiques, de PUM « isolés » de petites

dimensions et d'une croissance démographique et de l'emploi dans la ZRMA, la périphérie éloignée, de Bruxelles.

**Au centre de cela, la RBC a fait face à une croissance démographique d'une ampleur sans mesure en Belgique.**

Cela explique **la forme du complexe résidentiel urbain ou de l'aire urbaine de Bruxelles** :

- **étendue à travers le nord de la Wallonie**, jusqu'aux portes des agglomération du sillon wallon, témoignant de la dépendance de la Wallonie à l'égard de Bruxelles au sens large ;
- **resserrée autour du Rand en Flandre** qui s'appuie sur
  - les PUM autour de Bruxelles (Alost, Ninove, Termonde, Malines et Louvain) ;
  - les grandes villes d'Anvers et de Gand pour tirer parti d'un développement urbain polycentrique et métropolitain.

**L'étendue des périphéries, surtout autour de Bruxelles, reflète la réalité d'une partie significative de la population résidente des ZRMA, couronnes périurbaine ou de communes multipolarisées... qui effectuent de longues navettes domicile-travail.** Cela contribue à faire de la Belgique un pays où les navettes domicile-travail sont les plus longues et les plus importantes (Wilmotte & Uyttebrouck, 2024, p. 10). Les différentes méthodes mettent en évidence les communes les plus concernées par ces longues navettes pour une partie significative de la force de travail locale. **Cela a des incidences concrètes en termes de mobilité : la population utilise davantage l'automobile.** Les solutions alternatives y sont moins efficaces parce que les réseaux sont moins nombreux et sont conçus de manière radiale (pour des flux centre – périphérie), négligeant les flux de périphérie à périphérie. Le nord de la Wallonie, orientée vers Bruxelles, est l'illustration de cette situation. **La question de la mobilité doit s'appréhender sur l'ensemble de ce territoire : villes et territoires multipolarisés.**

**La répartition de la population au sein du complexe résidentiel urbain de Bruxelles**

50 En ce compris l'importance des politiques publiques visant au développement urbain.

51 Voir aussi les analyses de l'IWEPS, sur la base de l'ancienne actualisation des régions urbaines, qui reflète les différences de dynamiques démographiques entre les régions urbaines et le reste du territoire : <https://www.iweeps.be/indicateur-statistique/regions-urbaines/>

**La croissance démographique de la RBC** est sans équivalent dans le reste du complexe résidentiel urbain. Cela a induit une forte pression sur la RBC, en particulier sur les autres fonctions urbaines (économiques, équipements, éducation). Cette pression démographique n'est pas du même ordre dans le reste du CRU de Bruxelles.

La partie flamande du CRU de Bruxelles a connu une importante dynamique tant sur le plan démographique que de l'emploi intérieur, davantage au bénéfice des communes du Rand flamand (formant l'agglomération et la banlieue flamande de Bruxelles) que dans le reste du CRU (c'est-à-dire la vallée de la Dendre et le reste de l'arrondissement d'Hal-Vilvorde).

**En Wallonie, la dispersion de la population et des emplois dans le CRU de Bruxelles pose une série d'enjeux, se répercutant sur les autres régions.** Cela engendre davantage de dispersion de la population et des activités, avec des externalités négatives (artificialisation du sol, fragmentation du paysage, moindre usage des transports collectifs...), y compris pour la RBC.

Par exemple, cela impacte les choix de mobilité de la population, ce qui a des incidences sur l'ensemble du CRU : davantage de recours à l'automobile pour divers motifs (travail, école, loisirs, commerce, visites...). **Le centre-nord du Brabant wallon, formant l'agglomération wallonne de Bruxelles, est paradoxalement l'une des zones les moins dynamiques du CRU de Bruxelles.** Il s'agit de Wavre, de Waterloo, de Braine-l'Alleud, de Rixensart et La Hulpe. Cet ensemble de communes, au plus près de la RBC, est marqué par une croissance faible de la population et de l'emploi intérieur ces dernières années. La saturation et les prix du foncier n'ont pas permis à d'autres personnes ou d'autres entreprises de s'y installer (voir l'exemple pris par Charlier & Debuissou, 2024). **Aussi, la dispersion de l'emploi dans la partie wallonne du CRU de Bruxelles rend ces emplois moins aisément accessibles depuis la RBC que les emplois situés en Flandre.**

### **L'enjeu de la création d'emploi en Région de Bruxelles-Capitale**

Enfin, si la RBC a absorbé une forte augmentation de la population, il n'en est pas de même en matière d'emplois. Bruxelles – dans son ensemble – a connu une croissance de l'activité économique et de l'emploi identique à celle de la Belgique. Néanmoins, cette croissance a davantage bénéficié aux parties flamande et wallonne de Bruxelles qu'à la RBC.

En Flandre, l'emploi a surtout progressé dans le Rand flamand, c'est-à-dire dans l'agglomération et la banlieue flamande de Bruxelles. En Wallonie, la dispersion de l'emploi est de mise, profitant davantage à la banlieue et à la ZRMA wallonne de Bruxelles qu'à l'agglomération. Derrière l'opposition entre la RBC et les deux autres régions, se cachent des évolutions plus subtiles.

L'exemple des villes wallonnes en atteste : la faiblesse du centre de la ville finit par rejaillir sur l'attractivité de l'ensemble de la ville. Le renforcement du pôle d'emploi au centre de Bruxelles est à la fois un enjeu économique et un enjeu d'aménagement du territoire et de mobilité.

# BIBLIOGRAPHIE

- ▶ BLAIN Sophie, BOODTS Alice, CROUGHS Thibaut, DEMEULEMEESTER Stéphanie, HALLEUX Jean-Marie, HANIN Yves, HENDRICKX Sébastien, LAMBOTTE Jean-Marc, KHOURY Leslie, LECLERCQ Alexandre, LE FORT Barbara, STENUIT Anne-Sophie & VAN NGOC Hélène, 2022. *Intensification et requalification des centralités pour lutter contre l'étalement urbain et la dépendance à la voiture : rapport final de la subvention 2022*. Rapport de la subvention CPDT 2022, Namur, Belgique : CPDT. [https://cpdt.wallonie.be/wp-content/uploads/2023/03/CPDT\\_RF\\_Dec\\_2022\\_Annexe\\_R1.1\\_RapportScientifique.pdf](https://cpdt.wallonie.be/wp-content/uploads/2023/03/CPDT_RF_Dec_2022_Annexe_R1.1_RapportScientifique.pdf)
- ▶ BREUER Christophe, 2025. Gouvernance métropolitaine. In : *Travaux pratiques de « Diagnostic et aménagement du territoires urbains »*. Université de Liège, Liège, Belgique. 2025.
- ▶ CHARLIER Julien, 2023. *Degré d'urbanisation ou de ruralité du territoire : la méthode internationale DEGURBA appliquée à la Wallonie*. Working Paper de l'IWEPS, n° 39. Namur, Belgique : IWEPS. <https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2023/06/WP39.pdf>
- ▶ CHARLIER Julien & DEBUISSON Marc, 2024. *Vieillesse des populations des lotissements résidentiels : un potentiel de densification douce en Wallonie*. Working Paper de l'IWEPS, n° 43. Namur, Belgique : IWEPS. <https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2024/12/WP43.pdf>
- ▶ DE LAET Sarah, 2018. Les classes populaires aussi quittent Bruxelles. Une analyse de la périurbanisation des populations à bas revenus. *Brussels Studies. La revue scientifique pour les recherches sur Bruxelles / Het wetenschappelijk tijdschrift voor onderzoek over Brussel / The Journal of Research on Brussels*. N° 121. <https://doi.org/10.4000/brussels.1630>
- ▶ DE VRIES Jochem, 2015. Planning and Culture Unfolded: The Cases of Flanders and the Netherlands. *European Planning Studies*. Vol. 23, n° 11, pp. 2148-2164. <https://doi.org/10.1080/09654313.2015.1018406>
- ▶ DECROLY Jean-Michel, MEDINA LOCKART Pablo, DESSOUROUX Christian, ERMANS Thomas, MARISSAL Pierre & WAYENS Benjamin, 2025. *Une révision du découpage en secteurs statistiques de la Région de Bruxelles-Capitale : principes et mise en oeuvre*. Cahier de l'IBSA, Vol. 14. Bruxelles, Belgique : IBSA. [https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/Cahier14\\_IBSA\\_FR.pdf](https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/Cahier14_IBSA_FR.pdf)
- ▶ DE MAESSCHALCK Filip, DE RIJCK Tine & HEYLEN Vicky, 2015. Au-delà de la frontière : relations socio-spatiales entre Bruxelles et le Brabant flamand. GOCHE, Micheline (trad.), *Brussels Studies. La revue scientifique pour les recherches sur Bruxelles / Het wetenschappelijk tijdschrift voor onderzoek over Brussel / The Journal of Research on Brussels*.
- ▶ EUROPEAN COMMISSION. STATISTICAL OFFICE OF THE EUROPEAN UNION., 2019. *Methodological manual on territorial typologies: 2018 edition*. LU : Publications Office.
- ▶ EUROPEAN COMMISSION. STATISTICAL OFFICE OF THE EUROPEAN UNION., 2021. *Applying the degree of urbanisation: a methodological manual to define cities, towns and rural areas for international comparisons : 2021 edition*. LU : Publications Office.
- ▶ HALLEUX Jean-Marie, BIANCHET Bruno, MALDAGUE Hubert, LAMBOTTE Jean-Marc & WILMOTTE Pierre-François, 2019. Le redéploiement économique de la Wallonie face à la diversité de ses territoires. *Courrier hebdomadaire du CRISP*. Vol. n° 2442-2443, n° 37, pp. 5-118. <https://doi.org/10.3917/cris.2442.0005>
- ▶ HALLEUX Jean-Marie, LAMBOTTE Jean-Marc & BRÜCK Laurent, 2008. Étalement urbain et services collectifs : Les surcoûts d'infrastructures liés à l'eau. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*. Vol. 2008, n° 1, pp. 21-42. <https://doi.org/10.3917/reru.081.0021>
- ▶ HALLEUX Jean-Marie, TREFFER Mathieu & MALDAGUE Hubert, 2021. Polycentricity and multipolarisation of urban outskirts: From polycentric urban region to megapolitan region. *Cities*. Vol. 119, pp. 103390. <https://doi.org/10.1016/j.cities.2021.103390>
- ▶ INSEE, 2025. *Note méthodologique sur la construction des unités urbaines*. Paris, France : INSEE. [https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/4802589/note\\_methodologique\\_unite\\_urbaine.pdf](https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/4802589/note_methodologique_unite_urbaine.pdf)
- ▶ KESTELOOT Christian & DE MAESSCHALCK Filip, 2001. Anti-urbanism in Flanders: the political and social consequences of a spatial class struggle strategy. *Belgeo*. N° 1-2, pp. 41-62. <https://journals.openedition.org/belgeo/15346>
- ▶ LEEMANSS, PATTYN M., ROUSSEAU S. & VAN DER HAEGEN H., 1990. Les régions urbaines belges en 1981. *Études statistiques*. Vol. 89, pp. 5-25. [https://doc.statbel.fgov.be/publications/A000.01/A000.01F\\_Etude\\_stat\\_1990\\_089.pdf](https://doc.statbel.fgov.be/publications/A000.01/A000.01F_Etude_stat_1990_089.pdf)
- ▶ MÉRENNE Émile, 2013. La mobilité des personnes. In : *Géographie des transports : Contraintes et enjeux*. Rennes, France : Presses universitaires de Rennes. pp. 109-115.

- › STATBEL, 2016. Belgique : une méga-agglomération et beaucoup de plus petites. *Statbel* [online]. 26 janvier 2016. [Consulté le 20 février 2026]. Disponible à l'adresse : <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/belgique-une-mega-agglomeration-et-beaucoup-de-plus-petites>.
- › STATBEL, 2025. *Note méthodologique - Définition et construction des statistiques relatives au marché du travail - méthodologie appliquée à partir de la situation au 01/01/2016 dans le cadre du recensement de la population et des logements (Census)*. Bruxelles, Belgique : Statbel. [https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/Census2021/CENSUS\\_LM\\_methodology\\_BE\\_FR.pdf](https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/Census2021/CENSUS_LM_methodology_BE_FR.pdf)
- › VAN DER HAEGEN H. & PATTYN M., 1979. Les régions urbaines belges. *Études statistiques*. Vol. 56, pp. 3-19. [https://doc.statbel.fgov.be/publications/A000.01/A000.01F\\_Etude\\_stat\\_1979\\_056.pdf](https://doc.statbel.fgov.be/publications/A000.01/A000.01F_Etude_stat_1979_056.pdf)
- › VAN DER HAEGEN H., PATTYN M. & ROUSSEAU S., 1981. Dispersion et relations de niveau élémentaire des noyaux d'habitat en Belgique. Situation en 1980 (avec carte hors texte). *Études statistiques*. Vol. 63, n° 2, pp. 11-33. [https://doc.statbel.fgov.be/publications/A000.01/A000.01F\\_Etude\\_stat\\_1981\\_063.pdf](https://doc.statbel.fgov.be/publications/A000.01/A000.01F_Etude_stat_1981_063.pdf)
- › VAN DER HAEGEN H., VAN HECKE Étienne & JUCHTMANS G., 1996. Les régions urbaines belges 1991. *Études Statistiques*. Institut National de Statistiques, Bruxelles, Belgique, 1996. pp. 3-42. [https://doc.statbel.fgov.be/publications/A000.01/A000.01F\\_Etude\\_stat\\_1996\\_104.pdf](https://doc.statbel.fgov.be/publications/A000.01/A000.01F_Etude_stat_1996_104.pdf)
- › VAN HECKE Étienne, 1973. La délimitation de l'agglomération morphologique bruxelloise à partir des secteurs statistiques. *Courrier hebdomadaire du CRISP*. Vol. 623, n° 37, pp. 1-25. <https://doi.org/10.3917/cris.623.0001>
- › VAN MEETEREN Michiel, BOUSSAUW Kobe, DERUDDER Ben & WITLOX Frank, 2016. Flemish Diamond or ABC-Axis? The spatial structure of the Belgian metropolitan area. *European Planning Studies*. Vol. 24, n° 5, pp. 974-995. <https://doi.org/10.1080/09654313.2016.1139058>
- › VANDERSTRAETEN Lieve & VAN HECKE Étienne, 2019. Les régions urbaines en Belgique. *Belgeo*. N°1. <https://doi.org/10.4000/belgeo.32246>
- › VAN HECKE Étienne, HALLEUX Jean-Marie, DECROLY Jean-Michel, MÉRENNE-SCHOUMAKER Bernadette, BALTUS Ludovic, BRÜCK Laurent, CHARLIER Julien, GUISSSET Christophe, HULS Jérémy, LUYTEN Sarah & VAN CRIEKINGEN Mathieu, 2009. *Noyaux d'habitat et Régions urbaines dans une Belgique urbanisée*. Monographie, Enquête Socio-Economique 2001 - Monographies, n° 9. Bruxelles, Belgique : DGSIE - Statbel. [https://doc.statbel.fgov.be/publications/S210.A1/S210.A1F\\_Recensement\\_2001\\_Tome\\_09.pdf](https://doc.statbel.fgov.be/publications/S210.A1/S210.A1F_Recensement_2001_Tome_09.pdf)
- › WILMOTTE Pierre-François, 2026a. La création de richesse en Région de Bruxelles-Capitale : une mise en perspective sur 20 ans en Belgique. *Brussels Studies. La revue scientifique pour les recherches sur Bruxelles / Het wetenschappelijk tijdschrift voor onderzoek over Brussel / The Journal of Research on Brussels*. N° 212. <https://doi.org/10.4000/15j6y>
- › WILMOTTE Pierre-François, 2026b. La géographie de la création de richesse en Belgique. *Cahier de l'IBSA*. Vol. 15, pp. 1-70. [https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/Cahier\\_15\\_FR.pdf](https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/Cahier_15_FR.pdf)
- › WILMOTTE Pierre-François & UYTTEBROUCK Constance, 2024. L'essor du travail à domicile à la suite de la crise sanitaire en Région bruxelloise. *Cahier de l'IBSA*. Vol. 12, pp. 1-66. [https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/Cahier-Teletravail\\_FR\\_v04.pdf](https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/Cahier-Teletravail_FR_v04.pdf)

# GLOSSAIRE

**Agglomération** : ensemble urbain formé par la limite du continuum bâti d'une ville, ce dernier dépassant souvent les limites administratives de la commune « centrale » accueillant la ville originelle y existant depuis plusieurs siècles. Pour préciser ce terme, l'adjectif « morphologique » est parfois ajouté. Le résultat du calage sur le maillage administratif porte le nom d'agglomération opérationnelle.

**Agglomération opérationnelle** : concept belge propre à la méthode belge des régions urbaines ; commune ou ensemble de communes se superposant à l'agglomération morphologique. L'opérationnalisation de l'agglomération est le calage du continuum bâti sur le maillage administratif communal. Une commune fait partie de l'agglomération opérationnelle si au moins 50 % de sa population réside dans l'aire couverte par l'agglomération morphologique.

**Aire urbaine** : (générique) concept français développé par l'INSEE et permettant la définition de l'aire d'influence des villes françaises au-delà de leurs limites morphologiques, le distinguant d'autres méthodologies (régions urbaines, *functional urban area*...). (particulier) Ensemble formé par l'unité urbaine/PUM et la couronne périurbaine. À la différence de la méthode belge des régions urbaines, une aire urbaine peut exister sans couronne périurbaine ; elle porte alors le nom de pôle isolé.

**Appareil urbain** : ensemble des premiers niveaux de la hiérarchie urbaine d'un territoire (pays), soit les moyennes et grandes villes, auxquelles viennent s'ajouter les petites villes, selon un seuil inférieur toutefois non-défini. Outre les polarités urbaines en tant que telle, il intègre également les relations fonctionnelles et de hiérarchie entre elles (notion de système).

**Banlieue** : (générique) espace plus ou moins densément bâti entourant les agglomérations, résultant pour bonne partie du phénomène de périurbanisation. (particulier, usage dans ce Cahier) concept belge propre à la méthode des régions urbaines ; ensemble de communes entourant l'agglomération opérationnelle/PUM et entretenant avec cette dernière de fortes relations fonctionnelles. Elle est mesurée sur la base d'une série de critères.

**Complexe résidentiel urbain ou CRU** : concept belge propre à la méthode belge des régions urbaines ; ensemble formé par la région urbaine (soit agglomération opérationnelle/PUM et banlieue) et la zone résidentielle des migrants alternants.

**Coupure urbaine** : rupture dans le continuum bâti (résidentiel) du fait de la présence d'occupations par des fonctions différentes (infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires... parcs d'activités économiques, zones d'espaces verts...) plus larges que le seuil admis pour construire le continuum bâti.

**Couronne périurbaine** : concept français propre à la méthode française des aires urbaines ; ensemble entourant l'unité urbaine/PUM (si existant) et composé de communes envoyant au moins 40 % de leur population résidente au travail vers l'unité urbaine/PUM ou vers les communes attirées par cette unité urbaine/PUM. Conceptuellement, la couronne périurbaine est semblable à la ZRMA de la méthode belge des régions urbaines, mais en diffère méthodologiquement par sa construction itérative.

**Diamant flamand ou losange flamand** : concept belge de géographie économique pour décrire la concentration de la population, des emplois et de l'activité économique entre Bruxelles, Louvain, Anvers et Gand. Cette espace polycentrique connaît une dynamique économique et constitue un *hub* économique international, favorisant également les migrations (notamment internationales) vers cet espace.

**Espace multipolarisé** : ensemble de communes extérieures aux aires urbaines mais envoyant au moins 40 % de leur population résidente au travail dans au minimum deux aires urbaines ; espace soumis à la multipolarisation à l'échelle interurbaine.

**Étalement urbain** : augmentation de la superficie d'une ville et conséquence spatiale du processus de périurbanisation (adapté de géoconfluences : <https://géoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/etalement-urbain-urban-sprawl-expansion-urbaine>)

**Functional Urban Area ou FUA** : concept international destiné à standardiser la définition de l'aire d'influence des villes européennes au-delà de leurs limites morphologiques, le distinguant d'autres méthodologies « nationales » (régions urbaines, aires urbaines...) ou « internationales » non-unifiées (Functional Urban Regions...). Ensemble formé par une *commuting zone* (zone de navettage) et une city (ville). À la différence des méthodes des régions urbaines et des aires urbaines utilisant un continuum bâti, la définition de la city repose sur une approche statistique de la dimension morphologique de l'agglomération (*urban centre*).

**Hiérarchie urbaine** : concept désignant l'organisation de l'appareil urbain d'un territoire (pays) au regard du poids démographique, économique et politique de chacune des villes le composant ; organisation vaguement pyramidale en plusieurs niveaux au nombre variable, le plus élevé étant généralement occupé par la capitale et/ou la métropole la plus importante du territoire, ouverte à l'international.

**Noyau d'habitat** : concept belge développé pour définir les agglomérations morphologiques dans la méthode belge des régions urbaines. Sa définition repose sur la reconnaissance d'un continuum bâti à composante résidentielle et s'est traditionnellement effectuée en parallèle de la définition des secteurs statistiques.

**Périurbanisation** : extension des superficies artificialisées en périphérie des agglomérations urbaines et au-delà des limites anciennes de ces dernières. Ce mouvement s'est accéléré durant la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle sous l'effet du relâchement des contraintes de mobilité (abaissement des coûts de déplacement par kilomètre, massification de l'utilisation du véhicule privé...). (adapté de géoconfluences : <https://géoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/periurbanisation>)

**Pôle (ou PUM) isolé** : pôle urbain majeur ne disposant pas de couronne périurbaine ; aire urbaine sans couronne.

**Pôle urbain majeur ou PUM** : concept expressément utilisé dans le cadre de ce Cahier ; agglomération opérationnelle/unité urbaine comprenant plus de 20 000 emplois et constituant la base commune des régions urbaines et des aires urbaines développées dans le cadre du présent exercice.

**Rand (flamand)** : ensemble de communes flamandes entourant la Région de Bruxelles-Capitale.

**Région urbaine** : (générique) concept belge permettant la définition de l'aire d'influence des villes belges au-delà de leurs limites morphologiques, le distinguant d'autres méthodologies (aires urbaines, functional urban area...). (Particulier) ensemble formé par l'agglomération opérationnelle/PUM et la banlieue. Une région urbaine ne peut exister sans la reconnaissance d'au moins une commune de banlieue.

**Tache de bâti continu** : concept français développé par l'INSEE ; continuum bâti (basé sur un seuil de 200 mètres) formant l'élément de base des agglomérations morphologiques, puis des unités urbaines.

**Taches de bâti résidentiel continu ou TBRC** : dérivé belge du concept français de « tache de bâti continu » pour l'objet de ce Cahier ; continuum bâti résidentiel basé sur un seuil de 80 mètres et formant l'élément de base des agglomérations morphologiques, puis des agglomérations opérationnelles et enfin des PUM.

**Unité urbaine** : concept français propre à la méthode française des aires urbaines ; commune ou ensemble de communes se superposant au continuum bâti (zone agglomérée définie sur la base des taches de bâti continu).

**Urbanisation en rubans** : étalement urbain des villes, en périphérie des cœurs d'agglomérations originels, se déployant le long des voiries principales et de desserte, et caractérisé essentiellement par un habitat peu dense et pavillonnaire. Ce phénomène est particulièrement important en Belgique où, essentiellement en Flandre et autour de Bruxelles, il aboutit à la fusion des agglomérations au travers de la jointure de leurs étalements en rubans tentaculaires.

**Zone résidentielle des migrants alternants ou ZRMA** : concept belge propre à la méthode des régions urbaines ; ensemble de communes (hors banlieue) envoyant au minimum 20 % de leur population résidente au travail vers l'agglomération opérationnelle/vers le PUM (15 % dans les exercices originaux jusqu'en 2001). Visuellement, la ZRMA forme un deuxième ensemble se localisant en périphérie de la banlieue.

